

CIHEAM



Centre
International
de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

*International
Centre for
Advanced
Mediterranean Agronomic Studies*

Thèse / Thesis

requis pour
l'obtention du Titre

*submitted
for the Degree of*

Master of Science

**Rente pétrolière et évolution
du secteur agricole en Algérie.
« Syndrome hollandais et échangeabilité »**

Hilel Hamadache

Série « Master of Science » n° 103

**Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier**



CIHEAM
IAM MONTPELLIER

**Rente pétrolière et évolution
du secteur agricole en Algérie.
« Syndrome hollandais et échangeabilité »**

Hilel Hamadache

Série « Master of Science » n° 103

**Rente pétrolière et évolution du secteur agricole en Algérie.
« Syndrome hollandais et échangeabilité »**

Hilel Hamadache

Série « Master of Science » n° 103

Série Thèses et Masters

Ce Master est le numéro 103 de la série *Master of Science* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les *Masters of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publications », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants chercheurs.

Le *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :
Rente pétrolière et évolution du secteur agricole en Algérie. « Syndrome hollandais et échangeabilité »

a été soutenu par Hilel Hamadache le 6 juillet 2009 devant le jury suivant :

M. Abdelkader Sid Ahmed, Professeur IEDES, Université de Paris 1, chercheur IRD Président
M. Michel Petit, Professeur associé CIHEAM-IAMM Membre
M. Etienne Montaigne, Enseignant-chercheur CIHEAM-IAMM Membre
M. François Lerin, Enseignant-chercheur CIHEAM-IAMM Membre

Le travail de recherche a été encadré par M. Michel Petit et François Lerin.

CIHEAM-IAMM
**Institut agronomique Méditerranéen de
Montpellier**

Directeur : Vincent Dollé

3191 route de Mende – BP 5056
34093 Montpellier cedex 05
Tél. : 04 67 04 60 00
Fax : 04 67 54 25 27
<http://www.iamm.fr>

**L'institut Agronomique Méditerranéen
n'entend donner aucune approbation ni improbation
aux opinions émises dans cette thèse**

ISBN : 2-85352-434-5 ; ISSN : 0989-473X

Numéros à commander au
CIHEAM- IAMM
Bureau des Publications
e-mail : tigoulet@iamm.fr
Prix : 50€
© CIHEAM, 2008

Fiche bibliographique

Hamadache, Hilel. 2010. Rente pétrolière et évolution du secteur agricole en Algérie. « Syndrome hollandais et échangeabilité ». Montpellier : CIHEAM-IAMM. 119p. (Master of Science ; n°103).

Résumé : La dépendance alimentaire des pays rentiers exportateurs d'énergie (pétrole et gaz naturel) est un fait frappant de l'histoire économique. Le recul du poids du secteur agricole dans l'économie laissant place au secteur en boom pourvoyeur de richesse constitue un trait commun des économies rentières. L'évolution historique de la structure économique algérienne illustre parfaitement cette situation. L'Algérie, pays rentier tirant ses revenus essentiellement de l'exportation d'énergie était traditionnellement agro-exportateur et devient à partir des années 70 en grande partie dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en produits alimentaires. En effet, les deux chocs pétroliers (1973-1980) ont eu un impact considérable sur l'économie algérienne, la présence de cette rente a fortement influencé l'évolution du secteur agricole ainsi que le comportement des pouvoirs publics dans ce dernier.

Actuellement, le secteur agricole algérien évolue dans un environnement économique dominé par l'afflux de devise étrangère assuré par un secteur de l'énergie en pleine croissance, l'enjeu majeur pour l'agriculture est de surpasser les contraintes inhérentes au fonctionnement des économies rentières et de pouvoir tirer profit de cette situation d'excédent de capitaux pour amorcer une croissance à long terme.

Mots-clés : Rente énergétique, évolution du secteur agricole, Algérie, politique agricole, syndrome hollandais, déficit alimentaire.

***Abstract :** The food dependence of the rentiers countries exporting of energy (oil and natural gas) is a striking fact of the economic history. Moves back of the weight of the agricultural sector in the economy leaving room to the sector in boom provider of richness constitutes a common feature of the rentiers economies. The historical evolution of the Algerian economic structure illustrates this situation perfectly. Algeria, a rentier country drawing these incomes primarily from the export of energy was traditionally agro-exporter and becomes with part of the Seventies mainly depend on outside for its procurement of food products. Indeed the two oil crises (1973-1980) had a considerable impact on the Algerian economy; the presence of this revenue strongly influenced the evolution of the agricultural sector as well as the behaviour of the authorities in the last.*

Currently, the algerian agricultural sector evolves/moves in an economic environment prevailed by flows of foreign currency assured by an energy sector into full growth, the major stake for agriculture is to exceed the constraints inherent in the operation of the rentiers economies and to be able to benefit from this situation of surplus of capital to start a long-term growth.

Keywords : Energy revenue, evolution of the agricultural sector, Algeria, agricultural policy, Dutch disease, food deficit.

Sommaire

Liste des principaux sigles et acronymes utilisés.....	4
Liste des tableaux.....	5
Liste des figures.....	6
Introduction générale.....	7
Partie I.....	10
Chapitre I. La rente et ses effets sur le reste de l'économie.....	10
I. Définition de la rente.....	10
II. Une typologie de la rente.....	10
1. Les rentes d'origine minière.....	10
2. Les rentes d'origine végétale et pastorale.....	10
3. Les rentes d'origine halieutique.....	10
4. Les rentes provenant des expatriés.....	11
5. Rente tirées de l'exploitation des sites naturels.....	11
6. Rentes de nature juridique : cette forme de rente repose sur des avantages géostratégiques ou ayant des acquis historiques.....	11
III. Le concept de rente dans les sciences sociales.....	11
IV. Les caractéristiques de l'économie rentière pétrolière.....	12
1. Recettes pétrolières et rente.....	12
2. Les recettes pétrolières et l'Etat.....	12
3. La nature du produit.....	13
4. La capacité d'absorption.....	13
V. Les effets macroéconomiques d'un boom des ressources exogènes sur l'économie des pays rentiers.....	14
1. Les effets économiques d'un choc externe : théorie du syndrome hollandais.....	14
2. Les deux principaux effets réels.....	15
A. L'effet de dépense.....	15
B. L'effet réallocation de ressources.....	15
3. Présentation de modèle de Corden 1984.....	16
4. Le fonctionnement du modèle de Corden.....	16
A. Le jeu de l'effet-dépense.....	16
B. Le jeu de l'effet mouvement de ressource.....	17
5. Les causes de la maladie hollandaise.....	17
VI. Les spécificités du produit exporté.....	18
1. Le cas où le produit du secteur en boom n'est pas totalement exporté, et où une partie est consommée sur place.....	18
A. Le produit d'exportation issu du boom est un bien de consommation final.....	18
B. Le produit B est un bien intermédiaire.....	19
2. Cas spécifique d'une ressource épuisable.....	19
VII. Le taux de change réel comme élément essentiel de l'application de la théorie du syndrome hollandais.....	20
1. Définitions du TCR.....	20
2. Les différentes mesures du TCR.....	20
A. Les indices de prix.....	20
B. Les indices de change.....	21
3. Les déterminants du taux de change réel.....	22
4. Les contraintes liées aux taux de change dans les pays exportateurs de pétroles.....	22
5. Le taux de change d'équilibre dans les économies pétrolières.....	23
6. La surévaluation du taux de change.....	23
VIII. Implications des interventions de l'Etat sur l'impact macroéconomique des chocs externes.....	24

1. Politique budgétaire et de dépenses publiques optimales dans une économie non contrôlée	24
2. Influence des réglementations étatiques sur les effets macroéconomiques d'un choc externe.....	25
A. Politique de contrôle des changes	25
B. La politique de change	26
C. Les contrôles d'importation	28
Chapitre II : Pétrolisation de l'économie algérienne, et gestion des revenus énergétiques	30
I. L'évolution des prix du pétrole de 1973 à nos jours	30
1. Monnaies courantes et monnaies constantes	30
2. L'évolution des prix du pétrole en dollars courant	30
3. L'évolution des prix du pétrole en dollars courant et en dollars constant	31
4. La hausse récente du prix de l'énergie	32
5. La volatilité des prix du pétrole par rapport à ceux des autres produits de base	32
6. Une demande plus importante que prévue à fait augmenter le prix du pétrole sur les marchés mondiaux	33
II. Le secteur énergétique en Algérie	34
1. Le Groupe Sonatrach est le pilier central de l'économie algérienne	34
A. Le groupe Sonatrach génère des revenus importants.....	34
B. Les principaux obstacles au développement du groupe	35
2. Le pétrole brut en Algérie	35
A. Les réserves prouvées de pétrole brut en Algérie	35
B. La production de pétrole en Algérie	36
3. Le gaz naturel en Algérie	36
A. Réserve prouvées de Gaz Naturel	36
B. La production de Gaz naturel	37
4. Répartition de la production d'énergie primaire	37
5. Les exportations d'hydrocarbures	38
A. Evolution des exportations d'hydrocarbure en million de dollars	38
B. La part des exportations d'hydrocarbures dans le total des exportations.....	39
6. Hydrocarbure et PIB	39
A. La valeur ajoutée des hydrocarbures	40
B. Part de la production d'hydrocarbure dans le PIB	40
III. Les recettes étatiques tirées de la commercialisation des hydrocarbures	41
1. La fiscalité pétrolière	41
A. Le calcul de la fiscalité pétrolière	41
2. La fiscalité pétrolière appliquée en Algérie	42
A. Une redevance : calculée sur la base des quantités produites multipliées par	42
B. Un impôt sur les résultats	42
C. La TAP	42
D. Les impôts assis sur les salaires	43
IV. Les revenus pétroliers	43
1. Par rapport au produit intérieur brut	43
2. Par rapport au total des recettes	43
A. Pour les recettes de fiscalité pétrolière	43
B. Pour les recettes ordinaires	43
V. Recettes pétrolières et dépenses publiques	44
VI. Gestion de la rente énergétique	45
1. Le constat actuel dans les pays rentiers en développement	46
2. L'utilisation des revenus de la rente	47
3. La transparence dans la gestion des revenus de la rente comme levier du développement.....	49
Partie II	51
Chapitre III. Le syndrome hollandais et son implication sur le secteur agricole en Algérie.....	51
I. Le secteur agricole algérien : secteur échangeable ?	51

1. La notion de biens échangeables et biens non échangeables	51
2. Les biens échangeables à la marge	52
3. Les variables liées au commerce international	52
II. Le taux d'échangeabilité du secteur agricole	52
1. Les filières d'importations	53
A. La filière céréalière	53
B. La filière Lait sec et lait frais	54
C. La filière légumes secs	55
2. Les filières d'exportations	56
A. Les Dattes	56
B. La filière Viticole	58
3. Les taux agrégés d'échangeabilité de l'ensemble du secteur agricole	59
III. Les indicateurs du syndrome hollandais	60
1. La conduite de la politique de change en Algérie	61
A. Le taux de change nominal du dinar algérien (DA)	61
B. Le taux de change effectif réel en Algérie	62
C. Les évolutions récentes du taux de change du dinar et de la politique de change	64
2. Les indicateurs du commerce international de marchandises	65
A. Taux annuel moyen de croissance des importations et des exportations	66
B. Indice de concentration et de la diversification des exportations	66
3. Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole	67
4. Part de l'agriculture dans le PIB	68
5. L'indice de l'emploi dans le secteur agricole	69
6. Les Indices des prix à la consommation des produits alimentaires	70
7. Taux de croissance des salaires dans le secteur agricole	71
Chapitre IV : La réaction des pouvoirs publics face aux chocs externes	73
I. La composition de la valeur ajoutée agricole	73
II. L'intervention publique au niveau du secteur agricole	75
1. Le réaménagement des rapports entre le secteur public et le secteur privé	75
2. Les investissements dans le secteur agricole	76
3. Les mécanismes d'incitation du marché	77
4. La commercialisation des produits agricoles	78
5. La politique des prix et subventions	78
A. Au niveau de la production	78
B. Au niveau des intrants agricoles	79
C. Au niveau de la consommation	80
D. Autres subventions	81
6. Le financement de l'agriculture	81
III. Le comportement des pouvoirs publics en matière économique à partir des années 2000	82
1. L'intervention publique sur le plan macroéconomique	83
A. L'utilisation des revenus pétroliers en Algérie	83
B. Les dépenses budgétaires en investissements	83
C. Le rythme de croissance des investissements publics	84
D. Les programmes d'investissements	85
E. La création d'un fond de régulation des recettes (FRR)	87
2. Les politiques agricoles dans les années 2000	87
A. Le Plan National de Développement Agricole (PNDA)	88
B. Le financement du PNDA	89
C. La politique du renouveau agricole	90
Conclusion générale	93
Bibliographie	96
Annexes	100

Liste des principaux sigles et acronymes utilisés

AP : Autorisation de programme.
BA : Banque d'Algérie.
BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.
CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.
CODESRIA: Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
CP : Crédit de paiement.
CRMA : Caisse Régionale de Mutualité Agricole
DSA : Direction des services agricoles.
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI : Fond monétaire international
FMVC : Fond de mise en valeur des terres par la concession.
FNRDA : Fond national de développement et de régulation agricole.
FPG : Fonds pétrolier du Gouvernement
FRR : Fond de régulation des recettes.
GPL : Gaz de pétrole liquéfié.
IDE : Investissements direct étranger.
IRG : impôt sur le revenu global
OCDE : Organisation de coopération et de développement économique.
ONAPSA : Office National d'Approvisionnement et de Services Agricoles.
ONG : Organisation non gouvernemental
ONS : Office national des statistiques.
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole.
PCSC : Plan complémentaire de soutien à la croissance.
PIB : Produit intérieur brut.
PNDA : Plan national de développement agricole.
PNDAR : Plan national de développement agricole et rural.
PPA : Parité pouvoir d'achat.
PPDRI : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré.
PSRE : Plan de soutien à la relance économique.
SYPRALAC : Système de régulation des produits agricoles de large consommation.
TCER : Taux de change effectif réel.
TCR : Taux de change réel.
TEP : Tonne équivalent pétrole.

Liste des tableaux

Tableau 1. Les déterminants du taux de change réel.....	22
Tableau 2. Les écart-type des variations mensuelles des prix des principaux produits de bases, 1974-1986, 1987-2004, en pourcentage.	33
Tableau 3. La demande pétrolière des principaux pays consommateurs, 1995-2004, en millions de barils/jour.	33
Tableau 4. Céréales : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.	53
Tableau 5. Lait : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.	54
Tableau 6. Légumes secs : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.	56
Tableau 7. Datte : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.	57
Tableau 8. Viticulture : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.	58
Tableau 9. Secteur agricole : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.	59
Tableau 10. Résumé des taux d'échangeabilité des principales filières et de la totalité du secteur agricole, en prenant la moyenne des taux moyens sur chaque décennie sur (1970-2006), en pourcentage.....	60
Tableau 11. Evolution des Réserves de change en Algérie, 1999-2006.	63
Tableau 12. Evolution du taux de croissance de la valeur des importations et des exportations de marchandises, 1970-2006, en dollar courant.	66
Tableau 13. Evolution du nombre de produit échangé et des indices du commerce international de marchandises, 1995-2006.	66
Tableau 14. L'évolution des taux de croissance de la valeur ajoutée agricole et des services, 1970-2006, en dollar courant.	67
Tableau 15. L'évolution des taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, 1970-2005, en dinar constant, base (1999-2001).....	68
Tableau 16. Evolution du taux de croissance de l'emploi agricole, 1970-2005.....	69
Tableau 17. La croissance des prix à la consommation du groupe (Alimentation, Boissons n/alcool., Tabacs) par rapport aux groupes des biens non échangeables (logement et charge, transport et communication), 1970-2002, en pourcentage.	70
Tableau 18. L'évolution de la part de la valeur ajoutée du secteur public et privé dans l'agriculture comparé au secteur hydrocarbure, 1974-2005, (les valeurs sont exprimées en %).	76
Tableau 19. L'évolution de la répartition sectorielle des investissements (1963-1999).	77
Tableau 20. L'évolution des dépenses d'investissements rapportées au PIB, 1996-2005, en pourcentage.	84
Tableau 21. L'évolution des investissements et des taux de croissance des investissements, 2000-2005, en Milliard de DA:	85
Tableau 22. L'évolution des volumes budgétaires alloués au PCSC, 2005-2009, en milliards de DA.	86
Tableau 23. L'évolution de l'investissement public en agriculture, 1999-2005, en pourcentage du total des dépenses d'investissement.	86
Tableau 24. Les autorisations de programme et les crédits de paiement, 2003-2006, totaux cumulatifs depuis 1998, en milliards de dinars.	86
Tableau 25. L'évolution du montant global, du volume annuel d'accumulation, et du volume annuel d'utilisation du FRR, 2000-2005, en milliards de DA.	87
Tableau 26. Bilan des opérations financées dans le cadre du PNDA (2000-2005).....	89

Liste des figures

Figure 1. Le modèle de Corden 1984.	16
Figure 2. L'évolution des prix du pétrole, 1970-2009, en dollar courant.	30
Figure 3. L'évolution des prix du pétrole, 1960-2008, en dollar courant et en dollar constant.	31
Figure 4. L'évolution des réserves prouvées de pétrole en Algérie, 2004-2008, en milliers de barils.	35
Figure 5. L'évolution de la production de pétrole en Algérie, 1973-2008, en milliers de barils/jours.	36
Figure 6. Les réserves de gaz naturel en Algérie, 1980-2008, en billion de pied cube.	36
Figure 7. L'évolution de la production de Gaz naturel en Algérie, 1980-2008, en billion de pied cube.	37
Figure 8. La répartition de la production d'énergie en Algérie, 1970-2002, en pourcentage.	37
Figure 9. L'évolution des exportations d'hydrocarbures en Algérie, 1970-2008, en TEP.	38
Figure 10. L'évolution des exportations d'hydrocarbure en Algérie, 1978-2006, en dollar courant.	38
Figure 11. L'évolution de la part des exportations d'hydrocarbure, 1970-2008, en pourcentage.	39
Figure 12. L'évolution de la valeur ajoutée des hydrocarbures, 1987-2008, en millions de dollar courant.	40
Figure 13. L'évolution de la part de la valeur ajoutée des hydrocarbures, 1970-2008, en pourcentage du PIB.	40 ²
Figure 14. Céréales : évolution des importations, des exportations et de la production, 1970-2006, en tonnes.	53
Figure 15. Lait : évolution des importations et de la production, 1970-2006, en tonnes.	54
Figure 16. Légumes secs : évolution des importations et de la production, 1970-2006, en tonnes.	55
Figure 17. Dattes : évolution des importations et de la production, 1970-2006, en tonnes.	56
Figure 18. Viticulture : évolution des importations, 1970-2006, en tonnes.	58
Figure 19. Secteur agricole : évolution des importations et la production, 1970-2006, en tonnes.	59
Figure 20. Le taux de change nominal bilatéral (FF/DA), 1978-2000.	61
Figure 21. Le taux de change nominal bilatéral (Euro/Dinar), 1999-2008.	62
Figure 22. L'évolution du taux du TCER du dinar, 1970-2006.	63
Figure 23. L'évolution de l'indice des termes de l'échange en Algérie, 1995-2006.	64
Figure 24. L'évolution de la valeur ajoutée agricole, 1970-2005, en dinar constant.	68
Figure 25. L'évolution de la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB, 1970-2006, en pourcentage. ...	68
Figure 26. L'évolution et de la part de la main-d'œuvre agricole dans la main d'œuvre total, 1980-2006, en pourcentage.	69
Figure 27. Evolution des indices des prix à la consommation du groupe (Alimentation, boissons non alcoolisées, Tabac), 1970-2002, base 100 en 1969.	70
Figure 28. Evolution des principales filières composant la valeur ajoutée agricole, (1970-2005), en million de dinars constant.	74
Figure 29. L'évolution des subventions aux intrants, 1983-1995, Indices (100 en 1983), en dinars constants 1989.	79
Figure 30. L'évolution des subventions à la consommation, comparées aux subventions à la production, 1982-1995, en % des dépenses totales de l'Etat.	80
Figure 31. La relation entre le prix du pétrole, la balance fiscale et les investissements, 1980-2005.	84

Introduction générale

De manière générale, les résultats économiques des pays exportateurs de matière première (non agricole) sont décevants. Ceux des pays exportateurs de pétrole, en particulier, ont été largement inférieurs à ceux des pays pauvres en ressources au cours des dernières décennies, surtout si l'on tient compte des énormes recettes pétrolières depuis 1973, lorsque les prix du pétrole ont été réévalués. La raison en est peut-être le mode de gestion des économies pétrolières. Dans ce type d'économie, certains paramètres importants sont à prendre en considération liés à la nature épuisable des ressources, à l'imprévisibilité et à la variabilité des recettes pétrolières, à l'alternance entre périodes d'expansion et périodes de récession et au choix des dépenses publiques qu'il s'agisse d'investissements, de consommations publiques ou de subventions.

Un trait commun caractérise l'évolution historique de ce type d'économie : le secteur producteur de rente connaît une forte expansion, alors que le reste de l'économie, plus particulièrement les activités anciennement exportatrices, entre dans une phase de récession.

Les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 ont soulevé un certain nombre de questions quant à la légitimité d'appliquer aux économies rentières des outils d'analyses communs à l'ensemble des économies en voie de développement sans aucune distinction particulière prenant en compte les contraintes du développement inhérentes aux fonctionnements des économies rentières et en particulier les économies exportatrices d'hydrocarbures ; celles-ci représentent un sous groupe au sein des économies en développement avec des spécificités propres qui en font des économies atypiques méritant une attention particulière.

On note également une dépendance alimentaire envers l'extérieur, un grand nombre de pays exportateurs d'énergie sont en effet confrontés à une contraction du secteur agricole suivi d'un déficit alimentaire chronique. L'expansion du nouveau secteur d'exportation conduit dans ce type d'économie à un net recul de la part de l'agriculture dans la création de richesse. En dépit des efforts entrepris pour le développement de l'agriculture, certains pays rentiers n'arrivent jamais à atteindre l'autosuffisance alimentaire et comblent leur déficit par le recours massif aux importations financées par une abondance de recettes d'exportations. La dépendance alimentaire des pays rentiers est un fait frappant de l'histoire économique.

C'est sur la base de ces observations que nous nous sommes posés la question de l'impact de la rente énergétique sur l'évolution du secteur agricole dans l'économie en Algérie, en nous interrogeant sur la nature des effets induits par celle-ci. Une deuxième question, celle de la réaction des pouvoirs publics face à une situation rentière découle directement de la première. Le choix de l'Algérie comme pays d'étude est particulièrement adapté à cette problématique, puisque d'une part, ce pays traditionnellement agro-exportateur devient dépendant des pays étrangers pour son approvisionnement en produits alimentaires et que, d'autre part, il a connu plusieurs périodes de boom des recettes d'exportations d'énergies.

La littérature théorique nous fournit une multitude d'approches pour traiter de la relation rente pétrolière/développement agricole, nous avons cependant choisi une démarche offrant une interprétation économique des questions soulevées. Pour ce faire, la théorie économique nous offre un cadre d'analyse particulièrement adapté à notre étude : la théorie du syndrome hollandais. En effet, le modèle de base de cette théorie explique comment un choc externe (lié à l'apparition d'une rente de type énergétique ou autre) engendre le recul des secteurs productifs anciennement exportateurs dans une économie donnée, comme ce fut le cas en Hollande après la découverte de pétrole sur son territoire (Corden et Neary, 1982).

A travers la littérature économique existante, on note que depuis le milieu des années 1970, l'impact macroéconomique des différents chocs externes et principalement des deux chocs pétroliers antérieurs est analysé à l'aide de la théorie du « syndrome hollandais », appelé aussi « *dutch disease* ».

Nous allons interpréter l'expérience algérienne à l'aide de cette théorie. L'idée est de vérifier si l'impact de la rente sur le secteur agricole en Algérie est conforme à la théorie du syndrome hollandais. En d'autres termes, en s'appuyant sur cette théorie, nous allons voir si le recul du secteur agricole dans l'économie est lié à la présence de la rente énergétique en Algérie sur la période 1970-2006.

La première partie de notre travail est structurée en deux chapitres. Le premier s'attachera à exposer les aspects théoriques du cadre analytique de notre travail, en partant du concept de rente et des spécificités des économies rentières, afin d'expliquer l'environnement et le contexte économique dans lequel la théorie du syndrome hollandais trouve tout son sens, celle-ci est présentée en détail dans la deuxième section de ce chapitre.

Le concept de syndrome hollandais a eu un énorme succès pour interpréter l'impact macroéconomique d'un choc externe assimilé en grande partie aux situations de rentes que celle-ci ait pour origine l'exploitation minière, l'aide étrangère ou les revenus des travailleurs étrangers versés aux pays d'origines. Par choc, il faut entendre un changement soudain, important, unique et non anticipé. Par externe, c'est celui qui passe par un secteur ayant une relation avec le reste du monde et qui affecte la balance des paiements (Cottenet-Djoufelkit, 2003). Les effets macroéconomiques d'un choc externe attendus par la théorie du syndrome hollandais seront présentés dans ce premier chapitre.

Le deuxième chapitre sera axé, dans la première section, sur l'évolution du secteur des hydrocarbures en Algérie qui constitue l'unique rente du pays. Le principal but de ce chapitre est de définir le caractère rentier de l'économie algérienne et son niveau de dépendance face aux recettes d'exportations d'hydrocarbures afin de déterminer des périodes de chocs externes qui correspondent aux deux chocs pétroliers 1973-1980. Le fait d'avoir des périodes sur lesquelles le secteur des hydrocarbures a enregistré de très grandes hausses de recettes d'exportations, justifie d'appliquer la théorie du syndrome hollandais dans la deuxième partie de notre travail. A l'aide d'un certain nombre de statistiques, nous présenterons des courbes et des tendances pour étudier l'évolution de la part du secteur des hydrocarbures dans l'économie nationale et l'importance de ce dernier en termes de fiscalité et de recettes publiques.

Le volume important des recettes tirées de l'exportation des hydrocarbures a poussé les gouvernements des pays rentiers à imaginer des solutions pour mieux maîtriser les effets liés aux situations d'excédant de capitaux en mettant en place de nouvelles mesures de gestion de la rente. En effet, l'ampleur et l'origine de cette rente ont fait l'objet de nombreuses discussions sur la manière de gérer les revenus issus des exportations d'énergies. La deuxième section de ce chapitre est réservée à l'Etat des discussions académiques et aux débats autour de la gestion des revenus de la rente pétrolière et gazière dans différents pays rentiers, en mettant l'accent sur l'importance des recettes d'exportation dans le budget de l'Etat, le rôle déterminant de ce dernier en termes de gestion des revenus, le tout illustré par des exemples de pays.

Au terme de cette première partie, nous aurons, d'une part une idée claire sur le niveau de la rente et le degré de dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis du secteur pourvoyeur de rente. D'autre part, nous disposerons des outils de théories économiques nécessaires pour entamer la deuxième partie qui tente de répondre aux questions relatives à l'agriculture précédemment soulevées.

Le troisième chapitre tentera de vérifier si dans le cas de l'Algérie, la présence de rente énergétique à la suite des différents booms des ressources exogènes ont induit un phénomène de syndrome hollandais et quels sont les effets sur le secteur agricole. Avant toute chose, nous devons vérifier si le secteur agricole est « échangeable », comme cela est supposé dans la littérature théorique, A cet effet, nous avons utilisé une approche qui consiste à assimiler les biens échangeables aux biens échangés, en prenant en considération les taux de pénétration des importations et des exportations, en d'autres termes, un produit est échangeable si ce produit est importé et/ou exporté dans une économie donnée, par conséquent les services étant eux classifiés comme non-échangeables. La notion d'échangeabilité est importante dans la mesure où elle permet d'appliquer la théorie du « syndrome hollandais ». Après avoir établi le caractère échangeable du secteur, nous passons à l'étude de l'évolution du taux de change réel. L'impact des différents booms engendrerait selon la théorie économique une appréciation du taux de change réel indiquant un déséquilibre macroéconomique dû à la présence de rente favorisant les produits importés

plutôt que la production locale. D'autres indicateurs liés à l'évolution du poids du secteur agricole seront étudiés, selon la même théorie économique, suite à l'augmentation des revenus engendrés par des chocs externes, le poids des secteurs échangeables - assimilé au secteur agricole dans notre travail - diminuera et celui du secteur du boom et des secteurs non échangeables -principalement les services- augmentera. Le secteur agricole va à cet effet, faire l'objet de vérification concernant l'évolution de son poids dans l'économie.

A la suite des résultats sur l'évolution du secteur agricole obtenu dans le chapitre trois, nous allons étudier dans le quatrième chapitre le comportement des pouvoirs publics face aux chocs externes au niveau macroéconomique d'une part, et d'autre part au niveau du secteur agricole ; car le comportement de l'État joue un rôle déterminant dans l'ajustement macroéconomique d'une économie face à un choc externe et la croissance à long terme du secteur agricole. Cette étape est réalisée par l'étude des politiques d'investissements, des politiques agricoles ainsi que des dispositions plus récentes sur un plan macroéconomiques global.

A ce stade de notre travail, nous pourrions répondre à la seconde question de notre problématique, celle du comportement des pouvoirs publics face à une situation rentière. Nous pourrions également apprécier s'il existe de réels changements dans le comportement des politiques publiques au niveau macroéconomique et au niveau de l'agriculture face à une nouvelle situation d'excédent de capitaux, à partir des années 2000 qu'on pourrait qualifier de nouveau choc externe. Cette étape pourra être réalisée en passant en revue les différentes politiques agricoles depuis les années 1970 à nos jours ainsi que des mesures récentes de stabilisations macroéconomiques plus globales.

Au final, la conclusion de cette étude rassemblera les principaux résultats auxquels nous aurons abouti quant à l'impact de la rente énergétique sur l'évolution du secteur agricole ainsi qu'aux principaux constats concernant la réaction des pouvoirs publics dans ce secteur.

Partie I

Chapitre I. La rente et ses effets sur le reste de l'économie

Dans ce premier chapitre, nous exposerons à travers une revue de littérature appropriée des éléments concernant en premier lieu la rente d'une manière globale et la rente pétrolière en particulier, ainsi que les particularités de l'économie rentière pétrolière.

Nous passerons ensuite aux diverses contributions théoriques traitant des répercussions de la rente dans une économie donnée caractérisée essentiellement par la théorie du « syndrome hollandais ». Nous traiterons en dernier lieu et de façon théorique des implications de l'intervention publique sur les effets macroéconomiques de la rente.

I. Définition de la rente

Il s'agit du montant supplémentaire payé (en plus de ce qui serait payé pour la meilleure autre option) pour quelque chose dont l'offre est limitée soit par nature, soit en raison de l'ingéniosité humaine.

En économie, la rente est un surplus de revenu induit par l'inélasticité du marché : possession d'un bien rare ou d'une aptitude particulière non reproductible, inadéquation de l'offre à la demande. Le rentier est celui à qui une rente est versée (Eifet, Gelb, Tallroth, 2003).

II. Une typologie de la rente

En matière de rente, on peut distinguer entre différents types de rentes selon son origine ou le type de produits à l'origine de celle-ci.

1. Les rentes d'origine minière

Elle provient de l'exploitation d'hydrocarbure, diamants, cuivre, phosphates, bauxite, fer, ces produits sont destinés principalement à l'exportation et donc pourvoyeurs de recettes en devises étrangères pour les pays producteurs comme c'est le cas des pays de l'OPEP ou autres pays exportateurs de produits miniers.

2. Les rentes d'origine végétale et pastorale

Ce type de rente est au cœur de l'analyse économique de Ricardo, elles sont liées à la productivité agropastorale dans certaines régions du monde bénéficiant des conditions les plus favorables de production qui leur permet de jouir d'avantages comparatifs comme c'est le cas pour l'Argentine et l'Australie.

3. Les rentes d'origine halieutique

Elles sont issues principalement du secteur de la pêche et concernent toutes les ressources extraites des océans. C'est le cas de l'Islande et de certains pays d'Amérique Latine.

4. Les rentes provenant des expatriés

C'est l'envoi par les expatriés de devises dans leurs pays d'origine. Parmi les exemples d'expatriés les plus typiques, on retrouve le Mexique, l'Égypte, la Jordanie, le Pakistan.

5. Rentes tirées de l'exploitation des sites naturels

Elles dépendent du type d'activité générée, comme l'exploitation de sites touristiques (Espagne, Grèce) ou d'emplacements stratégiques (déroit du Bosphore en Turquie, Canal de Suez en Égypte) ou bien d'autres formes diverses et variées.

6. Rentes de nature juridique : cette forme de rente repose sur des avantages géostratégiques ou ayant des acquis historiques

Les paradis fiscaux (Bahamas, Panama etc.) sont l'illustration parfaite, ou encore la Suisse qui bénéficie d'un sérieux avantage lié à la sécurité et au secret bancaire.

Ces définitions montrent clairement que la rente est directement liée à tout avantage particulier et de toute nature susceptible de générer un revenu supplémentaire relativement régulier. Cependant, afin de déterminer le caractère rentier d'une économie, d'autres conditions doivent être identifiées liées notamment au volume de la rente, à son externalité, à sa longévité et à son mode d'appropriation.

III. Le concept de rente dans les sciences sociales

Le concept de rente qui provient de l'économie politique en particulier Malthus, Ricardo, est surtout utilisé aujourd'hui par la science politique, précisément dans ses extensions sur l'étude des pays rentiers, de sociétés rentières, de comportements rentiers, de fonctionnements rentiers.

La principale contribution de la science politique est la notion d'« Etat rentier ». Cette littérature désignée comme « l'école de l'Etat rentier » (Anderson, 1987), part du constat que les Etats dits rentiers sont généralement autoritaires et relie cela au caractère exogène des revenus pétroliers et gaziers, en ce sens qu'ils proviennent de sources « extérieures à la société ». La notion est parfois étendue à l'aide étrangère, qui aurait les mêmes effets qu'une rente, comme dans le cas de l'Égypte.

De son côté, l'économie utilise le concept de rente de manière modérée, privilégiant généralement d'autres approches, dans lesquelles ce concept n'est pas central. Stevens en 2003 résume ainsi la manière dont les économistes ont analysé les économies dominées par les ressources naturelles : Dans les années 1950 et 1960, l'intérêt se portait sur la détérioration des termes de l'échange entre le « centre » (économies développées) et la « périphérie » (économie en développement). (Prebisch, 1950 ; Singer, 1950), ainsi que sur les liens économiques limités entre les exportations de produits primaires et le reste de l'économie, appelée également économie d'enclave (Baldwin, 1966 ; Hirschman, 1958 ; Seers, 1964).

Dans les années 1970, la discussion économique tourne autour de l'impact des chocs pétroliers sur l'économie des pays exportateurs de pétrole, l'intérêt était tourné vers les pays du Golfe et d'Amérique du sud (Neary et Van Wijnbergen, 1986 ; Mabro et Munroe, 1974 ; Mabro, 1980). Dans les années 1980, le phénomène du *Dutch Disease* ou « syndrome hollandais » (l'impact d'un taux de change surévalué sur le secteur non exportateur de ressources) attira l'attention de (Corden, 1984) ; (Corden and Neary, 1982) l'observation majeure effectuée dans ces années est que les exportations pétrolières générèrent tout un ensemble de phénomènes complexes qui handicapèrent la croissance de l'économie. Cette « maladie », pour reprendre le terme employé par les économistes, ne résulte pas seulement de l'exportation de pétrole mais peut également résulter de l'exportation d'autres produits primaires : cuivre, cacao, etc.

Enfin dans les années 1990, ce fut principalement l'impact des revenus du pétrole, du gaz et des projets miniers sur le comportement des gouvernements qui domina la discussion académique (Ascher, 1999 ; Auty, 1990) avec l'apparition de la théorie de *rent-seeking*. Cette dernière met au cœur de son analyse les différentes formes de rentes. Elle affirme que la production de ressources naturelles a pour caractéristique de favoriser d'importantes rentes économiques générées par l'état. Dans ce cadre, trois principaux arguments sont avancés pour expliquer leurs effets négatifs sur la croissance économique. L'abondance de ces ressources naturelles permet au gouvernement de prélever des taxes importantes et d'en redistribuer une partie sous forme de revenus et ceux qui perçoivent ces revenus peuvent se constituer en groupes d'intérêts hostiles aux changements, qui entravent les réformes. Cette théorie affirme aussi que l'abondance de ressources naturelles mène inévitablement à la corruption et l'inefficience de la bureaucratie : ce sont ces comportements qui pèsent négativement sur la croissance ; un troisième argument est que les gouvernements qui reçoivent directement les rentes sur les ressources naturelles ont eu tendance à les gaspiller dans des dépenses improductives ou de vastes programmes d'investissements publics inefficients.

Largement adoptée dans les publications des institutions internationales (Banque mondiale et FMI), la notion de rente appliquée à l'étude des économies a connu un succès exceptionnel dans les pays rentiers. Mais cette conception ne fournit aucune nuance entre les différentes forme de rente (et donc très souvent assimilé à la rente pétrolière ou considérée issue de celle-ci) et met en avant très souvent uniquement les effets néfastes de celle-ci sur l'économie et ne reconnaît que rarement le rôle dynamique qu'elles peuvent, dans certain cas, jouer dans l'économie. Elle oppose systématiquement économie rentière à économie de production et donc leur incompatibilité (Talahite, 2006).

IV. Les caractéristiques de l'économie rentière pétrolière

Ces caractéristiques peuvent être classées sous les rubriques suivantes : « *spécificité des recettes tirées du pétrole, l'appropriation centralisée des recettes, la gestion optimale du stock épuisable, la capacité d'absorption locale des recettes. A partir de ces divers aspects, il est alors possible d'ébaucher le profil macro-économique d'une économie rentière pétrolière* » (Sid Ahmed, 1989).

1. Recettes pétrolières et rente

La caractéristique principale des recettes pétrolières est le fait que cette ressource n'est pas le fruit d'une activité productive d'une part. D'autre part, son exploitation est principalement destinée à la consommation étrangère ce qui attribue la nature externe de ces recettes et qualifie ce type d'économie d'Etat rentier. En effet, un pays rentier est un pays « *recevant sur une base régulière des montants importants de rentes externes. Ces dernières sont les redevances payées par des étrangers, des entreprises ou des gouvernements à des individus, entreprises ou gouvernements d'un pays donné* » (Sid Ahmed, 1989).

D'après cet auteur, les recettes pétrolières assimilées à des rentes externes peuvent être considérées comme la compensation logique de l'épuisement des ressources dans le temps. Ajoutée à cela, dans certains Etats comme l'Arabie Saoudite, la productivité nettement plus élevée des gisements de pétrole constitue une rente monopolistique et différentielle. Cette rente pétrolière était modeste au départ du fait notamment du système de partage entre l'Etat et les compagnies pétrolières dû principalement au régime des concessions défavorable à l'Etat en octroyant plus d'avantage et de gain pour les entreprises étrangères. A partir des années 1950, les gouvernements des pays pétroliers ont apporté de profondes modifications au système traditionnel des concessions dans le but d'augmenter le volume de leurs recettes.

2. Les recettes pétrolières et l'Etat

Le mode d'appropriation de la rente est un élément stratégique aussi important que son volume. Le mode de collecte de ces recettes détermine leur impact économique et social selon qu'il est décentralisé - rente

agricole perçue par une multitude de petits exploitants - ou centralisé directement contrôlé par l'Etat, cas des hydrocarbures.

En effet, le type et l'étendu de l'intervention publique dans l'économie est déterminé par le fait que l'Etat est le seul propriétaire de l'exploitation des gisements de pétrole et du gaz. Contrairement au cas où la propriété et la gestion des ressources pétrolières sont aux mains du privé, les décisions (choix technologiques, niveau de production, ventes, objectifs de profit, distribution des dividendes, réinvestissement, etc.) sont le fait de ce dernier en fonction des préférences des consommateurs et des producteurs.

Quand la décision se fait au niveau du privé, cela a un impact sur l'ensemble de la filière pétrolière (fournisseurs, travailleurs, clients) engendrant une série d'effets de liaisons plus dynamiques en amont et en aval de l'économie. Par contre, lorsque l'Etat est l'unique propriétaire et producteur, le processus de décision se fait au niveau de la classe dirigeante suivant leurs préférences au détriment de celles des consommateurs ou des producteurs privés. « *Cette substitution de la rationalité macro-économique de l'Etat à celle, microéconomique, du secteur privé conduit à d'importants changements, tant dans le caractère que dans la composition du PIB (la diversité du tissu industriel) ainsi que dans le temps et les orientations du développement économique* » (Sid Ahmed, 1989).

Quant au plan politique, la marge de manœuvre de l'Etat dans la manière d'entreprendre les réformes politiques est étroitement liée au volume de la rente. Suivant le volume de cette dernière, les pouvoirs publics auront plus ou moins de latitude dans leurs interventions sur la scène politique.

Si la rente est importante, l'Etat aura plus de facilité à neutraliser les oppositions et attirer les groupes de pression qui lui sont favorables.

A l'inverse, un faible volume de la rente accroît la vulnérabilité du pouvoir en place. Par conséquent, le renforcement du rôle de l'Etat repose uniquement sur la présence de la rente pétrolière.

3. La nature du produit

La grande dépendance, à l'égard d'un produit unique : les hydrocarbures, produit épuisable est une caractéristique spécifique des économies pétrolières. En effet, la commercialisation du pétrole ou du gaz constitue des transactions uniques conduisant à l'épuisement des ressources (*le taux de renouvellement de ce baril est si faible qu'il est donc négligeable*) alors que la commercialisation de produit agricole par exemple (maïs, blé, café...) constitue une transaction commerciale annuelle régulière. Ce caractère épuisable des ressources pétrolières affecte fortement le choix de la stratégie de développement.

4. La capacité d'absorption

La situation financière des Etats rentiers en développement est assez particulière, ces économies jouissent d'une aisance financière nettement plus importante que la plupart des pays en développement, par conséquent le problème de la capacité d'absorption se pose avec une plus grande acuité dans ce type d'économie. En effet, la capacité d'absorption constitue une contrainte pour la croissance économique, quand le rythme d'accumulation du capital est plus important que la capacité d'absorption locale, et donc une capacité (en terme de besoin qualitatifs et quantitatifs en main-d'œuvre locale et également en facilités infrastructurelles) plus faible par rapport au capital disponible.

Comme le souligne Sid Ahmed, (1989), d'autres éléments comme les dotations en autres facteurs de production, le niveau de développement atteint, la dimension du marché sont importants à inclure comme déterminants majeurs de l'analyse des économies rentières en développement.

V. Les effets macroéconomiques d'un boom des ressources exogènes sur l'économie des pays rentiers

Les pays exportateurs de pétrole et de gaz ont fait face à travers l'histoire à d'importants chocs externes. Par choc, il faut entendre un changement soudain, important, unique et non anticipé. Par externe, il faut entendre qui passe par un secteur ayant une relation avec le reste du monde et qui affecte la balance des paiements (Cottenet-Djoufelkit, 2003).

A partir de cette définition, les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 peuvent être définis comme tel, tandis que la récente flambée des prix de l'énergie à partir de 2005 était moins soudaine, progressive bien que mais plus importante en termes d'évolution du prix mondial du pétrole exprimé en dollars courants.

A travers la littérature existante, on note que depuis le milieu des années 1970, l'impact macroéconomique des différents chocs externes et principalement des deux chocs pétroliers antérieurs est analysé à l'aide de la théorie du « syndrome hollandais ».

Autrement dit, les principaux impacts économiques résultant d'un choc externe en l'occurrence la hausse des prix mondiaux du pétrole est de type « syndrome hollandais » ou également appelé « *dutch disease* ».

Dans la plupart des économies affectées par le syndrome hollandais, le secteur du boom est de type extractif (pétrole en Grande Bretagne, Norvège, Pays Bas, Mexique, pays de l'OPEP) et c'est le secteur manufacturier qui subit directement les contrecoups du boom ainsi que le secteur agricole dans les pays traditionnellement agro-exportateurs.

1. Les effets économiques d'un choc externe : théorie du syndrome hollandais

La théorie du syndrome hollandais bénéficie depuis le début des années 1980 d'une littérature théorique abondante. Celle-ci analyse les effets statiques réels (Corden et Neary, 1982) et monétaires appelé « *effet de liquidité* » (Neary, 1984). Cet effet monétaire est différent suivant que le taux de change est fixe ou flexible. Le cadre théorique d'analyse des effets monétaires est le même que celui des effets réels, il faut cependant apporter des hypothèses supplémentaires.

Ces modèles adoptent le même cadre théorique de base que celui utilisé par Corden et Neary (1982) et par Neary (1984) pour analyser les effets statiques de court terme réels et monétaires d'un boom anticipé comme permanent dans une économie où tous les marchés répondent aux critères de concurrence pure et parfaite.

La théorie du syndrome hollandais analyse les effets sectoriels d'un choc externe positif anticipé comme permanent. Corden et Neary (1982) se fondent sur les travaux précédents de Gregory (1976) et de Snape (1977) qui ont été parmi les premiers à modéliser les effets statiques réels d'un boom dans le secteur de l'énergie à la fois sur la fonction de distribution des revenus entre les différents secteurs et sur la taille et la rentabilité du secteur échangeable non « boomier », lequel est assimilé au secteur manufacturier ou agricole. L'origine du boom dans leur article est un progrès technique. L'origine d'un boom peut cependant être multiple. Ce qui importe est que le boom soit non anticipé au départ, rapide et permanent. En fonction de son origine, il aura un coût ou bien sera une aubaine (exemple de l'aide étrangère apportée à un pays donné). Un boom ayant un coût est généralement sectoriel, lié à l'augmentation de l'offre dans un secteur particulier d'exportation, qui peut résulter d'un progrès de productivité, de la hausse du prix international du produit exporté ou par la découverte de nouvelles ressources.

Ce type de booms implique une utilisation accrue des ressources domestiques. Dans le cas du secteur pétrolier, le boom prend la forme d'un transfert sans contrepartie ou d'un boom d'exportation dans un secteur dit « enclavé », c'est-à-dire n'utilisant que très peu de ressources domestiques.

Un boom sectoriel entraîne, selon la théorie du syndrome hollandais, deux principaux effets réels, « *l'effet de dépense* » et « *l'effet de déplacement des ressources* », qui vont se manifester sur le marché des biens et sur le marché des facteurs (Corden et Neary, 1982).

Le diagnostic du « *Dutch disease* » peut être illustré à l'aide du modèle (Corden et Neary, 1982; Corden, 1984). Ce modèle peut être appliqué à différentes situations. Il s'applique aussi bien au cas de ressources non extractives qu'aux situations de rentes permanentes (cas d'une industrie technologiquement plus avancée à une industrie ancienne), que dans le cas de ressources renouvelables (cas des pays exportateurs de produits agricoles bénéficiant d'un très haut rendement de productivité lié à des dotations naturelles telle que le sol ou le climat).

Selon cette analyse de Corden (1984), l'économie est composée de trois secteurs qui sont :

- le « *secteur en boom* » : le secteur pétrolier ou toute autre industrie d'exportation dans une phase de prix croissants, d'exploitation d'une découverte majeure de ressources ou encore un progrès technique dont l'effet est une réduction substantielle des coûts.
- le « *secteur en retard* » ou encore les autres biens échangeables qui couvrent les autres exportations et les substituts d'importation tant dans le secteur manufacturier que dans le secteur agriculture.
- le secteur des biens non échangeables qui comprend en grande partie les services.

L'analyse de Corden (1984) part d'un modèle où un seul facteur est supposé mobile : le travail. Quant aux autres facteurs de production, ils sont spécifiques à chacun des trois secteurs. Le capital est aussi internationalement immobile et les stocks de facteurs sont fixes, mais leurs prix sont flexibles.

2. Les deux principaux effets réels

D'une manière globale, l'impact de l'expansion du secteur en boom peut être constaté à travers deux effets. Le premier effet est celui de « *l'effet de dépense* » et le second est celui de la « *réallocation de ressources* ».

A. L'effet de dépense

Cet effet est lié à l'utilisation des revenus, il analyse l'impact macroéconomique de l'augmentation de revenus engendrés par tout choc externe. Cependant, un boom sectoriel implique une augmentation initiale de la production dans le secteur échangeable. A la suite du boom, l'excédent de la balance des paiements peut être assimilé à un accroissement du revenu global. Si tout le revenu est dépensé et si les biens du secteur des biens non échangeables satisfaisaient la demande des consommateurs, cet accroissement de revenu se traduirait par une hausse de la demande de ces biens. Face à une situation d'excès de la demande sur l'offre, il y aura, indépendamment de toutes réallocations de ressources, une hausse des prix intérieurs des biens non échangeables.

Par conséquent, le prix relatif du rapport entre celui des biens échangeables et le prix des biens non échangeables, doit baisser : il y a une appréciation de la monnaie nationale qui entraîne une croissance de la production des biens non échangeables et une contraction de la production des biens échangeables. Quant à la balance commerciale hors mines, elle se dégrade.

B. L'effet réallocation de ressources

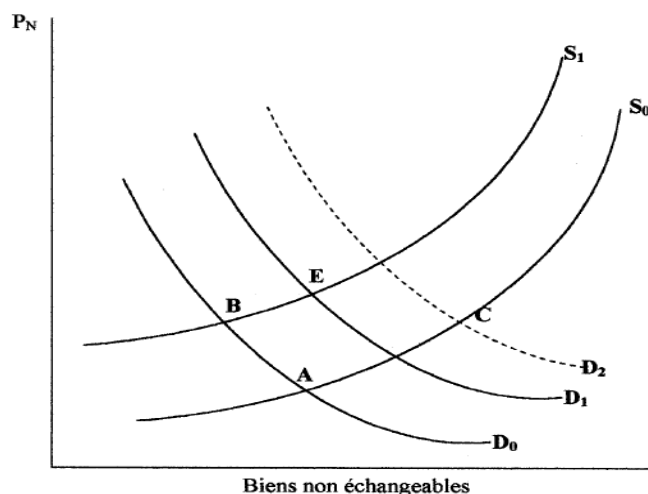
Cet effet est concerné par le déplacement des facteurs mobiles (en l'occurrence le travail) vers le secteur hydrocarbure poussant les salaires à la hausse et provoquant la contraction des autres secteurs.

Cet effet apparaît lorsque surgit un boom sectoriel. En effet, si ce secteur en boom n'est pas une enclave, utilisant les mêmes facteurs de productions que les autres secteurs de l'économie, alors il exercera des effets sur les ressources et plus précisément sur la mobilité du travail. Il y aura alors un accroissement de

la demande de travail dans le secteur minier et dans le secteur des biens non échangeables. Comme l'offre de travail est donnée, il en résulte un manque de main-d'œuvre dans le secteur produisant les biens échangeables non-miniers, qui voit par conséquent sa production baisser.

3. Présentation de modèle de Corden 1984

Figure 1. Le modèle de Corden 1984.



Source : Corden, 2004

4. Le fonctionnement du modèle de Corden

Le fonctionnement du modèle peut être illustré de la façon suivante (figure 1) : soit trois secteurs, le secteur en boom (B), le secteur en retard (L) et le secteur des biens non échangeable (N). Les deux premiers produisent des biens échangeables confrontés aux prix mondiaux et le troisième produit des biens non échangeables dont les prix se fixent sur le marché local. La production dans chaque secteur est fonction du travail et d'un facteur qui lui est spécifique. Le facteur travail est supposé mobile entre les trois secteurs égalisant les salaires entre les trois emplois alternatifs. Mesurés en termes de (L) le salaire est W , et les trois revenus $R(b)$, $R(l)$, $R(n)$.

Suite au boom dans le secteur B se produit un effet initial d'accroissement des revenus des facteurs qui sont employés dans ce dernier par rapport aux autres secteurs de l'économie.

L'origine du boom peut avoir selon Corden plusieurs raisons ; (a) un changement technologique exogène en B et qui reste confiné au pays concerné ; (b) une découverte importante de ressources naturelles ; (c) une augmentation exogène du prix du produit B sur le marché mondial.

Le secteur B ne produit que pour l'exportation (il n'y a pas de ventes locales) et le prix exogène du produit sur le marché mondial croît relativement aux prix des importations.

A. Le jeu de l'effet-dépense

Il est possible de déterminer, à la suite d'un boom dans le secteur B, un effet de dépense si une certaine part du surplus du revenu de B est dépensée, soit directement par leurs bénéficiaires, soit par l'Etat. Dans ces conditions, si l'élasticité-revenus de la demande des biens échangeables (N) est positif, le prix de ces biens va croître relativement à celui des biens échangeables. Nous avons ici une appréciation réelle. Des ressources sont soustraites de B et L en faveur de N.

Sur le graphique ci-dessus, nous retrouvons sur l'axe vertical, $P(n)$, soit le prix de N relativement à celui de L , et sur l'axe horizontal figure le volume de biens non échangeables.

L'effet dépense se lit à travers le glissement de la courbe de $D(0)$ à $D(1)$, ce qui accroît $P(n)$, transférant les ressources de L au profit de N .

B. Le jeu de l'effet mouvement de ressource

Suite du boom dans le secteur (B), le produit marginal du travail dans ce secteur augmente, de sorte que à salaire constant en termes de bien échangeables, la demande de main-d'œuvre en B croît, d'où le transfert de main-d'œuvre de L et N au profit de B . Selon Corden, cet effet comporte deux éléments :

- Le transfert de main-d'œuvre du secteur en retard (L) au secteur en boom (B) réduit la production du secteur en retard (L). C'est l'effet dit de « *désindustrialisation direct* », car le marché de N n'est pas impliqué et ceci ne nécessite pas une appréciation réelle de la monnaie nationale.
- Il y a transfert de main-d'œuvre du secteur des biens non échangeables (N) vers le secteur en boom (B) à taux de change réel constant. L'effet ressource a pour résultat de déplacer la courbe d'offre de $S(0)$ en $S(1)$ et donc de créer une demande excédentaire de biens non échangeables qui s'ajoute à celui résultant de l'effet dépense.

La combinaison des deux effets, créant un transfert de main-d'œuvre du secteur en retard (L) vers le secteur des biens non échangeables (N), induit un effet dit de « *désindustrialisation indirect* » causé par le transfert du secteur en retard vers le secteur en expansion. Nous observons que le produit du secteur des biens non échangeables peut finalement être plus élevé ou plus faible qu'initialement. L'effet dépense tend à l'accroître et l'effet ressource à le réduire.

Au plan de la répartition sectorielle, les deux effets réduisent les revenus du facteur spécifique du secteur en retard (L), point qui constitue le problème essentiel de la maladie hollandaise. Le secteur en retard voit, dans tous les cas de figure, sa production diminuer alors que celle du secteur des biens non échangeables peut accroître.

A noter aussi que parfois le secteur en retard produit à la fois des biens exportables qui ne font pas l'objet d'un boom et des biens importables. Ce secteur ne recouvre pas obligatoirement la seule industrie manufacturière. Dans certains pays comme l'Australie et l'Indonésie qui produisent des quantités importantes de produits agricoles échangeables, le terme « *désindustrialisation* » peut ne pas refléter la réalité ; l'emploi du terme « *désagriculturisation* » serait plus approprié (Sid Ahmed, 1989).

Autre remarque importante est celle des produits échangeables faisant l'objet de restrictions quantitatives, leurs prix domestiques ne sont plus déterminés par les prix mondiaux, mais plutôt par le jeu de l'offre et de la demande ; ces biens doivent être considérés comme des biens non échangeables, même s'ils sont potentiellement échangeables.

5. Les causes de la maladie hollandaise

La maladie hollandaise se manifeste lors d'une rentrée massive de devise étrangère résultant de plusieurs éléments et qui sont principalement :

- ❑ L'expansion du secteur des ressources naturelles : cet afflux de devises est dû principalement aux deux chocs pétroliers en 1973 et en 1979, mais aussi à des chocs d'offre à la suite de nouvelles découvertes et à l'exploitation de nouveaux puits de pétrole.
- ❑ L'aide étrangère dans les pays en développement, appelé aussi « aubaine » : Edwards et van Wijnbergen (1989) soulignent qu'il existe certaines similitudes entre l'accroissement des revenus provenant de l'exploitation de ressources naturelles et les flux d'aide internationale. Chacun amène une augmentation temporaire de devises étrangères disponibles tout en utilisant une quantité limitée de facteurs de production. De plus, chacune vient sous forme de devises

étrangères, qui seront, du moins partiellement affectée à l'achat de bien non échangeables, ce qui amènera une appréciation de la monnaie nationale. Les conséquences de la réallocation des ressources au sein de l'économie sont aussi les mêmes. En effet, les facteurs de production ont tendance à quitter les secteurs manufacturiers ou agricoles, créant une pression à la hausse sur les salaires réels des secteurs en termes de biens échangeables.

- ❑ La maladie hollandaise peut aussi provenir d'un afflux massif d'investissements direct étrangers dans une économie. Dans le cas d'un pays en voie de développement, avec une économie dite de « *price taker* » (le pays n'a aucun effet sur le prix des produits qu'il importe ou exporte), un afflux de capitaux étranger se traduit par une appréciation ou une dépréciation de la monnaie locale, tout dépend si ces nouveaux capitaux sont utilisée pour financer les dépenses courantes ou l'accumulation de capital dans les secteurs des biens échangeables ou non échangeables. Si ces nouveaux capitaux sont utilisés pour financer la consommation domestique, alors ils augmenteront le pouvoir de dépenser et la demande de biens échangeables et non échangeable entraînant du même coup une appréciation de la monnaie locale et un déficit du compte commercial. Ceci est causé par une demande excédentaire qui accroît le prix des biens non échangeables sur le marché local, alors que les prix des biens échangeables est déterminé sur le marché mondial. Dans le cas où l'IDE est utilisé pour financer l'accumulation de capital, il faut s'attendre à une hausse de la productivité dans le futur. Ainsi, dans ce cas, l'orientation de l'IDE vers les secteurs des biens échangeables ou non échangeables est d'une importance primordiale pour le taux de change réel. Si l'IDE est concentré dans le secteur des biens échangeables, l'offre de bien échangeable s'accroîtra et le compte commercial s'améliorera. Maintenant si l'IDE est orienté vers le secteur des biens non échangeables, alors le compte commercial se détériorera et le taux de change réel tendra à s'accroître au fur et à mesure que le prix des biens non échangeables diminue.

VI. Les spécificités du produit exporté

1. Le cas où le produit du secteur en boom n'est pas totalement exporté et où une partie est consommée sur place

C'est le cas par exemple d'un produit exporté dont la demande domestique croit rapidement (pétrole, café, lait). Une partie du produit B est donc destinée à la consommation locale et le boom est généré par la hausse du prix mondial du produit B.

Dans ce cas de figure, un effet supplémentaire relatif à l'effet d'absorption doit être introduit dans le modèle de base, afin d'apprécier l'effet d'une hausse du prix d'un bien produit et vendu localement. Cet effet trouve tout son sens si le prix aux consommateurs domestiques augmente partiellement ou totalement par rapport au prix mondial. Dans la pratique, de nombreux pays exerce des prix intérieurs inférieurs aux prix du marché mondial, le cas des pays pétroliers est une illustration parfaite où des différences importante existent entre les prix domestiques et les prix mondiaux des produits pétroliers.

Ce type de produit peut être divisé en deux catégories distingue :

A. Le produit d'exportation issu du boom est un bien de consommation final

Dans le cas où le prix domestique du produit (B) est déterminé par le prix mondial, la hausse de ce dernier augmente le revenu de (B) par rapport aux autres secteurs de l'économie. Mais si la part à de la consommation du produit (B) est la même que celle du produits (L) et (N), alors aucun effet dépense n'est attendu de l'effet d'absorption domestique, mais par contre si la demande des trois produits est différente, il peut y avoir soit une appréciation réelle soit une dépréciation. Ajouté à ça, un effet de substitution peut également se manifester, en effet, la hausse du prix du produit (B) encourage la substitution à consommer des produits (L) et (N).

Quant au jeu de l'effet ressource, il reste le même que celui du modèle de base, avec toutefois un effet ressource plus important car la hausse des prix domestique provoque également un effet ressource qui s'ajoute à celui résultant de la hausse des prix des exportations.

B. Le produit B est un bien intermédiaire

Le produit du secteur en boom (B) rentre dans le processus de fabrication des produits des secteurs (L) et (N), et n'est pas consommé dans son état brut, comme par exemple le pétrole qui sert à produire d'autres produits industriels plus complexes. Dans ce cas, la hausse du prix de (B) n'a pas d'impact direct sur les consommateurs, mais un impact indirect à travers la hausse des prix de (N) et (L), cette hausse des prix de (B) conduit à la hausse du revenu de (B) et à la baisse du revenu de (L) et (N).

La productivité marginale du travail en (B) croît et elle baisse en même temps en (L) et (N) à la suite de la baisse des marges bénéficiaires, par conséquent l'effet ressource est plus élevé que lorsque le produit (B) est un bien de consommation final.

Associé à un effet ressource plus accentué, deux effets de substitution interviennent :

Le premier est un effet ressource intervenant entre L et N si l'un est plus pétro-intensif que l'autre. La croissance des marges bénéficiaires dans (N) et (L) sont liées à la pétro-intensité des produits (L) et (N), la marge est plus élevée dans le secteur qui utilise le moins le pétrole dans son processus de production. Si le produit (N) est relativement moins pétro-intensif, l'appréciation réelle sera alors moindre.

Le deuxième effet est une substitution au pétrole des produits (L) et (N), ce qui renforce la demande du produit utilisant le moins de pétrole, en l'occurrence le produit (N) et accentue par la même occasion la tendance à l'appréciation réelle.

2. Cas spécifique d'une ressource épuisable

Un cas particulier d'un boom pétrolier est celui où le secteur pétrolier n'emploie pas un facteur mobile dans le reste de l'économie et est donc une enclave. A ce moment, le seul effet à l'origine de la maladie hollandaise est celui de dépense. Le mécanisme clé de la réallocation de ressource est l'appréciation réelle : si une partie des revenus de B est affectée à l'achat des biens non échangeables, le produit N sera finalement plus élevé que dans la situation qui précède le boom.

« Dans le cas d'une ressource épuisable, la consommation croît avant même que ne débute l'extraction des ressources mais avec une grande incertitude quant à l'ampleur et au prix de la ressource. Aussi l'effet dépense ne jouera que plus tard et au départ de l'exploitation de ces ressources, l'intérêt est porté sur la manière de convertir de façon optimale les actifs souterrains en un portefeuille optimal. La hausse de la consommation est parallèlement financée par la réduction des actifs extérieurs (et donc de la rente). L'effet ressource dépendra là encore de l'accroissement réel de la production c'est-à-dire du rythme d'extraction des ressources. Le revenu du capital spécifique augmente dans le secteur B, baisse dans le secteur L et peut augmenter dans le secteur N » (Sid Ahmed, 1989).

Nous avons jusque là présenté le modèle de base du syndrome hollandais dans une économie sans distorsion et sans réglementation sur le marché des biens et des facteurs. Les conséquences des effets présentés plus haut pour le secteur des biens échangeable non boomier, le secteur manufacturier ou agricole, vont toutes dans la même direction : l'appréciation du taux de change réel implique une diminution de la production dans ce secteur, qui devient moins profitable relativement aux autres secteurs de l'économie. La théorie du syndrome hollandais nous enseigne donc qu'un boom, quelle que soit sa nature, engendra à court terme un phénomène de désindustrialisation ou une désagriculturisation selon l'importance des deux secteurs dans l'économie du pays. La performance du secteur échangeable diminue durablement relativement à celle du secteur des biens non échangeables.

Si tous les marchés sont parfaits, le syndrome hollandais est une réaction optimale d'une économie face à un boom.

Par ailleurs les hypothèses de concurrence pure et parfaite sur les marchés de biens et de facteurs et de parfaite flexibilité des prix ne sont pas totalement applicables dans le cas des pays en développement, dans lesquels les marchés ne sont pas parfaits et où les prix et les salaires peuvent être rigides (Cottenet-Djoufelkit, 2003).

VII. Le taux de change réel comme élément essentiel de l'application de la théorie du syndrome hollandais

Après avoir présenté les éléments théoriques nécessaires à une bonne interprétation des faits macroéconomiques observés dans les économies rentières ainsi que la détermination du caractère spécifique de la rente énergétique par rapport aux autres formes de rente et sachant aussi que l'effet dépense est l'unique l'effet ressenti dans les économies pétrolières, ce dernier se manifeste principalement à travers la variation du taux de change réel. Nous avons jugé nécessaire d'étudier de manière théorique toutes les facettes de ce point central de la théorie du syndrome hollandais à l'aide d'une revue de littérature et à ce sujet, nous allons exposer les différentes définitions, les méthodes de mesure et de déterminations du taux de change réel dans une économie.

1. Définitions du TCR

Le taux de change réel (TCR), est une notion théorique. Il en existe plusieurs définitions dans la littérature que nous allons brièvement présenter.

Les deux définitions les plus couramment utilisées dans la littérature sont celles selon la parité du pouvoir d'achat (PPA) et la théorie du commerce international.

La définition selon la parité du pouvoir d'achat (PPA) est la plus ancienne. Le TCR (e) est égal au taux de change nominal côté à l'incertain (E), corrigé du rapport des niveaux des prix étrangers (P^*) et des prix domestiques (P), soit :

$$e = EP^*/P$$

La définition selon la théorie du commerce international, plus utilisée aujourd'hui, est dérivée du modèle de l'économie dépendante de Salter-Swan. Le TCR est défini comme le prix relatif des biens échangeables et des biens non-échangeables, ou inversement. En supposant que pour les biens échangeables, la loi du prix unique s'applique et qu'il n'y a pas de taxe sur le commerce, le TCR est défini comme le taux de change nominal côté à l'incertain (E) corrigé du rapport entre le prix international des biens échangeables ($P^* T$) et le prix domestique des biens non-échangeables ($P N$) soit :

$$e = E P^* T / P N$$

Quelle que soit la définition utilisée, le TCR est un indicateur réel et non pas monétaire. Il est considéré comme un bon indicateur du degré de compétitivité d'un pays sur les marchés internationaux. (Cottenet-Djoufelkit, 2003)

2. Les différentes mesures du TCR

Plusieurs indices peuvent refléter l'évolution des prix relatifs des biens non échangeables et des biens échangeables et celle du taux de change nominal.

A. Les indices de prix :

De nombreux indices de prix sont utilisés afin de mesurer le prix relatif des biens non-échangeables et des biens échangeables.

Pour les biens non-échangeables :

En ce qui concerne l'indice devant représenter le prix des biens non-échangeables l'indice des prix à la consommation, qui porte surtout sur des biens non-échangeables, est généralement utilisé, on utilise également le déflateur sectoriel des services.

Pour les biens échangeables :

Quant à l'indice devant représenter le prix des biens échangeables, la principale rigueur est d'essayer d'avoir une représentation correcte de l'évolution des prix des biens internationaux dans le pays (PT) par rapport à l'évolution des prix des biens internationaux à l'étranger, corrigée d'une éventuelle variation du taux de change ($P^* T/E$).

B. Les indices de change

Afin de calculer le TCR, trois types de problèmes se posent. Premièrement, le choix d'un taux de change nominal, entre un taux de change bilatéral (valeur d'une unité de monnaie nationale exprimée en une seule devise) ou un taux de change multilatéral (valeur d'une unité de monnaie nationale en un panier de devises). Ensuite, si on prend le choix d'un taux de change multiples, il faut savoir lequel prendre, un taux de change nominal tenant compte de la structure de la protection, ou non.

Taux de change nominal bilatéral et taux de change nominal effectif (multiple) :

Le type de taux de change nominal utilisé pour la construction d'un taux de change réel, reflétant la compétitivité d'un pays est primordial.

Le taux de change nominal bilatéral est le taux de change entre deux monnaies et le taux de change effectif nominal d'une monnaie est une moyenne des taux bilatéraux de cette monnaie pondérée par le poids relatif de chaque pays étranger dans le commerce extérieur du pays considéré.

Dans notre d'étude, le taux de change réel en Algérie est déterminé mensuellement par la banque d'Algérie et dépend de plusieurs paramètres, entre autre du taux de change nominal bilatéral par rapport au dollars US.

Taux de change multiple :

La multiplicité et la variabilité des taux de change ne doivent pas être confondus, la variabilité a lieu librement selon la situation du marché sur lequel s'échangent les devises ; les taux de change varient également suivant qu'il s'agit d'opérations au comptant ou à terme. Mais on ne peut parler de taux de change multiples que lorsqu'il existe, dans un pays donné, plusieurs modalités différentes d'échange entre la monnaie nationale et les monnaies étrangères. Cette multiplicité peut résulter d'une situation de fait généralement illégale. La formation d'un marché parallèle se produit suite à un contrôle des changes rigoureux, sur le marché parallèle la monnaie contrôlée se vend et s'achète à des cours inférieurs ou supérieurs à ceux du marché licite. Mais les taux de change multiples sont parfois institués par les gouvernements et les autorités financières dans le but d'atteindre des objectifs économiques déterminés, où à l'appui d'une politique monétaire et financière générale, comme par exemple le fait de favoriser les importateurs de produits de base avec un taux de change inférieur à ceux important des produits de luxe ou des produits qui ne sont pas de première nécessité afin de favoriser leurs productions locales.

Taux de change au certain et taux de change à l'incertain :

Le taux de change que constate le marché des changes, dit aussi taux de change courant, peut être coté de deux façons, au certain et à l'incertain :

Le taux de change au certain est égal au nombre d'unités de monnaie étrangère que l'on peut obtenir avec une unité de monnaie nationale.

Exemple : 1 EUR = 1,05 USD. C'est le prix de l'euro en dollar.

Taux de change à l'incertain = Nombre d'unités de monnaie nationale qu'il faut fournir pour avoir une unité de monnaie étrangère.

Exemple : 1 USD = 0,95 EUR. C'est le prix du dollar en euro.

La hausse du taux de change coté à l'incertain correspond bien à une dépréciation de la monnaie nationale (et à une appréciation des devises).

3. Les déterminants du taux de change réel

La variation du taux de change réel et plus précisément la détermination de son niveau d'équilibre dépend de plusieurs facteurs.

Ces variables peuvent être internes ou externes et on peut distinguer ceux qui sont affectés par des changements de politique économique et ceux qui en sont indépendants.

Le tableau suivant regroupe les déterminants du taux de change réel ainsi que leurs impacts sur celui-ci.

Tableau 1. Les déterminants du taux de change réel
(Cottenet-Djoufelkit, 2003)

Les déterminants.	Impact sur le taux de change réel
<p>Externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les termes de l'échange. - les transferts internationaux (incluant l'aide et les envois de fonds des travailleurs). - les taux d'intérêts réels mondiaux. <p>Internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la politique commerciale liée aux quotas, taxes à l'importation et à l'exportation. - le contrôle des capitaux. - les dépenses du gouvernement. - La politique de change. - La politique monétaire. 	<p>L'augmentation des termes de l'échange induit une appréciation.</p> <p>L'augmentation de ces transferts induit une appréciation.</p> <p>L'augmentation de ces taux induit une appréciation</p> <p>La libéralisation du commerce extérieur entraîne une dépréciation.</p> <p>Appréciation initiale et effet de long terme ambigu.</p> <p>Si la proportion du gouvernement à consommer des biens non-échangeables est grande, leur augmentation entraînera une appréciation.</p> <p>Une dévaluation nominale entraîne une dépréciation temporaire.</p> <p>Une politique expansionniste provoque une appréciation</p>

4. Les contraintes liées aux taux de change dans les pays exportateurs de pétrole

La majorité des économies pétrolières en développement sont hautement dépendantes des importations et de biens d'équipement et de biens de consommations. Les biens produits localement ne sont pas de parfaits substituts aux produits importés et par conséquent le gros de l'effort de développement se fait sur l'offre locale de biens échangeables. On note que dans ces pays un énorme effort est consenti pour la production de substitution d'importation, avec en parallèle le développement des exportations. Dans ce contexte, le taux de change, les tarifs et les subventions à l'exportation représentent des instruments incontournables de diversification de l'économie nationale.

Dans les économies pétrolières en développement le choix d'une politique de taux de change est d'une importance particulière, car les surplus financiers favorisent la hausse du taux de change, d'où l'importance de mettre en place un régime de taux de change qui stimule le secteur non pétrolier. En effet, la grande différence de recette entre le secteur pétrolier et le secteur non pétrolier nécessite l'adoption d'un système de taux de change multiple.

Dans ce sens, le taux de change est d'une grande importance car il affecte quatre variables prix essentielles :

- ❑ le prix relatif des biens échangeables par rapport aux biens non échangeables,
- ❑ le prix des produits exportés libellé en devise étrangère comparé aux prix des exportations des d'autres pays,
- ❑ le prix des produits importés par rapport aux prix des mêmes biens produits localement.

« *De ce fait, le taux de change affecte l'allocation des ressources dans l'économie, y compris le volume des échanges* » (Sid Ahmed, 1989). Pour des économies qui ont pour but de développer une base productive diversifiée, la détermination du taux de change d'équilibre est primordiale et plus précisément dans les économies pétrolières à forte capacité d'absorption.

Ce même auteur note que le fait de déprécier le taux de change n'est pas à lui seul une solution pour améliorer la compétitivité du secteur non pétrolier, mais cette disposition doit s'accompagner de politique suffisamment restrictives notamment en termes de salaires pour maintenir l'essentiel de l'avantage prix généré par cette dépréciation.

5. Le taux de change d'équilibre dans les économies pétrolières

Un aperçu théorique du taux de change réel d'équilibre :

Le taux de change réel d'équilibre pour des pays en développement est défini par Edwards (1988) comme le prix relatif des biens échangeables par rapport à celui des biens non-échangeables qui, toutes choses égales par ailleurs, assure simultanément l'équilibre interne et l'équilibre externe de l'économie (Cottenet-Djoufelkit, 2003).

L'équilibre interne veut dire que sur le marché des biens non-échangeables, l'offre et la demande sont égales et qu'elles le resteront dans l'avenir et l'équilibre externe est atteint si le compte courant d'une période donnée est en équilibre, et si les soldes à venir répondent à la demande budgétaire future stipulant que la somme actualisée des soldes de la balance courante doit alors être égale à zéro. En d'autres termes, l'équilibre externe signifie que les soldes présents et futurs de la balance courante doivent être compatibles avec les flux attendus de capitaux à long terme. Le pays ne peut être en permanence ni un prêteur net, ni un emprunteur net.

Le taux de change réel d'équilibre est déterminé uniquement par les déterminantes de l'équilibre interne et externe du taux de change réel cité plus haut. En revanche, le taux de change réel actuel répond également à court et moyen termes aux variations de politiques macroéconomiques. Selon Sid Ahmed, (1989) dans le cas d'économies pétrolières, d'autres contraintes à l'atteinte du taux de change réel d'équilibre se résument comme suit :

- ❑ ce sont des économies qui connaissent de très rapides mutations de structure, la période de base utilisée comme point d'équilibre est difficile à identifier,
- ❑ le fait que le taux de change d'équilibre dans les pays rentiers ne peut pas se maintenir au même niveau sur le long terme compromet l'effort de diversification des exportations dans ces pays,
- ❑ la source essentielle de devises dans les économies pétrolières repose sur un produit épuisable (pétrole, gaz). Cela remet en question le fait de considérer le surplus des recettes comme partie intégrante du calcul du taux de change d'équilibre.

6. La surévaluation du taux de change

L'afflux de devises étrangères stimule l'appréciation des monnaies nationales et affecte négativement le secteur non pétrolier de l'économie locale, ce qui constitue un obstacle à la diversification de celle-ci en décourageant l'exportation. L'importation évolue à un taux spectaculaire bien plus important que celui de la production.

Ce phénomène affecte l'ensemble des économies pétrolières avec un effet pervers exercé par le taux de change sur l'exportation des produits manufacturés et agricoles.

La surévaluation du taux de change résultant de l'abondance de recettes doit être corrigée de façon permanente à travers des politiques d'ajustement du taux de change comme c'est le cas dans de nombreux pays.

Notant également que la dévaluation du taux de change agit principalement pour corriger les déséquilibres de prix du secteur des biens échangeables mais elle ne contribue en aucun cas à améliorer les autres aspects non concurrentiels du secteur des exportations. Dans les économies pétrolières en voie de développement, les difficultés à l'exportation sont dues en grande partie à une faible qualité des produits et aux dysfonctionnements au niveau institutionnel bien plus qu'au désavantage prix. Pour ce type d'économie, l'enjeu majeur est de développer en priorité leurs secteurs non pétroliers de biens échangeables pour aboutir à un développement à long terme.

VIII. Implications des interventions de l'Etat sur l'impact macroéconomique des chocs externes

Les revenus induits par certains chocs externes vont directement dans les caisses de l'État, sans que le secteur privé en soit bénéficiaire. Et même dans le cas où ce sont les agents privés qui en bénéficient, le comportement de l'État est important. En effet, celui-ci a un double rôle : il est utilisateur de ressources et il réglemente les actions des agents privés.

Le comportement de l'État joue donc un rôle déterminant dans l'ajustement macroéconomique d'une économie face à un choc externe. Parmi les comportements que peut adopter l'État, on note que le plus radical est celui de stériliser ce flux inattendu de devises. Il se peut en effet que, pour des raisons économiques ou politiques, il décide de ne pas augmenter l'offre de monnaie nationale. Cela revient à geler les ressources émanant du boom et à éviter l'effet de dépense et l'appréciation du taux de change réel. En régime de change fixe, cela permet aussi de limiter l'inflation et de protéger son taux de change nominal. Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour stériliser ces devises. Ils dépendent de la nature du boom et de qui en bénéficie. Des fonds de stabilisation peuvent être créés, le gouvernement peut augmenter le ratio de liquidité du système bancaire, il peut également augmenter ses réserves de change. En d'autres termes, la stérilisation peut être envisagée si le gouvernement veut éviter l'appréciation temporaire du taux de change réel. Même si certains pays ont eu recours à la stérilisation, cette option reste coûteuse pour la plupart des pays en développement qui sont souvent contraints en capitaux et qui préféreront investir leurs revenus en investissements domestiques, plus rentables (Bevan et *al*, 1991).

Partant du cas où l'état ne stérilise pas les devises issues du boom, nous commencerons par exposer quelle serait la réponse optimale du gouvernement face à un choc externe dans une économie non contrôlée. Nous nous intéresserons ensuite à l'effet des réglementations économiques sur l'impact macroéconomique d'un choc externe.

1. Politique budgétaire et de dépenses publiques optimales dans une économie non contrôlée

La réponse optimale du gouvernement face à un choc externe est ici étudiée lorsque les bénéfices du boom reviennent directement à l'État (le cas de la plupart des pays pétroliers).

Si les revenus du boom vont directement dans les caisses de l'État, ce qui se produit lorsque le boom apparaît dans un secteur contrôlé par celui-ci, la tâche du gouvernement est de redistribuer cette richesse à la population. Concrètement, deux solutions s'offrent à lui : les dépenses de biens et de services et les subventions.

La population ne retirera un bénéfice de l'achat de biens et de services effectués par l'État que si ces dépenses se font en biens non-échangeables, comme les dépenses d'infrastructure. Si elles se font en biens échangeables, tels que l'armement, la population n'en retirera aucun profit.

Le gouvernement peut également redistribuer la richesse en subventionnant les prix des biens échangeables et/ou non-échangeables. Dans les deux cas, les consommateurs et/ou les producteurs vont en tirer des bénéfices, par une baisse des prix à la consommation et/ou à la production. Cependant, cette politique de transferts est souvent à l'origine de distorsions économiques, tout comme la politique de taxation dans le cas où les bénéfices du boom reviennent au secteur privé. Les distorsions engendrées par la politique de subvention-taxation impliquent qu'il serait optimal que l'État, s'il est directement bénéficiaire des revenus boomiers, en garde une plus grande partie que celle qu'il obtient dans le cas où ces ressources profitent directement au secteur privé (Bevan et al, 1990). La politique de transferts pose aussi, outre un problème de distorsion économique, un problème de rythme de distribution. Le choix du rythme des transferts a d'une part un impact sur les prix relatifs ; d'autre part, il réduit la visibilité des agents privés quant à la durée du boom, ce qui risque de générer des prévisions erronées.

Il apparaît donc que l'État joue un rôle important dans la gestion des ressources issues d'un boom, qu'il en soit le bénéficiaire direct, ou qu'il influence le comportement des agents économiques. Mais il est rare que l'État n'intervienne qu'au moment du boom, en d'autres termes, il est rare qu'une économie soit complètement non réglementée.

Les réglementations de l'État vont avoir un impact sur la capacité décisionnelle des agents privés et sur les effets macroéconomiques du boom. L'État peut réglementer le comportement des agents privés de plusieurs manières.

2. Influence des réglementations étatiques sur les effets macroéconomiques d'un choc externe

Nous allons ici nous intéresser surtout aux réglementations pouvant avoir un impact direct sur les effets macroéconomiques d'un choc externe. Dans ce cadre, notre attention portera surtout sur les interventions pouvant avoir un impact sur l'évolution du taux de change nominal et réel et sur la taille du secteur des biens échangeables. Et donc nous nous intéresserons à la politique de contrôle des changes et de la politique de change.

A. Politique de contrôle des changes

Si l'État impose une politique de contrôle des changes, alors les agents privés ne peuvent détenir ni devises et/ou ni actifs financiers étrangers. Cette intervention peut avoir un impact sur le comportement du secteur de biens échangeables.

Dans le cas d'un choc externe, le contrôle des changes limite la capacité d'importation des agents économiques. Cela peut altérer l'offre de biens échangeables, si le processus de production requiert des importations, sa production peut donc diminuer encore plus. Si les biens non-échangeables sont des substituts des importations, alors la demande qui leur est adressée va augmenter d'autant plus. L'effet de syndrome hollandais peut donc être accentué par une politique de contrôle des changes.

Dans ce cas, quand l'État met en place une politique de contrôle des changes, les agents doivent convertir leurs actifs étrangers en actifs domestiques. Dans beaucoup de pays en développement, le seul actif financier que l'État soit en mesure d'offrir est sa monnaie nationale. Le contrôle des changes a donc pour effet d'accroître temporairement la demande de monnaie, au-delà de l'augmentation « normale » de la demande de monnaie suite à un choc externe dans une économie non contrôlée (Bevan et al, 1990). Le gouvernement se retrouve alors face à plusieurs choix.

- Le premier est de stériliser le flux de devises qu'il reçoit et de ne pas augmenter l'offre de monnaie. Les agents ne vont donc pas pouvoir détenir d'actifs domestiques et devront investir

toute leur épargne en capital physique. Le boom d'investissement ne pourra donc pas être étalé dans le temps.

- Si l'État décide de ne pas stériliser ce nouveau flux de devises, alors en présence de contrôle des changes, l'offre de monnaie va augmenter plus qu'en son absence afin de pouvoir répondre à la demande supplémentaire de monnaie. Le supplément d'offre de monnaie va être supérieur au supplément de demande (l'augmentation de monnaie favorise l'offre de crédit), ce qui pourra engendrer une dépréciation du taux de change nominal.

Quand le gouvernement a décidé d'augmenter l'offre de monnaie, il a ensuite un autre choix à faire, celui de conserver ou de dépenser les devises reçues temporairement en échange de la monnaie créée. Si les devises sont conservées, sous formes d'actifs étrangers, alors le gouvernement pourra financer l'excès d'investissement sur l'épargne, lequel va apparaître au moment où les agents privés investiront leurs actifs domestiques en capital physique.

L'investissement pourra donc être étalé dans le temps. Si le gouvernement dépense ces devises, alors il n'y aura plus de ressources pour financer l'excès d'investissement et le niveau des prix devra augmenter, faisant ainsi diminuer la valeur réelle des actifs domestiques des agents privés. Leur épargne en actifs domestiques n'aura donc été qu'une illusion et le comportement du gouvernement aura empêché les agents privés de différer leurs investissements (Bevan *et al.*, 1991).

Si le gouvernement dépense le supplément de ressources, il a un troisième choix à effectuer, celui de les dépenser en biens d'investissement ou en biens de consommation. Si le gouvernement décide d'investir, alors l'épargne et l'investissement vont être en phase. S'il décide de consommer, alors la proportion à épargner va diminuer. Le risque est alors que le gouvernement engage trop de dépenses, surtout s'il anticipe mal la durée du boom. Ces choix, liés au contrôle des changes, ne sont pas sans conséquence sur l'économie.

En effet, si suite au boom, l'épargne et l'investissement sont en phase, alors l'efficacité de l'investissement diminue car les projets d'investissement, devant être réalisés dans une période de temps plus courte, sont parfois non rentables. Dans le cas d'un choc temporaire, tous ces effets sont temporaires et ils disparaissent quand les actifs monétaires sont investis en capital physique. Mais ces effets, bien que temporaires, sont néfastes car l'économie perd sa capacité à transformer un gain temporaire en une augmentation durable de la consommation. Ainsi, dans le cas de chocs externes temporaires, le contrôle des changes peut ne pas être optimal.

Dans tous les cas de chocs externes, la politique de contrôle des changes peut donc ne pas être optimale. Elle peut d'une part entraîner un supplément de demande pour les biens non-échangeables, renforçant ainsi le syndrome hollandais. Dans le cas de booms temporaires, cette réglementation peut entraîner un dérapage des dépenses publiques. Ce cas de figure serait d'autant plus probable que l'État consommera le supplément de devises obtenu à travers cette réglementation, au lieu de l'épargner. (Adam, 2003)

B. La politique de change

Les effets d'un choc externe seront affectés par la politique de change. L'intervention étatique se décline de plusieurs manières. Nous nous attacherons essentiellement à l'étude d'une politique de change fixe et à celle d'une politique de change multiple.

Politique de change fixe.

Nous avons vu précédemment que le boom provoquait une augmentation de la demande de monnaie. Pour que l'offre de monnaie n'augmente pas, le niveau général des prix doit baisser. Si le gouvernement poursuit une politique de taux de change fixe durant le boom, alors l'augmentation de la demande de monnaie implique une augmentation de l'offre de monnaie. Le gouvernement doit alors accumuler des réserves de change. Il se voit donc confier une partie des devises issues du boom, qui en régime de change flottant étaient entièrement détenues par les agents privés, et notamment par les banques.

Sous taux de change flottant, cette accumulation de réserves par le gouvernement ne se faisait qu'au moment où il décidait d'augmenter l'offre de monnaie à travers un déficit fiscal. En régime de change fixe, afin de mener des politiques commerciale et budgétaire cohérentes, le gouvernement doit être capable de distinguer quelle part de ses réserves est acquise de manière permanente (augmentation permanente des dépenses réelles), et quelle part de manière temporaire (augmentation temporaire de la demande d'actifs). Si le gouvernement interprète mal la nature des réserves accumulées, alors il peut les dépenser à la place des agents privés, lesquels auraient pu les utiliser pour investir.

Une deuxième conséquence de la fixité du taux de change lorsque la demande de monnaie s'accroît, est l'augmentation du niveau général des prix, alors qu'il diminue dans un régime de change flottant. En effet, comme le taux de change est fixe, le prix domestique des biens échangeables l'est également, et toute augmentation des prix des biens non échangeables a pour effet d'augmenter le niveau général des prix. Le risque est donc d'avoir une inflation importante durant le boom en régime de change fixe. Il revient ensuite au gouvernement de décider de freiner ou non le mouvement de hausse des prix, qui pourrait entraîner avec lui une dévaluation du taux de change, laquelle est souvent jugée coûteuse politiquement. Si le gouvernement veut garder son taux de change fixe, alors la solution radicale pour lutter contre l'inflation est la stérilisation des nouveaux flux de devises. Cependant, s'il existe déjà une politique de contrôle des changes et de restriction aux importations, le gouvernement peut décider de mener une politique de libéralisation pour contenir l'augmentation du niveau général des prix.

Enfin, le taux de change étant fixe, il n'y a pas de risque de dépréciation, et les banques vont pouvoir offrir un taux d'intérêt sur les dépôts plus faibles qu'en régime de taux de change flexible.

Si le taux de change est géré plutôt que d'être fixe, il va être déterminé en fonction des réserves de change. Si le gouvernement pense que les réserves sont permanentes alors qu'elles ne sont qu'en partie temporaires, le risque est d'avoir un taux de change surévalué.

Régime de taux de change multiples pour les transactions commerciales.

Un tel système peut être mis en place pour quatre raisons (Cottenet-Djoufelkit, 2003). Tout d'abord, il permet d'augmenter les recettes fiscales, grâce à la différence entre les taux de vente et les taux d'achat. Ensuite, c'est une forme de taxation permettant d'affecter l'allocation des ressources et la distribution des revenus.

Par ailleurs, il permet d'absorber certains chocs macroéconomiques, comme le changement des termes de l'échange, en augmentant ou diminuant les taux de change appliqués aux produits concernés. Enfin, c'est un instrument d'ajustement de la balance commerciale, si celle-ci est temporairement déséquilibrée.

Sous un tel régime, un choc externe peut ne pas entraîner un déclin relatif du secteur des biens échangeables non boomiers. Le système de taux de change multiples peut opérer de la même manière qu'un système de taxation-subvention. Si e est la moyenne des taux de change moyens des importations et des exportations, et si e_i est le taux de change appliqué à l'activité i , alors la protection ou la taxation impliquée par un tel système est indiquée par le taux de change relatif e/e_i . Du côté des exportations, des activités ayant un taux de change relatif élevé sont implicitement subventionnées. Les importations, ayant un taux de change relatif élevé, sont protégées de la concurrence internationale.

Les effets d'un choc externes peuvent être considérablement affectés avec ce système, s'il est utilisé pour protéger le secteur des biens échangeables. Cependant, s'il prend un caractère permanent, ce système est inefficace. Le fait qu'il soit non-optimal dans l'allocation des ressources entraîne aussi des distorsions. Par ailleurs, si le recul du secteur des biens échangeables non boomier est une réaction optimale de l'économie face à un choc externe, alors la présence d'un régime de change multiple affecte cette réaction.

C. Les contrôles d'importation

Les effets d'un choc externe positif sont affectés par les restrictions commerciales tarifaires mais surtout quantitatives, lesquelles ont pour effet d'augmenter le prix domestique du bien importé par rapport à son prix international.

Considérons un choc externe qui améliore les termes de l'échange. Ce choc a pour effet d'augmenter le prix des exportations par rapport à celui des importations, toutes choses égales par ailleurs. Si les importations ne sont pas des biens inférieurs, alors leur demande va augmenter. Le gouvernement peut adopter deux politiques commerciales : laisser les quotas d'importation inchangés ou bien les augmenter. Avec la première politique, la protection augmente ; elle diminue avec la seconde. Dans les deux cas, la détermination de la protection tarifaire (ou d'équivalent tarifaire) est endogène (Bevan et al, 1991). La première politique consiste à conserver le niveau de quotas d'importation existants. Face à l'augmentation de leur demande, le prix des importations va donc augmenter. Les importations vont ainsi se comporter à la marge comme des biens non-échangeables.

Lorsque le prix des importations aura dépassé celui des exportations, les ressources vont se déplacer du secteur des exportations vers celui des biens de substitution aux importations, permettant ainsi de répondre à l'excès de demande. Dans ce cadre, une augmentation du prix mondial des exportations va se traduire par une diminution de leurs prix relatifs domestiques et par une baisse de leur volume exporté.

Dans la seconde politique, le gouvernement décide d'augmenter le quota d'importation pendant le choc, de préserver, avec un taux de change fixe et une offre constante de monnaie, l'équilibre du compte des transactions courantes et d'éviter des pressions inflationnistes. C'est ce que Bevan et al, (1991) appellent la « *règle de la politique commerciale endogène* ». Suite à un boom, si le gouvernement veut, dans le cadre d'un régime de change fixe et d'une offre de monnaie constante, maintenir l'équilibre de la balance des paiements, la seule solution pour y parvenir est de diminuer le taux de protection implicite. Les prix des biens importés, exprimés en monnaie nationale, vont ainsi diminuer, ce qui va réduire la demande de monnaie de transaction, qui avait augmenté avec le boom.

Si le choc est temporaire, alors la politique de libéralisation commerciale s'arrêtera à la fin du boom. Si les agents privés anticipent aussi le choc comme étant temporaire, ils peuvent anticiper l'augmentation du taux de protection après le boom. Ils vont alors avoir tendance à augmenter leur demande d'importation de biens durables pendant le boom, entraînant ainsi une augmentation de leur stock. Les nouveaux revenus seront donc utilisés pour la consommation, au détriment de l'investissement. Ce phénomène est inefficace, car l'augmentation des stocks peut entraîner un bénéfice privé mais non social. Pour que cette politique de libéralisation commerciale durant un choc temporaire soit optimale, il faudrait qu'elle ne soit pas anticipée par les agents privés.

La politique de contrôle des importations peut donc mener à des ajustements non optimaux de l'économie, notamment suite à un choc externe anticipé comme temporaire. Cela est notamment le cas lorsque suite à un boom, les quotas d'importation ne sont pas augmentés. Cette politique handicape fortement le secteur des exportations, seul secteur véritablement échangeable, les produits importés se comportant à la marge comme des biens non-échangeables. Plus le choc sera long, plus ces effets seront persistants. L'effet de syndrome hollandais sera donc là encore amplifié par cette réglementation. L'augmentation des quotas d'importations, permettant une meilleure allocation des ressources, est donc la meilleure solution dans ce contexte, notamment dans le cas où le boom serait permanent.

Les interventions de l'État qui peuvent aller jusqu'aux réglementations affectent donc les effets macroéconomiques d'un choc externe. Les réglementations ont pour effet de déconnecter les bénéfices privés des bénéfices sociaux. Ainsi la somme des intérêts rationnels privés cesse d'entraîner l'intérêt général. En outre, la somme et la précision des informations requises pour que le gouvernement puisse mener des politiques économiques cohérentes sont dans ce cas trop importantes. Notant que l'analyse du syndrome hollandais fait donc ressortir qu'en présence de réglementations, la réponse des agents privés

ne sera pas totalement optimale et que le problème d'identification des politiques publiques pertinentes reste très difficile (Cottenet-Djoufelkit, 2003).

Conclusion

Ce chapitre théorique nous a permis de voir toutes les facettes du concept de rente, de faire ressortir les caractéristiques des économies rentières et d'analyser l'impact macroéconomique d'un choc externe. Quelque soit la nature de la rente, le choc aura dans une économie non contrôlée, deux conséquences principales, résultant de deux effets réels, l'effet de dépense et l'effet de déplacement de ressources.

La première est l'appréciation du taux de change réel, défini comme le rapport des prix des biens échangeables et des prix des biens non-échangeables. Le second effet est le recul du secteur des biens échangeables non boomier dans l'économie.

Nous avons également passé en revue les différentes interventions des pouvoirs publics face aux chocs externes et leurs implications sur les secteurs des biens échangeables et des biens non-échangeables.

Ce premier chapitre nous a donc permis de nous familiariser avec l'outil de référence utilisé pour analyser les effets macroéconomiques d'un choc externe en l'occurrence « la théorie du syndrome hollandais ». Elle nous a permis de comprendre quel était le mécanisme de transmission des conséquences des chocs externes et l'évolution du poids des secteurs des biens échangeables et des biens non échangeables dans une économie ainsi que le rôle et l'étendu de l'intervention publique dans le contrôle et la maîtrise des effets macroéconomiques d'un choc externe.

Chapitre II

Pétrolisation de l'économie algérienne et gestion des revenus énergétiques

Ce chapitre comprend deux axes, le premier est une manipulation des statistiques des hydrocarbures, en prenant en compte l'évolution du prix mondial du pétrole ainsi que de l'évolution secteur de l'énergie en Algérie entre 1970-2007. Cela nous permettrait de constater le phénomène de pétrolisation de l'économie algérienne et de faire ressortir sa dépendance accrue envers les revenus énergétiques et ainsi, confirmer le caractère rentier de l'économie algérienne.

Le deuxième axe quant à lui traite des questions de gestion des revenus pétroliers et de la manière dont ces revenus sont utilisés et redistribués, en prenant appui sur quelques exemples de pays dans leurs politiques de gestion des rentes pétrolières.

I. L'évolution des prix du pétrole de 1973 à nos jours

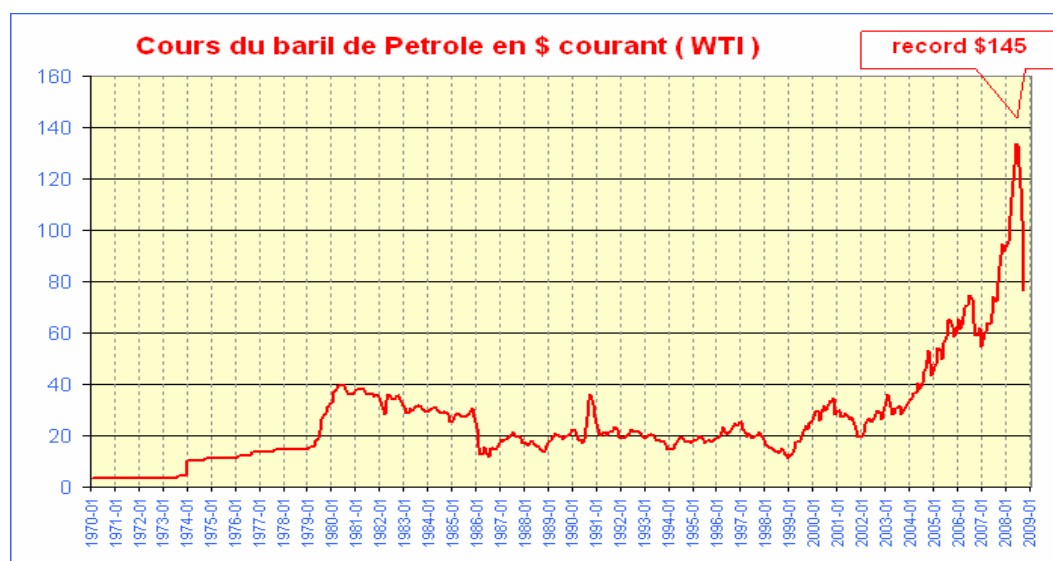
Le prix des biens et services sont exprimés soit en monnaie courante soit en monnaie constante suivant les besoins des données statistiques afin de fournir un effet de contraste entre les prix réels et les prix déflatés.

1. Monnaies courantes et monnaies constantes

Pour passer d'une monnaie à une monnaie constante, on doit corriger la hausse des prix due à l'inflation à l'aide d'un indice des prix. Par exemple pour passer d'un dollar courant à un dollar constant et supprimer l'impact de la variation des prix, le calcul est le suivant : $(\text{Dollar courant}/\text{indice des prix}) \times 100 = \text{dollar constant (Universalis)}$.

2. L'évolution des prix du pétrole en dollar courant

Figure 2. L'évolution des prix du pétrole, 1970-2009, en dollar courant.



Source: extrait wtrg Economics, www.wtrg.com

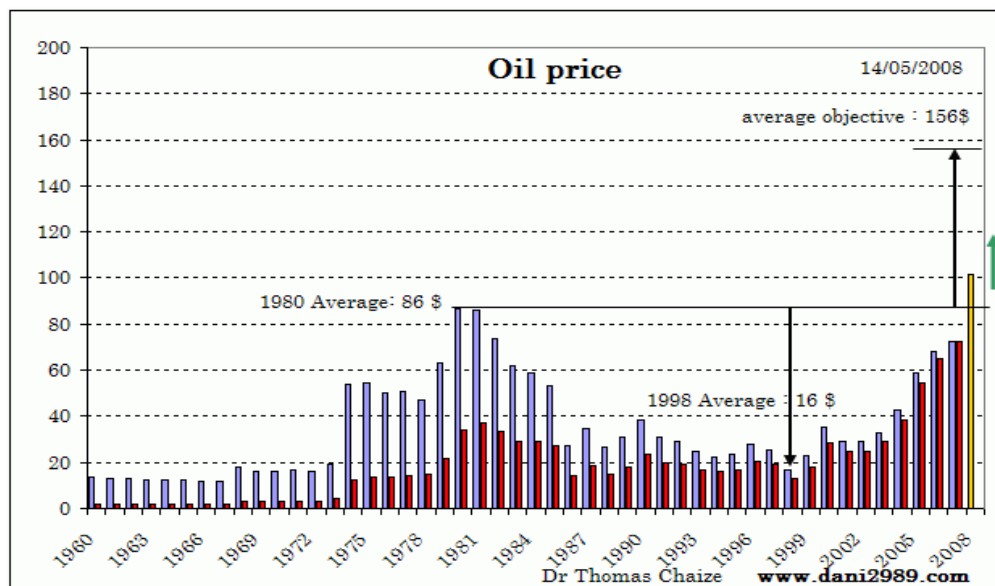
A travers ce graphique, on note clairement plusieurs événements historiques permettant d'expliquer en partie l'évolution des prix : en 1973, et plus exactement le 5 octobre 1973 marque le début de la guerre du Yom Kippour entre la Syrie, l'Egypte et Israël. A cette époque, le roi Fayçal d'Arabie saoudite décide avec les membres de l'OPEP de réduire l'offre de pétrole pour protester contre le soutien des Etats-Unis pour l'Etat d'Israël, cette décision politico-économique va faire quadrupler le prix mondial du pétrole entre 1973 et 1974 passant de 2,32\$ à 9,00\$.

La révolution iranienne puis la guerre entre l'Iran et l'Iraq en 1978 furent des événements influençant fortement la hausse vertigineuse des prix du pétrole du fait de la réduction considérable des exportations de ces pays.

La période 2007-2008 comporte une augmentation brutale du prix du brut dû essentiellement à la montée en puissance de l'économie chinoise, à la guerre en Irak, aux attentats contre les infrastructures pétrolières au Nigéria. Tout cela fait que le prix du pétrole reste constamment instable.

3. L'évolution des prix du pétrole en dollar courant et en dollar constant

Figure 3. II. L'évolution des prix du pétrole, 1960-2008, en dollar courant et en dollar constant.



Source: extrait de la base de données www.dani2989.com

Les barres en bleu : représentent le prix en dollars ajusté par les taux d'inflations officiels aux Etats-Unis (dollar constant). Les barres en rouge : représentent le prix en dollar non ajusté par les taux d'inflations (dollar courant).

Ce graphique nous donne une idée précise de la différence entre les prix en dollars courants et constants avec 2008 comme année de base. On voit clairement qu'une grande différence existe entre les deux prix. La récente hausse des prix des trois dernières années (2006- jusqu'au début 2008) en prix constant n'est pas aussi importante que celle enregistrée sur la période (1980-1982) ; par contre, on constate une forte augmentation si on se fie au prix courant. De ce fait, l'avantage de calculer les prix en dollar constant c'est d'avoir un référentiel sur lequel se baser pour évaluer l'ampleur de la hausse des prix de l'énergie. Abstraction faite de la différence entre les deux prix, l'évolution de ce graphique se décompose comme suit :

De 1920 à 1970, le prix des hydrocarbures est resté dans un canal qui a comme plafond la zone des 5 dollars le baril. Mais en 1973, avec la décision de réduction de l'offre de pétrole annoncée par l'OPEP (Organisation des Pays exportateurs de Pétrole), le prix de pétrole sort de son ancien canal. A partir de

1970, le prix du baril évolue dans une fourchette de prix comprise entre 10 dollars et 40 dollars, il ne redescendra plus jamais en dessous de ce seuil. Des crises ponctuelles poussent les prix jusqu'à 40 dollars et des hausses de brèves périodes de surproduction font descendre les prix jusque dans la zone des 10-15 dollars le baril. Aujourd'hui, le prix du baril a passé le seuil très important des 40 dollars le baril, pour atteindre en 2008 un pic de 145\$, puis redescendre aux alentours de 40 dollars le baril en février 2009. On note que le choc pétrolier progressif des années 2000 s'accompagne d'un contrechoc très brutal.

4. La hausse récente du prix de l'énergie

Entre 2005 et 2008, le cours du prix de l'énergie fait la une de l'information économique, les marchés pétroliers ont connu un grand bouleversement durant cette période qui est relativement importante comparée aux deux dernières hausses des prix de la même ampleur.

Les cours du pétrole Brent de la mer du Nord atteignent une moyenne de 66 dollars le baril (\$/b) en 2006, en hausse de près de 20% par rapport en 2005. L'année est marquée par l'atteinte d'un record historique, le 8 août, à plus de 78 \$/b.

Les prix montent régulièrement au cours des sept premiers mois, passant de 58 \$/b en début d'année à plus de 78 \$/b début août. Les cours restent soutenus par une demande croissante malgré la hausse des prix du pétrole, tandis que les capacités de production inutilisées augmentent mais à un niveau encore insuffisant. Néanmoins les prix perdent près de 25% entre août et début octobre. L'OPEP décide alors une réduction de sa production à partir du mois de novembre qui permet aux pays membres du cartel de défendre avec succès le seuil des 60 \$/b comme prix minimum.

Cependant, de nombreux facteurs baissiers s'affirment dans les dernières semaines de l'année, ce qui conduit l'OPEP à décider en décembre d'une nouvelle baisse de sa production à compter du 1er février 2007. Une hausse continue des prix a suivi la baisse de production pour dépasser le seuil des 65\$ avec une faible baisse entre juin et août 2007 pour ensuite poursuivre sur sa lancée pour atteindre les 80\$ en octobre 2007, dépasser la barre historique des 100\$ en février et atteindre un pic enregistré le 11 juillet 2008 de 147,27\$. Cependant la fin de l'été a connu une chute brutale de plus de 40 dollars passant sous le seuil des 100\$ avec des baisses hebdomadaires impressionnantes du prix du brut pour atteindre les 63,22\$ le 30 septembre 2008, cette tendance à la baisse se poursuit et en janvier 2009 le prix du brut est coté à 43,9\$/baril soit un recul de 44% en trois mois.

5. La volatilité des prix du pétrole par rapport à ceux des autres produits de base

En 2008, les prix du pétrole ont jusqu'ici affiché une hausse nettement plus forte que ne le laissent supposer les prévisions, pour dépasser des niveaux (en termes réels) observés dans la deuxième moitié des années 1970 à la suite du premier choc pétrolier, tout en restant très inférieurs au prix réel du pétrole du début des années 1980. Les pics de prix ne sont pas rares sur le marché du pétrole et dans une certaine mesure, ils reflètent une augmentation progressive de l'instabilité journalière des cours depuis le début des années 1980. A cet égard, depuis 1987, les prix du pétrole brut ont été plus instables que ceux des autres produits de base, qui pour la plupart ont été moins volatiles qu'au cours de la période 1974-1986.

Tableau 2. Les écart-types des variations mensuelles des prix des principaux produits de bases, 1974-1986, 1987-2004, en pourcentage.

	1974-1986	1987-2004	Différence
Matières premières agricoles	3,1	2,5	- 0,6
Produits alimentaires et boissons	5,5	3,1	- 2,3
Alimentation	6,0	3,5	- 2,5
Huile végétale	6,8	4,8	- 2,0
Minerais et métaux	3,3	3,7	0,4
Or	6,0	3,7	- 2,3
Pétrole brut	4,4	9,2	4,8

Source : d'après les données Datastream.

6. Une demande plus importante que prévue a fait augmenter le prix du pétrole sur les marchés mondiaux

La vigueur inattendue de la demande de pétrole a été un important facteur de la flambée récente des cours pétroliers. La prévision de l'activité économique mondiale se heurte à des difficultés évidentes et les erreurs de jugement peuvent parfois avoir une grande incidence sur les prix du pétrole. Comme par exemple le fait d'avoir lourdement sous-estimé la demande pétrolière de la Chine. Les tensions géopolitiques et l'incertitude résultant d'actes de sabotage contre des installations pétrolières au Moyen Orient ainsi que les craintes d'une rupture des approvisionnements dans d'autres pays producteurs ont ajouté au prix du pétrole une « prime de risque » supplémentaire, liée à la possibilité d'une forte perturbation des capacités d'approvisionnement, d'une ampleur comparable à celle des grands chocs pétroliers du passé.

Dans ce processus de surenchérissement des prix de l'énergie, les États-Unis et la Chine ont été des sources majeures d'accroissement de la demande de pétrole depuis 1995.

Tableau 3. La demande pétrolière des principaux pays consommateurs, 1995-2004, en millions de barils/jour.

	Demande pétrolière en Millions de barils par jour						Part de
	1995	En %	2000	En %	2004	En %	l'accroissement de la demande en pourcentage 1995-2004
Etats-Unis	18,0	26%	20,0	26%	20,5	25%	19,9
Chine	3,3	5%	4,6	6%	6,3	8%	24,3
Inde	1,7	2%	2,3	3%	2,5	3%	6,5
Economie dynamique d'Asie ¹	3,7	5%	4,3	6%	5,0	6%	9,8
OCDE (hors US)	26,9	39%	27,8	36%	28,8	35%	15,7
Reste du monde	16,2	23%	17,3	23%	19,1	23%	23,7
Total	69,8	100%	76,2	100%	82,2	100%	100

Source : d'après la base de données de l'Agence internationale de l'énergie.

On constate que le taux d'accroissement de la demande des trois pays (Etats-Unis, Chine, Inde) est quasiment égal à l'accroissement de la demande du reste des pays de la planète. Leur part initialement importante ne cesse de croître créant des tensions importantes sur les marchés pétroliers.

¹ Hong-Kong, Chine, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taipei chinois et Thaïlande.

II. Le secteur énergétique en Algérie

La rente algérienne issue du pétrole et du gaz représente entre 30% et 50% du PIB et plus de 95% des recettes d'exportations et environ 70% des recettes fiscales.

A partir des années 2000, le contexte économique a été favorable aux exportations d'hydrocarbure. La croissance des pays émergents, notamment celle de la Chine, a en effet largement tiré la demande pétrolière.

1. Le Groupe Sonatrach est le pilier central de l'économie algérienne

Cela est possible dans le sens où ce groupe assure la stabilité économique et sociale du pays. Il présente deux caractéristiques :

- ❑ il est un Groupe public dont le seul actionnaire est l'État algérien. La principale mission qui lui est assignée est d'assurer une position satisfaisante des réserves en hydrocarbures. Pour atteindre cet objectif, il compte non seulement sur ses propres moyens mais aussi sur les associations conclues avec des compagnies pétrolières expérimentées dans ce domaine.
- ❑ il est un Groupe commercial qui cherche le profit. Ce qui lui permet de monter et de réaliser des projets rentables seul ou avec des partenaires étrangers en partageant bien sur les risques inhérents aussi bien en Algérie qu'à l'étranger dans des activités amont ou aval.

A. Le groupe Sonatrach génère des revenus importants

Pour Sonatrach, qui alimente les caisses de l'Etat en revenus pétrolier et gazier, la croissance s'est inscrite dans l'ensemble des volets opérationnels mais plus particulièrement à l'exportation par un chiffre d'affaires record en 2006, de l'ordre de 53,6 milliards USD, soit + 17% par rapport à 2005.

Cependant, le résultat net de l'exercice 2006 a connu une diminution de 35,7 milliards de DA passant de 575,3 à 539,6 milliards de dinars soit une baisse de 6 %. La trésorerie nette s'est largement améliorée pour s'établir à 824 milliards de DA, contre 502 milliards de DA en 2005. Cette situation s'explique pour l'essentiel par l'amélioration de la capacité d'autofinancement de l'entreprise, le niveau des intérêts produits par différents placements et aux encaissements des recettes d'hydrocarbures à des prix plus élevés.

En 2007, le total des produits de l'entreprise s'est accru de 7% par rapport à l'année 2006, soit une augmentation de 331 milliards de Dinars (4,7 milliards USD).

Cette amélioration est exclusivement due à l'amélioration de la valeur de la production vendue par la société qui a augmenté aussi de 7%, soit un accroissement de 260 milliards de Dinars. Les exportations se sont élevées en 2007 à 59,5 milliards de Dollars contre 53,6 milliards de Dollars en 2006. La hausse des prix du pétrole brut en 2007, 74,7 \$ / bbl contre 65,8 \$/bbl en moyenne annuelle en 2006, a permis de couvrir une légère baisse dans les quantités vendues de -0,3% et une amélioration de la parité du Dinar par rapport au Dollar ; 73 DA pour un Dollar en 2006 contre 69,4 DA pour un Dollar en 2007. Avec 643 Milliards de DA, le résultat net s'est accru de 19% en 2007 par rapport à 2006, soit une augmentation de 103 milliards de Dinars.

Afin de protéger ses acquis et pour maintenir un niveau de croissance satisfaisant, le groupe Sonatrach essaye de faire face au mieux à un environnement en perpétuel mutation, ainsi il développe des partenariats étrangers dans des exploitations pétrolières situées à l'étranger. Les fusions et les acquisitions intervenues durant les années 1998 et 1999 ont augmenté le contraste entre les différents acteurs du marché.

B. Les principaux obstacles au développement du groupe

Néanmoins, le groupe fait face à de sérieux obstacles freinant sa lancée et handicapant son développement. Les principaux écueils au développement du groupe sont les suivants :

Le rétrécissement de la clientèle :

Le nombre de clients par produit a diminué considérablement entre les années 1990 et 1998 en raison d'une part des fusions et acquisitions entre Groupes pétroliers mais aussi en raison de l'abondance de l'offre qui ne trouve pas d'acquéreurs.

Vivacité de la concurrence :

La réduction des coûts de production ainsi que l'émergence de plusieurs sources d'hydrocarbures partout dans le monde a engendré une situation de déséquilibre entraînant une altération des rapports entre les différents acteurs du marché.

Il ressort ainsi que c'est la position concurrentielle d'un pays ou d'une entreprise qui assurera sa prospérité économique et non ses ressources naturelles. Afin d'atteindre cet avantage comparatif, l'entreprise devra cependant réduire ses coûts et augmenter les gains inhérents à ses activités.

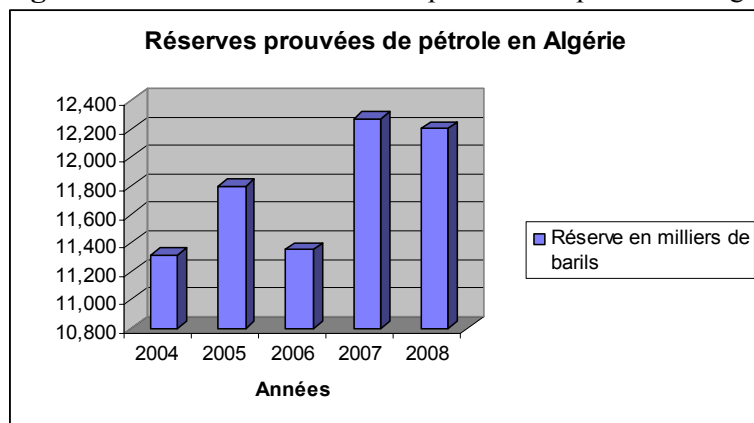
L'Algérie est un pays producteur et exportateur d'hydrocarbure, ses richesses se partagent entre production de pétrole et de gaz avec des proportions en constante évolution depuis les années 1970

2. Le pétrole brut en Algérie

Les ressources en pétrole sont calculées à la fois par les réserves prouvées et par le rythme d'extraction et de production.

A. Les réserves prouvées de pétrole brut en Algérie

Figure 4. L'évolution des réserves prouvées de pétrole en Algérie, 2004-2008, en milliers de barils.

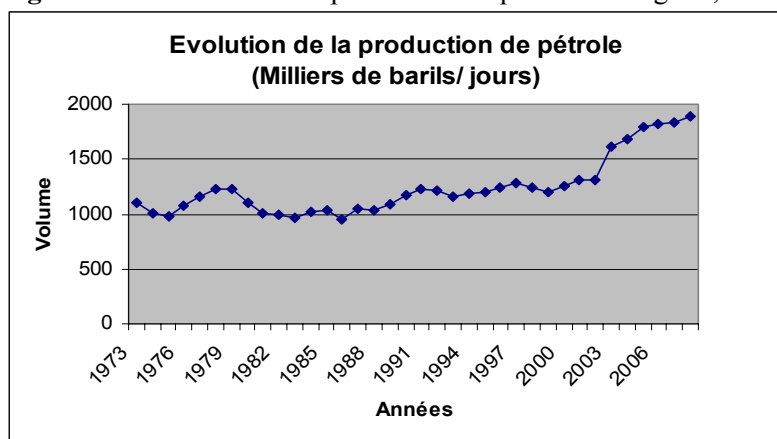


Source : d'après les données de l'Energy Information Administration. www.eia.doe.gov

Les réserves prouvées de pétrole représentent des quantités de pétrole non exploité encore et par conséquent, cela constitue une rente future qui assure des réserves financières supplémentaires pour la mise en œuvre d'une économie de l'après pétrole. L'Algérie est un pays ayant des réserves prouvées de pétrole moyennes. D'après les statistiques du « *World Factbook* », l'Algérie se trouve à la 21^{ème} place au niveau mondial loin derrière l'Arabie saoudite, le Koweït ou l'Iran, car les principaux champs explorés se situent au sud-est du pays sans connaître véritablement le potentiel énergétique de tout le sud-ouest. C'est la raison pour laquelle les spécialistes ne sont pas d'accord quant à la durée future de l'exploitation pétrolière en Algérie.

B. La production de pétrole en Algérie

Figure 5. L'évolution de la production de pétrole en Algérie, 1973-2008, en milliers de barils/jours.



Source : d'après les données l'Energy Information Administration. www.eia.doe.gov

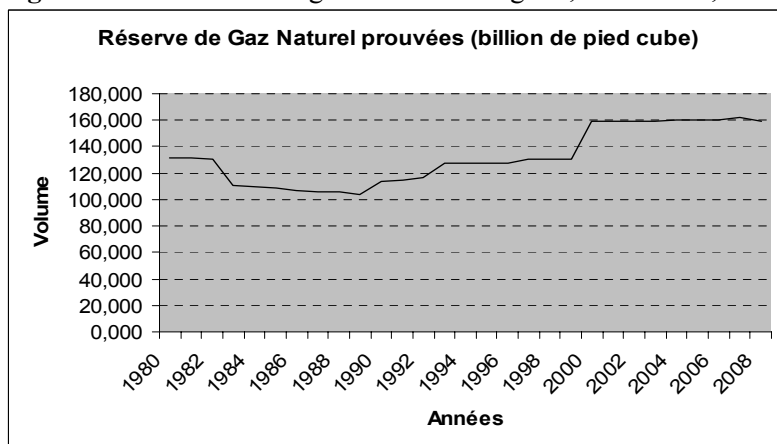
La production algérienne de pétrole est en constante évolution ces trente dernières années, avec une baisse de production correspondant aux deux chocs pétroliers (1973/1979) où des mesures de réduction de la production avaient été prises par les pays de l'OPEP. En 2008, le volume de production a atteint le niveau de 1,8 millions de barils/jour, cette augmentation est principalement due à la hausse de la demande mondiale en produits pétroliers. Si de nouvelles mesures de réduction de la production au sein de l'OPEP ne étaient pas mises en œuvre face à des conjonctures politico-économiques défavorables, la production de pétrole se maintiendrait à son niveau actuel et c'est au niveau du prix du pétrole que les variations seraient plus importantes.

3. Le gaz naturel en Algérie

Comme pour le cas du pétrole, les pays producteurs de gaz naturel évoluent leur niveau de ressources à travers les réserves prouvées et le niveau de la production :

A. Réserve prouvées de gaz naturel

Figure 6. Les réserves de gaz naturel en Algérie, 1980-2008, en billion de pied cube².



Source : d'après les données l'Energy Information Administration. www.eia.doe.gov

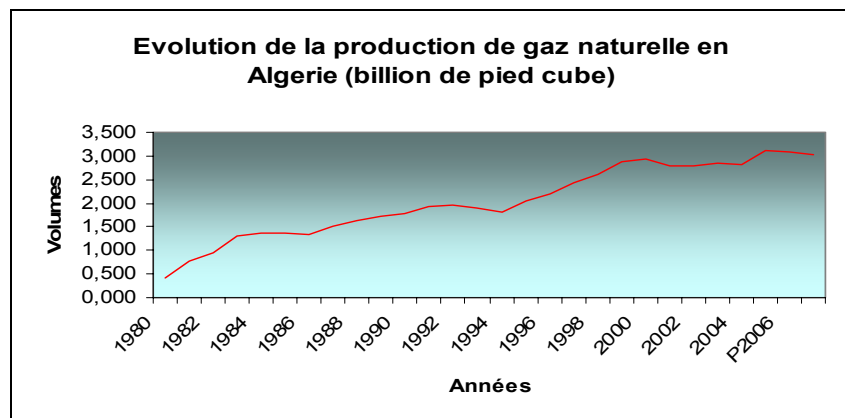
L'Algérie est un pays gazier plus que pétrolier dans la mesure où les réserves de gaz sont nettement plus importantes que celle du pétrole. En 2008, les réserves prouvées de gaz naturel atteignaient les 4,5

² 1 pied cube = 0,028 mètre cube.

billions de mètres cubes propulsant l'Algérie au 9^{ème} rang mondial des pays disposant des plus importantes réserves de gaz naturel.

B. La production de gaz naturel

Figure 7. L'évolution de la production de gaz naturel en Algérie, 1980-2008, en billion de pied cube.

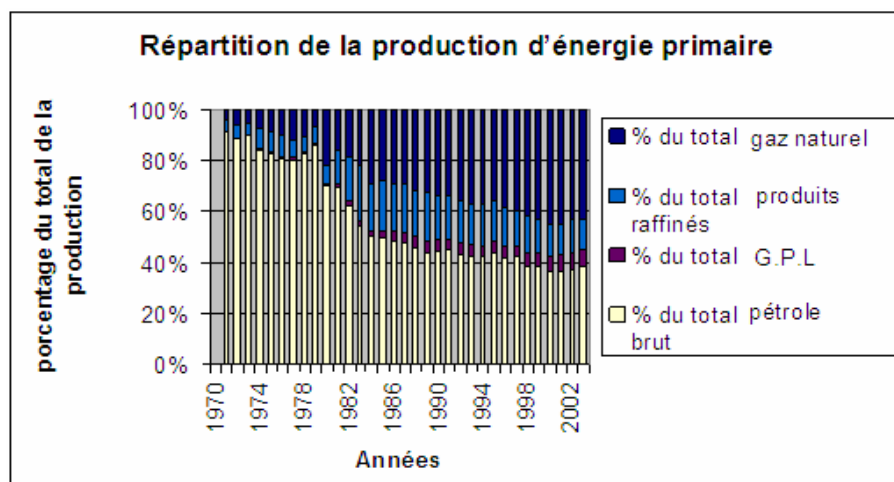


Source : d'après les données l'Energy Information Administration. www.eia.doe.gov

Depuis le début des années 1980, la production de gaz naturel a pris une place de plus en plus importante dans la production totale d'énergie. Toujours d'après le «World Factbook», l'Algérie se retrouve au 7^{ème} rang mondial des pays producteur de gaz naturel, ce qui confère à l'Algérie une place particulière au sein de l'OPEP, cela a poussé les représentants algériens au sein de cette organisation à développer avec la Russie et le Qatar l'idée d'une OPEP du Gaz, où le prix mondial de cette ressource ne serait plus indexé au prix du pétrole et où la régulation du marché du gaz serait totalement indépendante de celle de pétrole dans le but de mieux maîtriser son prix.

4. Répartition de la production d'énergie primaire

Figure 8. La répartition de la production d'énergie en Algérie, 1970-2002, en pourcentage



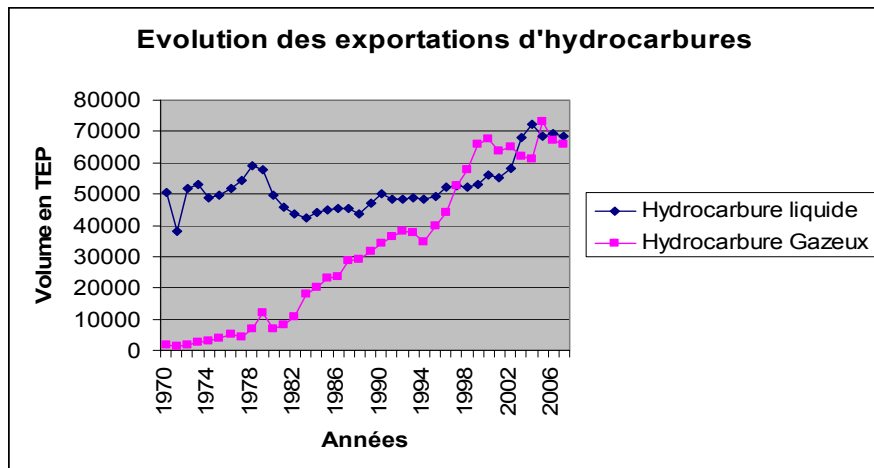
Source : d'après les données du Ministère algérien de l'énergie et des mines. www.mem-algeria.org

On note clairement sur ce graphique la part grandissante de la production gazière par rapport à celle du pétrole, au début des années 1970, le gaz naturel comme source d'énergie n'était pas très répandu dans les pays développés ; à cette époque, le pétrole représentait la principale source d'énergie à usage domestique et industrielle et bien souvent le peu de gaz soustrait était brûlé sous forme de torche. La généralisation de l'utilisation du gaz comme combustible a fait accroître d'une manière spectaculaire sa production pour

passer dans le cas de l'Algérie d'une moyenne de 8% de part de production de gaz (naturel et GPL) à une part de 40% voir 50% dans les années 2000.

5. Les exportations d'hydrocarbures

Figure 9. L'évolution des exportations d'hydrocarbures en Algérie, 1970-2008, en TEP.



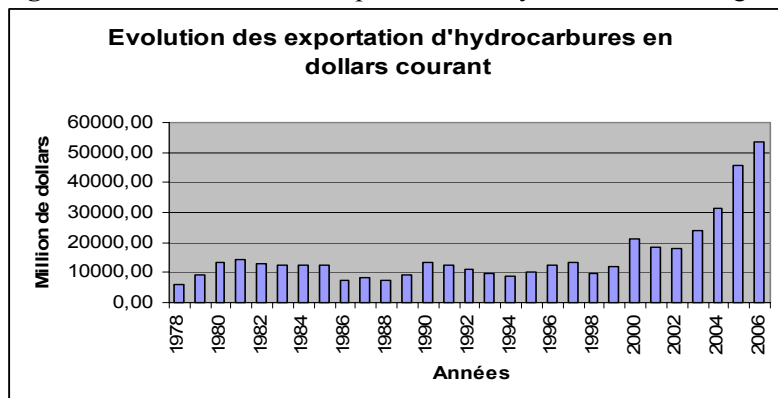
Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

Le marché à l'exportation représente en moyenne plus de 80% de la production nationale d'hydrocarbure, le prix national de l'énergie est nettement inférieur à celui du prix mondial (entre 50% et 70% moins cher) par conséquent, le plus grand pourcentage des revenus tirés de la commercialisation des hydrocarbures provient des exportations.

Partant de ce constat, on peut déduire que l'évolution de la production d'énergie (pétrole, gaz) va de paire avec celle des exportations d'hydrocarbures, où on observe les mêmes périodes de baisse des exportations liées à la baisse de la production (les chocs pétroliers 1973, 1979).

A. Evolution des exportations d'hydrocarbure en millions de dollars

Figure 10. L'évolution des exportations d'hydrocarbure en Algérie, 1978-2006, en dollar courant.



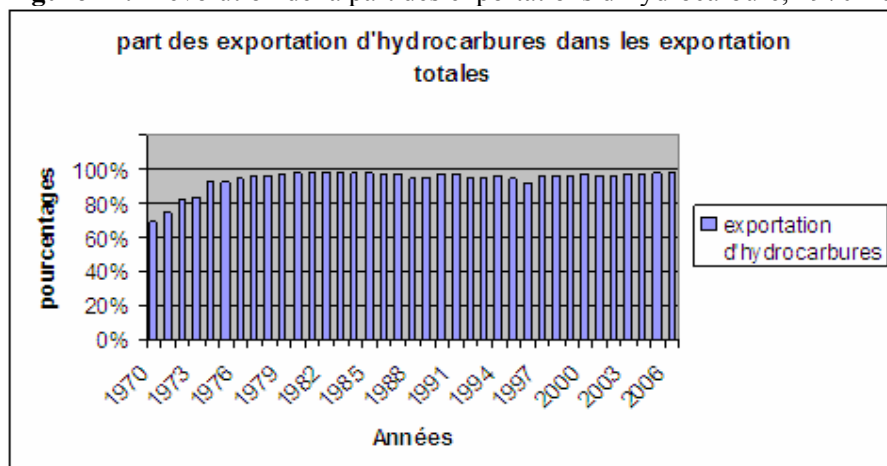
Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

A travers ce graphique, on note clairement la constante évolution des recettes d'exportations en millions de dollars correspondant à l'évolution de la production, avec toutefois une remarque importante. Les données récoltées auprès de l'Office algérien des statistiques concernant le secteur de l'énergie représentent l'évolution de ce dernier uniquement en valeur exprimée en dinar courant. Ces valeurs faussent totalement l'interprétation du graphique en ayant des écarts impressionnants entre les recettes de la période (1970-1980) et celle des années (90 et 2000) comparées aux volumes d'hydrocarbures exportés

dans les mêmes périodes. Cette différence s'explique principalement par le fait que la monnaie nationale (DZ) a subi une forte dépréciation³ à partir de la fin des années 1980.

B. La part des exportations d'hydrocarbures dans le total des exportations

Figure 11. L'évolution de la part des exportations d'hydrocarbure, 1970-2008, en pourcentage.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

Ce graphique montre combien l'exportation des hydrocarbures joue un rôle prépondérant dans les exportations totales algériennes. Cependant 30% des recettes d'exportations était assuré par le secteur hors hydrocarbure en 1970. A partir de 1973 où les revenus énergétiques ont doublé par rapport à la décennie antérieure, la tendance à la spécialisation du commerce extérieur dans l'exportation d'une seule catégorie de produits s'est accentuée et la part des hydrocarbures dans les exportations totales du pays n'a cessé de croître pour atteindre dans les années 2000 les 98%.

Ce phénomène de « pétrolisation » du commerce extérieur en privilégiant la mono-exportation de l'énergie au détriment d'autres secteurs productifs constitue un trait commun à la majorité des pays pétroliers.

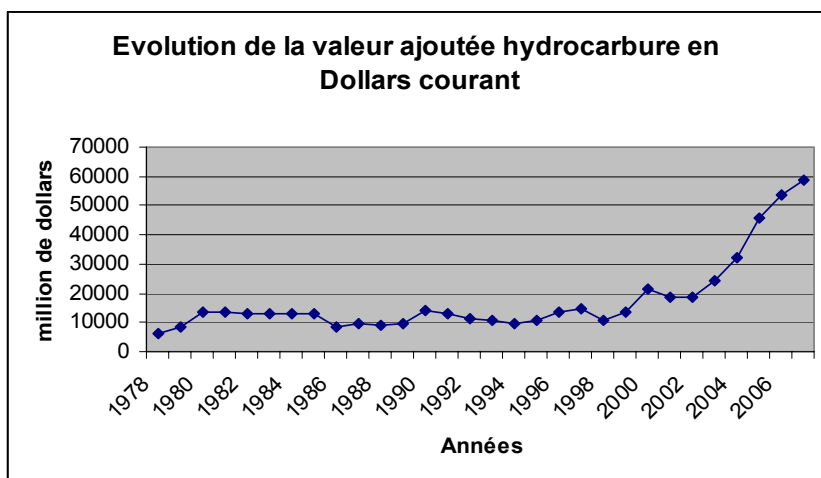
6. Hydrocarbure et PIB

La relation entre le secteur de l'énergie et le PIB nous fournit un bon aperçu sur le degré de dépendance de l'économie nationale envers ce secteur en ayant une idée exacte sur l'évolution de la part de ce dernier dans la production totale du pays.

³ 1\$= 6 dinars en moyenne fin 1980, passé à 1\$= 25 dinars en moyenne début 1990 et plus de 70 dinars début 2000.

A. La valeur ajoutée des hydrocarbures

Figure 12. L'évolution de la valeur ajoutée des hydrocarbures, 1987-2008, en millions de dollars courant.



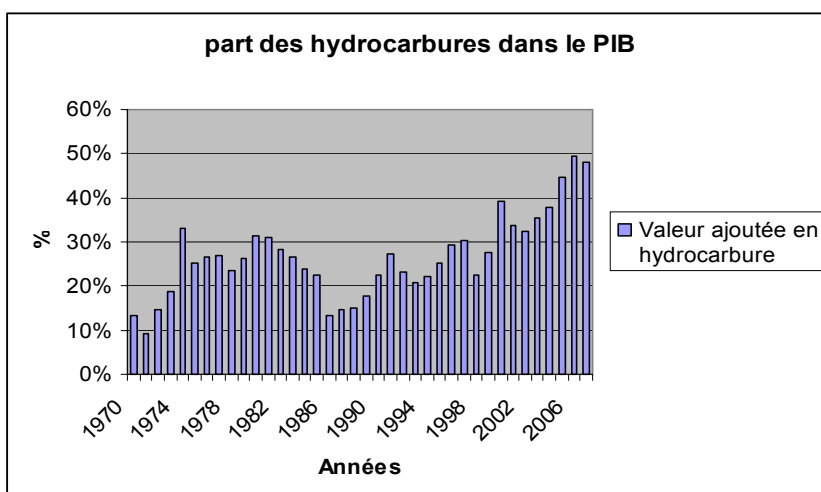
Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

La valeur ajoutée des hydrocarbures est constituée de l'ensemble des valeurs ajoutées des entreprises publiques ou privées, nationales ou étrangères ayant une relation directe avec l'exploitation de pétrole et de gaz en Algérie.

A travers ce graphique, on note que cette valeur ajoutée est liée principalement aux fluctuations du prix mondial de l'énergie, mais aussi aux divers partenariats effectués entre l'entreprise algérienne d'hydrocarbure (Sonatrach) et les géants mondiaux de l'industrie pétrolière, à tous les niveaux du processus de production. La constante évolution de la valeur ajoutée hydrocarbure traduit les nombreux efforts entrepris par l'Etat algérien pour le développement et la modernisation de ce secteur afin de garantir un niveau de compétitivité de plus en plus élevé en amont et en aval.

B. Part de la production d'hydrocarbure dans le PIB

Figure 13. L'évolution de la part de la valeur ajoutée des hydrocarbures, 1970-2008, en pourcentage du PIB.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

La part des hydrocarbures dans le PIB suit la même tendance à la hausse que celles des exportations. L'augmentation des exportations d'hydrocarbure va de pair avec celle de sa part dans le PIB algérien. On

note que sa contribution était de 15% début des années 1970 avec des fluctuations liées au prix mondial de l'énergie dans les années 1980 et 1990 (choc, contre-choc pétrolier) cette part a fortement augmenté dans les années (1990-2000) parallèlement à une augmentation du prix de l'énergie et le recul des secteurs traditionnels d'exportation, actuellement la part des hydrocarbures a atteint en moyenne 50% du PIB.

III. Les recettes étatiques tirées de la commercialisation des hydrocarbures

L'unique canal par lequel les caisses de l'Etat sont alimentées est la fiscalité. Cette dernière est dominée par la fiscalité liée à l'exploitation des ressources en hydrocarbure. A cet effet, nous allons étudier cet aspect par lequel l'Etat bénéficie directement des revenus de la rente.

1. La fiscalité pétrolière

La fiscalité pétrolière a pris une place prépondérante dans les économies rentières, cette dernière les a parfois encouragées à accroître leur dépendance au secteur énergétique.

Pour Boukrami, (2004), l'évolution des données relatives à la fiscalité pétrolière en Algérie au cours des trois dernières décennies nous amène à constater les éléments suivants.

Des écarts importants entre les prévisions relatives à la fiscalité pétrolière et les réalisations. En observant qu'en 1974, la loi des finances prévoyait 6,5 milliards de dinars et les réalisations ont atteint 13,4 milliards de dinars (hausse des prix de pétrole). A contrario, en 1983, sur 57,5 milliards de dinars attendus 37,7 milliards de dinars ont pu être collectés.

En 2000 et 2001, un prix de référence de 22 dollars le baril a été convenu mais notons tout de même que les recettes effectives ont dépassé 1 240 milliards en 2000 et près de 1 100 milliards de dinars en 2001.

L'utilisation des taux de change comme instrument de régulation favorise les corrections des montants. Ainsi, la fiscalité pétrolière passe de 85 milliards de dinars en 1990 à 168 milliards de dinars en 1991 sous l'effet de la dépréciation substantielle du dinar, alors qu'elle passait de 189 milliards de dinars en 1993 pour atteindre le montant de 359 milliards de dinars en 1995 et se situer autour de 520 milliards de dinars en 1996.

La part croissante de la fiscalité pétrolière dans les dépenses budgétaires puisqu'elles ont représenté 108% en 1974, 103% en 2000 après avoir atteint 83% en 1980. Ces pourcentages impressionnants marquent bien le renforcement du rôle des hydrocarbures puisque ce ratio n'était que 13 à 15% en 1965.

A. Le calcul de la fiscalité pétrolière

Ces calculs sont assez subtils et donnent en définitive une part souvent comprise entre 15% et 55% à la compagnie étrangère et le reste pour l'Etat. Ce taux varie en fonction des difficultés du périmètre et la rentabilité du puits.

Le calcul de la fiscalité pétrolière dépend de l'échelle mobile retenue. Les principales utilisées sont les suivantes :

Taux de prélèvement : ce taux est compris entre 20 et 60%.

Le taux de rentabilité : le prélèvement se déclenche après une rentabilité minimale estimée à 20%.

Les taux de prélèvement selon la production : la production est comprise entre 5 000 et 50 000 barils/jour. Les gouvernements des pays producteurs de pétrole et de gaz prévoient également une clause de commercialisation d'une partie de la production à un prix inférieur à celui du prix international avec une ristourne de 20%. Ils accordent également des facilités en acceptant des paiements à crédit jusqu'à 30% des coûts pour encourager les opérateurs dans certaines zones sans constater ces charges.

En Algérie, en 1986, la loi sur les hydrocarbures a permis d'ouvrir l'exploration aux partenaires étrangers. Cette loi a permis des découvertes appréciables qui ont rendu l'optimisme aux sceptiques qui ne croyaient plus au potentiel pétrolier algérien à long terme (voir statistiques de 1980). Cette loi a favorisé la flexibilité en matière de redevance.

La loi de 1991 a complété la loi de 1986 en ouvrant les perspectives pour les hydrocarbures gazeux et au développement de l'existant.

Les perspectives futures visent à supprimer en cas de besoin la participation limitée à 49% pour les étrangers, à une flexibilité plus grande au plan fiscal pour répondre aux exigences des nouvelles données du bassin à explorer (Boukrami, 2002).

Il est clair que les meilleurs périmètres ont été affectés et les conditions les plus dures impliquent un assouplissement sans lequel il n'y aurait pas d'attraction pour les partenaires.

Les dispositions décrites montrent bien la progression de l'ouverture en fonction de difficultés et des caractéristiques des gisements potentiels.

2. La fiscalité pétrolière appliquée en Algérie

Bref rappel du mécanisme par lequel l'Etat prélève actuellement la fiscalité sur le secteur des hydrocarbures. Sous l'emprise de la Loi en vigueur, l'Etat prélève :

A. Une redevance : calculée sur la base des quantités produites multipliées par :

- ❑ des prix fixés par voie réglementaire pour les hydrocarbures liquides destinés à l'exportation, sans que ces prix ne puissent être inférieurs aux prix réels de vente à l'export ;
- ❑ les prix de vente réalisés pour les hydrocarbures gazeux exportés en l'état ;
- ❑ les prix fixés par voie réglementaire pour les hydrocarbures destinés au raffinage et à la consommation sur le marché national.

La redevance est payée au taux normal de 20%. Ce taux peut dans certaines zones difficiles, être plus faible (16,25% en zone A et 12,5% en zone B).

B. Un impôt sur les résultats

Calculé sur la base de la valeur de la production diminué :

- de la redevance pétrolière ;
- des charges d'exploitation ;
- des amortissements, comptabilisés selon des taux légalement fixés.

Le taux général de l'impôt pour les activités d'exploitation des gisements est de 85%. Le taux applicable aux activités de transport par canalisations, de liquéfaction et de traitement de GPL est le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de droit commun (30% aujourd'hui).

C. La TAP

C'est le troisième impôt applicable, mais seulement aux activités de transport, de liquéfaction de gaz naturel et de traitement de GPL. Calculé sur le chiffre d'affaires, son taux actuel est de 2%.

D. Les impôts assis sur les salaires

Un taux de 5% à la charge des employeurs et l'IRG, appliqué selon un barème de 0 à 40%, à la charge des salariés, sont également applicables aux taux de droit commun.

IV. Les revenus pétroliers

Les revenus tirés des exportations d'hydrocarbures ont connu une évolution en dents de scie, marquée par les fluctuations parfois importantes des cours du brut. Le total des recettes de fiscalité pétrolière de 1970 à 2000 s'est élevé à 205 milliards \$.

L'Etat a prélevé en moyenne, 3 à 4 milliards \$ par an de fiscalité pétrolière vers la fin des années 70 ; de 9 à 10 milliards \$ dans la première moitié des années 80 ainsi qu'au cours de la dernière 90. En 2006, les recettes fiscales pétrolières ont généré plus de 39 milliards de \$ dont plus de 25 milliards de \$ ont été versés au fond de régulation des recettes afin de sécuriser les programmes de développement de l'Algérie à moyen terme.

1. Par rapport au produit intérieur brut

A partir de 1974 / 1975, dates auxquelles ont été revus à la hausse les taux de la redevance et de l'impôt direct pétrolier pour les porter à leur niveau actuel, ces revenus ont représenté en moyenne 16% à 25% du produit intérieur brut à l'exception notable : des années 1986 à 1990 consécutivement à la chute importante des cours, (en 1986, le ratio est tombé à moins de 10% du PIB) et de l'année 2000, consécutivement, en 2002, suite à la hausse des cours (le ratio s'est élevé à 29,1%). Au cours de l'exercice 2002, la contribution au PIB de la valeur ajoutée tirée de l'activité hydrocarbures a été de presque 40%.

2. Par rapport au total des recettes

A l'exception notable des périodes précitées, la fiscalité pétrolière a représenté entre 40 et 60% des recettes budgétaires totales (plus de 80% si l'on incorpore les recettes de fiscalité pétrolière affectées au fonds de régulation des recettes en 2000).

En effet, l'augmentation brusque des prix pétroliers se traduit par une part plus importante de la fiscalité hydrocarbures dans les recettes totales de l'Etat et donc d'une réduction simultanée de la part de la fiscalité ordinaire, sans que cela ne porte préjudice aux performances de l'une ou de l'autre car la rentabilité fiscale de chaque type d'activité dépend en effet de facteurs différents.

Ces facteurs peuvent être résumés comme suit :

A. Pour les recettes de fiscalité pétrolière

Ces derniers sont adossés :

- ❑ aux prix des produits pétroliers dont le niveau est passé de moins de trois dollars le baril en 1970, à plus de 30 dollars en moyenne sur les cinq dernières années ;
- ❑ au taux de change dont les variations ont connu une amplitude encore plus grande, passant de moins de cinq dinars pour un dollar à plus de 80 dinars pour un dollar aujourd'hui ;
- ❑ au volume et à la structure de la production d'hydrocarbures.

B. Pour les recettes ordinaires

Elles dépendent, pour un système fiscal donné, des performances de l'économie et de l'efficacité de l'appareil de collecte.

En sachant que le taux global de prélèvement rapporté au produit intérieur brut, (taux de pression fiscale) hors fiscalité pétrolière et sécurité sociale, stagne ces dernières années entre 13 et 15%. Pour la comparaison, il convient de signaler le niveau généralement plus élevé de cet indicateur dans les autres pays. De 20% (pays émergents ou en transition) à 30% (OCDE).

Au niveau des différents impôts appliqués en Algérie, le niveau de prélèvement est en retrait par rapport aux moyennes internationales. Quelques pays, pétroliers notamment, ont des taux de pression comparables au nôtre. C'est, par exemple, le cas du Mexique.

Ainsi, le ratio de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRG) rapporté au PIB est de l'ordre de 1% dans notre pays, alors qu'il varie de 5 à 20% dans les autres pays. Il est de 12% en moyenne dans les pays de l'OCDE. En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, le taux de prélèvement s'est quant à lui, élevé à 1,2% du PIB, en 2001. A titre de comparaison, ce même ratio varie de 1,5% à plus de 4% dans les autres pays, avec une moyenne de 2,9% pour les pays de l'OCDE. Quant à l'impôt sur la consommation le rapport : produits fiscaux / PIB est de l'ordre de 5% contre 12 à 14% dans les pays européens.

Le volume important des recettes tirées de l'exportation des hydrocarbures a poussé les gouvernements de nombreux Etats à imaginer des solutions et des mesures à mettre en place afin de gérer une telle situation d'excédant de capitaux. A cet effet, nous citerons quelques exemples de pays rentier dans leur façon d'utiliser les revenus pétroliers.

V. Recettes pétrolières et dépenses publiques

Les dépenses budgétaires ont augmenté en moyenne de 18% par an entre 1970 et 1999 passant ainsi de 6 milliards DA en début de période à 950 milliards DA en 1999. Au même moment, les ressources budgétaires non pétrolières se sont accrues au rythme de 15,8% par an en moyenne. Bien entendu, l'écart dans le rythme de progression des deux facteurs n'a pas été constant et la moyenne cache des différences importantes entre les périodes.

Ainsi, le coefficient de dépendance pétrolière, défini comme la proportion des dépenses non couvertes par les ressources ordinaires, s'est accru régulièrement au cours des années. Traditionnellement, cette proportion mesure le déficit du trésor et elle est normalement couverte par l'endettement. En Algérie, cette partie est importante et tend à le devenir de plus en plus. Ce coefficient passe de 0,13 en 1970 à 0,66 en 2000.

Autrement dit, en l'an 2000, 66% des dépenses du budget de l'Etat étaient couvertes par les ressources en hydrocarbure. Encore faut-il souligner, ce taux ne tient pas compte de la part des bénéfices de sociétés d'hydrocarbures, versée à l'Etat sous forme de dividendes et qui porterait le niveau de dépendance à 70%. Il n'est pas tenu compte non plus de la fiscalité intérieure sur les carburants, ni des impôts assis sur les salaires dans le secteur de l'énergie. (Boukrami, 2004)

Adosser le budget de l'Etat à plus de 60% sur des ressources dont le niveau dépend fortement de paramètres exogènes, constitue une menace pour les programmes de développement engagés par l'état. En effet, le surcoût généré par le non-achèvement des chantiers ou par l'insuffisance de financement des actifs réalisés pendant les périodes d'abondance de ressources, est parfois plus important que les rentes exceptionnelles dégagées pendant ces mêmes périodes. Par ailleurs, les recettes élevées de fiscalité pétrolière à certaines périodes, n'ont pas empêché la progression de l'endettement public global, interne et externe. Ce phénomène illustre parfaitement la spirale du sur-financement et du sous-financement qui suit la même évolution cyclique que celle du prix du pétrole.

Afin d'éviter les conséquences budgétaires et également monétaires et financières, négatives, de l'incertitude pétrolière, le gouvernement a créé, comme d'autres pays l'ont fait, un fonds de stabilisation, alimenté par les excédents de fiscalité pétrolière. Créé par la Loi des finances complémentaire pour 2000 sous l'appellation de fonds de régulation de recettes, il est destiné, en réalité, à réguler la dépense,

puisqu'il permet d'assurer, dans une certaine limite, une bonne exécution des programmes, même en cas de retournement de conjoncture.

Il permet au gouvernement d'avoir une visibilité à moyen terme et de créer les conditions nécessaires à la mise en place d'une budgétisation pluriannuelle des dépenses. C'est ainsi que la confection du plan de soutien à la relance, planifié sur la période 2001 - 2004, a été rendue possible grâce aux disponibilités accumulées dans ce fonds, du fait des prix pétroliers supérieurs aux prix budgétés en 2000 et 2001.

VI. Gestion de la rente énergétique

Depuis fort longtemps, les économistes se sont posés des questions concernant la rente qu'elle soit issue du pétrole ou d'autres ressources rares comme l'or ou le diamant.

Dans le cas du pétrole, la question qui revient dans la littérature est celle du « pétrole, chance ou malédiction ? ».

Chez les économistes néo-mercantilistes, l'abondance de ressources naturelles ne peut pas nuire au développement. Cependant, les pays richement pourvus ont souvent eu des résultats économiques incertains. Les mécanismes économiques qui sont à l'œuvre dans le processus de développement font du pétrole tantôt une chance et tantôt une malédiction.

Le mécanisme de déséquilibre macro-économique par le pétrole se caractérise par la déformation de la structure de l'économie associée à de nombreux effets précédemment exposés. En effet, dans la plupart des pays pétroliers, l'exploitation du pétrole se traduit par le développement d'une économie rentière.

Aux problèmes strictement économiques s'ajoute un certain nombre de fonctionnements sociopolitiques comme par exemple : l'opacité de la gestion économique, la corruption, les préfinancements et les commissions occultes, tout cela ne permet pas de voir les contributions des revenus pétroliers au service du développement. Dans certains cas, la rente pétrolière agit en effet comme un élément déclencheur de l'irresponsabilité budgétaire, au clientélisme et au report des réformes structurelles.

Pour la politique macroéconomique comme pour la gestion des finances publiques, le pétrole est ainsi une source de perturbations permanente, comme en témoignent l'alternance rapide de phases d'afflux de devises étrangères de phases de récession et le fait que les Etats pétroliers sont parmi ceux qui ont connu le plus grand nombre de crises d'hyperinflation et de surendettement. Dans ces pays, la compétition pour le contrôle de la rente tend à stimuler l'instabilité politique et l'autoritarisme et peut entraîner des guerres civiles et des conflits internes.

En effet, tous les phénomènes énumérés renforcent l'idée sur laquelle s'appuie le processus de la « malédiction pétrolière ».

Par contre, de nombreuses illustrations montrent que dans certains cas, le pétrole a permis le développement des Etats comme l'Alaska, la Norvège et le Royaume-Uni, la Malaisie. Ce n'est pas le pétrole qui appauvrit les pays en voie de développement et notamment africains, ce sont ces pays qui ne savent pas faire du pétrole une chance, faute de structures économiques et politiques adaptées. La possession des ressources pétrolières est en principe une bénédiction pour les pays aussi bien industrialisés que pauvres. Des pays tels que la Norvège et les Etats pétroliers du Golfe, sont passés d'une économie primaire à un genre de vie parfois disproportionné (consommation somptuaire). Mais bien souvent, dans le cas africain, les ressources naturelles en général ont été sources de conflit, facteurs d'instabilité aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale.

Le pétrole représente un grand enjeu du fait de son importance non seulement pour l'industrie, mais aussi pour les services et la vie quotidienne. Un grand nombre de pays sous développés en possèdent et en exportent, accumulant des revenus considérables et ainsi disposant des moyens nécessaires pour améliorer les conditions de vie des populations. Mais la réalité est tout autre, les incidences du pétrole sur les Etats

sous développés producteurs, montre que cette ressource est plutôt un facteur majeur d'instabilité notamment en Afrique subsaharienne où des compétitions violentes se sont instaurées entre des adversaires politiques désireux d'avoir le contrôle sur la rente pétrolière. Les exclus de cette rente se sont parfois rebellés contre le pouvoir en place, se sont attaqués au personnel des compagnies pétrolières ou aux installations d'exportation du pétrole. Les contributions des revenus pétroliers dans le processus de développement sont peu visibles dans les pays en sous-développements. Le climat opaque dans la gestion des revenus ne permet pas d'espérer un grand changement.

1. Le constat actuel dans les pays rentiers en développement

Un trait commun caractérise ce type d'économie. Le secteur producteur de rente connaît une forte expansion, alors que le reste de l'économie, plus particulièrement les activités anciennement exportatrices entrent dans une phase de récession. L'accroissement des exportations des hydrocarbures dans un pays donne lieu à une forte augmentation de ses revenus en devises. L'utilisation de ces ressources financières stimule la demande de biens dits non «échangeables» ou non exportables qui relèvent d'activités telles que le bâtiment, le commerce, les prestations de services, etc. Il s'ensuit une augmentation des prix intérieurs alors que les prix sur les marchés internationaux restent inchangés.

A côté de ces effets une importance particulière est prise par la fiscalité pétrolière dans le budget de l'Etat. Cela écarte toute mise en place de politiques fiscales qui comprend une grande part de fiscalité ordinaire adaptées aux besoins d'une économie en transition.

Le devenir des ressources pétrolières des pays rentiers fait aujourd'hui l'objet de sérieuses réflexions. Il est important de voir comment le pétrole, au lieu d'être un enjeu majeur entre les multinationales occidentales ou encore l'origine des conflits armés et une compétition pour le pouvoir, pourrait contribuer au développement économique des pays producteurs. Le pétrole dans les pays en développement est à la fois chance et malédiction comme on vient de le souligner plus haut. Les recettes générées par le pétrole ont plus ou moins contribué à la construction et à la modernisation de ces pays.

Les exemples des différents pays dans leur façon de gérer des revenus de la rente montrent l'inexistence de formule uniforme applicable à chaque situation et cela manifeste un effort de compréhension et d'adaptation face aux obstacles propres à chaque pays. En Libye, par exemple, la gestion centralisée des ressources pétrolières a permis de faire face à l'embargo et d'améliorer le cadre de vie des citoyens en investissant dans l'éducation, la santé et les infrastructures. En Afrique centrale, le pétrole, objet de conflits par excellence, fait partie du domaine présidentiel. Le financement occulte pratiqué par les sociétés pétrolières nuit fortement à l'économie de ces pays.

Dans plusieurs pays rentiers, l'utilisation des revenus tirés de la manne pétrolière ne participe pas toujours à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique équitable. La gestion du pétrole demeure une affaire privée entre le président de la république et la compagnie de pétrole agréée. Cette gestion rime avec approvisionnement de fonds douteux. Les alliances stratégiques entre différents acteurs illustrent clairement le processus de privatisation et de capitalisation des profits. Les recettes provenant de son extraction servent à maintenir les dictateurs au pouvoir et à leur offrir un appareil répressif fortement renforcé. Par conséquent, l'utilisation des revenus ne participe pas toujours à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique.

En résumé, plusieurs facteurs peuvent être énumérés comme étant à la base du sous-développement de la majorité des pays producteurs de pétrole. La corruption, la mauvaise gouvernance, les blanchiments d'argent alourdissent la dette des pays, alors que se consolident des circuits obscurs et réseaux maffieux qui interviennent dans le jeu du marché pétrolier. De même, la redistribution des pétrodollars, les contrats pétroliers inefficients, les systèmes de bonus occultes accentuent la marginalisation de secteur fragile comme l'agriculture. Ces facteurs sont maintenus et renforcés en absence de contre-pouvoir qui se caractérise par un désordre politique qui trouve son fondement dans le banditisme politique. La culture de violence et l'insécurité socio-économique sont des conditions mises en place pour la consolidation et la conservation du pouvoir. Le sous-développement des pays producteurs de pétrole n'est plus à démontrer

par exemple en Afrique. En effet, dans la gestion de la rente pétrolière, de nombreux pays africains sont dépourvus d'institutions politiques capables de faire contre-poids, de lutter contre des régimes politiques en place, l'inefficacité des services publics et la mise à l'écart de la société civile dans les discussions politiques.

2. L'utilisation des revenus de la rente

La rente pétrolière est à l'origine d'une entrée d'argent massive et disproportionnée en comparaison à d'autres secteurs économiques qu'elle engendre des logiques distributives. A la suite des fluctuations des prix du pétrole sur le marché mondial et des négociations avec les firmes transnationales pétrolières, les pays producteurs sont contraints de réinvestir la rente dans l'entretien et l'expansion de leurs installations pétrolières et dans des cas extrême de s'endetter. La transformation de l'économie de rente à l'économie d'endettement est un trait caractéristique des Etats producteurs de pétrole. Selon Carton, (2000) l'économie rentière prend la forme suivante : « *l'accumulation du capital, la cohésion de la formation sociale et la légitimation de l'organisation politique qui dépendent des conditions de redistribution.* »

Les profits tirés de la rente pétrolière sont si importants que même les activités économiques préexistantes comme le secteur agricole sont souvent désorganisées par la dépendance croissante envers les pétrodollars. Le développement des secteurs agricole et industriel des pays pétroliers rend ceux-ci non seulement plus dépendants du pétrole, ce qui engendre à son tour d'autres problèmes de dépendance, mais elle peut aussi mener à une perte définitive de compétitivité. Or, le secteur pétrolier ne peut pas compenser ce déficit : en effet, le pétrole est une enclave économique, une activité qui requiert de gros capitaux mais fournit peu d'emplois et n'a quasiment aucune retombée sur le reste de l'économie (Carton, 2000).

Ces dérèglements macroéconomiques ont une influence directe sur les finances publiques. Selon un rapport publié par le conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), on constate que dans les pays de l'OPEP la volatilité des prix du pétrole a une forte influence sur les dépenses gouvernementales. Cette volatilité rend complexe la croissance, la bonne allocation des ressources et l'équilibre de la balance des paiements et rend les prévisions économiques et budgétaires extrêmement difficiles, empêche la stabilité des taux de change et entrave la libéralisation du commerce. Des effets énormes font sentir sur l'investissement, la redistribution des revenus, le niveau d'éducation et la réduction de la pauvreté.

Malgré tout, il est effectivement très difficile pour un pays disposant d'une manne pétrolière de réussir à diversifier son économie. Le seul exemple véritablement convaincant est le Mexique (dont le système fiscal reste toutefois sous-développé du fait du poids des recettes pétrolières). Mais ce cas est, en partie, spécifique car le Mexique a bénéficié des effets d'entraînement induits par la proximité de l'économie américaine. La grande difficulté tient au fait qu'il ne s'agit pas de mener des politiques classiques de libéralisation économique, mais de favoriser l'émergence d'une économie non pétrolière compétitive. Il faut, pour cela, tout un éventail de réformes (promotion des secteurs ayant un potentiel à l'exportation, séparation claire du public et du privé, modification des systèmes bancaires et fiscaux, enchaînement des réformes politiques et économiques, etc.) dont l'agencement est complexe (Ramonet, 1986).

La capacité de développement non pétrolier – tout comme la découverte de réserves additionnelles, ou la substitution d'autres formes d'énergie – diffère d'un pays à l'autre. Certains pays, notamment la Norvège, le Koweït ou Abou Dhabi, ont mené depuis des années une politique délibérée d'investissements à l'étranger pour remplacer les actifs pétroliers à mesure qu'ils se réduisaient. L'Algérie, l'Iran et le Venezuela ont récemment créé des fonds de réserve, même s'il n'est pas clairement établi qu'ils sont destinés à stabiliser le flot des dépenses ou à augmenter le taux d'investissement de long terme. La plupart des pays exportateurs ont récemment établi leurs budgets de dépenses en se fondant sur une estimation de revenus correspondant à un prix délibérément inférieur aux niveaux récents. Dans certains pays existe d'ailleurs un mécanisme automatique qui alloue les revenus générés par des prix élevés à des fonds de développement, afin que la contrainte budgétaire sur les dépenses soit, en théorie, préservée.

Au Koweït, les bénéfiques croissants des investissements étrangers accumulés par le fonds de réserve pour les générations futures et le fonds général de réserve risquent pourtant d'être insuffisants pour relever le défi du remplacement des exportations pétrolières. Aux Émirats arabes unis, la situation sera différente de celle de Dubaï, qui s'est lancé dans un développement agressif du tourisme et du business *offshore* pour récolter des devises ou de celle d'Abou Dhabi, qui poursuit ses investissements financiers à l'étranger.

En Arabie Saoudite, les opportunités de l'économie interne non pétrolière sont plus larges que dans les petits États du Golfe. Le PIB non pétrolier du pays est déjà supérieur de presque 50 % aux PIB non pétroliers cumulés du Koweït et des Émirats arabes unis. L'Arabie Saoudite dispose d'une large industrie pétrochimique. Pour tous les pays du Conseil de coopération des pays du Golfe, les taux de change sont gérés afin d'assurer un lien stable avec le dollar, anticipant la formation d'une Union monétaire. Avec des taux d'inflation bas et de hauts investissements vers l'étranger, l'effet net a été une vraie dépréciation de ces monnaies, contrairement au modèle d'appréciation caractéristique du « syndrome hollandais ».

La croissance et la diversification de l'économie non pétrolière dans les principaux pays exportateurs de pétrole du Golfe n'augmenteront pourtant pas nécessairement les revenus du gouvernement. Ces pays font face au double défi du développement d'une économie non pétrolière – pour rapporter des devises et pourvoir des emplois – et de l'établissement de nouvelles taxes, avec toutes les implications politiques imaginables. L'Iran, l'Algérie, le Venezuela, le Mexique ou la Russie ne connaissent pas ce problème, les entreprises et les ménages y étant déjà taxés. Aux Émirats arabes unis, Dubaï couvre 60 % de ses dépenses par des revenus et des impôts qui ne proviennent pas du pétrole.

Un autre exemple est celui des pays exportateurs de pétrole qui se sont conformés dans les années 1990 aux programmes du FMI qui apportait un soutien financier et monétaire de court terme à condition que ces pays adoptent des programmes d'équilibre des budgets gouvernementaux et des comptes d'échanges extérieurs. Les stratégies qui visaient ces objectifs supposaient l'élimination des subventions publiques et des régimes spéciaux de taux de change, la réforme du système bancaire pour améliorer la répartition des ressources et des risques, ainsi que la libéralisation des marchés. Il s'agissait bien d'en arriver à une réduction générale du rôle économique direct de l'État. Bien que l'Arabie Saoudite n'ait pas dépendu de l'aide du FMI, ses réformes économiques ont suivi une voie similaire. En 2003, dans la plupart des pays exportateurs, un équilibre global était atteint ou en passe de l'être, à la fois sur les comptes courants et dans les finances de l'État.

Dans d'autres pays, la création de fonds souverain constitue une solution à l'afflux de devises, ces fonds pétroliers peuvent être classés en trois grande catégories :

- ❑ les fonds de stabilisation et de stérilisation des revenus (volatilité des recettes),
- ❑ les fonds d'épargne pour les générations futures (Équité intergénérationnelle),
- ❑ les fonds de redistribution des revenus directement à la population (Alaska, Canada).

En Norvège par exemple, jusqu'en 1995, les revenus pétroliers étaient immédiatement dépensés. Désormais, ils sont alloués au « Fonds pétrolier du Gouvernement », FPG, établi en 1990 et qui représentait en 2003 environ 50% du PIB norvégien. Le ministère des Finances en est responsable. Il en a toutefois délégué la gestion opérationnelle à la Banque centrale de Norvège. Le capital du Fond est investi en actifs financiers exclusivement internationaux. Ce choix s'explique en partie par l'étroitesse du marché norvégien. A court terme, le Fonds pétrolier sert d'amortisseur aux fluctuations de recettes du secteur pétrolier. A moyen-long terme, il devait en théorie permettre d'accumuler les réserves nécessaires pour préfinancer l'augmentation du coût du système public de retraite et ainsi éviter une augmentation excessive des cotisations.

Toutefois, l'opinion a réclamé, à partir de la fin des années 1990, de manière de plus en plus pressante, de bénéficier sans attendre d'une partie des richesses accumulées via le fonds pétrolier. Dans ce contexte, en 2001, une nouvelle directive de politique économique a été adoptée. Elle impose à l'administration centrale de ne pas stériliser la totalité des revenus pétroliers, mais de réinvestir une partie équivalant à 4% du Fonds pétrolier (2% du PIB environ), en effet, ce pourcentage représente la part utilisée du FPG. A

titre d'illustration, en 2003, cette part s'est établie à 12,6%. D'après l'étude BNP Paribas, (2004), cette décision est à l'origine des moindres performances de l'économie norvégienne depuis quelques années car l'argent ainsi transféré servirait à financer des activités du secteur public peu productives.

Les autorités algériennes étudient sérieusement l'éventualité d'avoir recours à ce genre de fond. Dans ce cas, l'Algérie pourrait se doter d'un fond souverain d'ici 4 ou 5 ans pour financer des activités à l'extérieur du pays. Le principal obstacle est que les autorités auront besoin de toutes les ressources afin de les investir à l'intérieur du pays suite aux différents programmes de relance économique initiés depuis l'an 2000. Par contre, l'Algérie dispose d'un fond de régulation des recettes créé en 2000 disposant en 2007 d'une somme de plus de 52 milliards de dollars. Ce fond a un double objectif, lutter contre l'inflation et stabiliser et sécuriser les programmes de développement.

3. La transparence dans la gestion des revenus de la rente comme levier du développement

Si la gestion des revenus pétroliers se fonde sur la transparence, la responsabilité et la justice, les pétrodollars peuvent être la source d'importants bénéfices pour les citoyens des pays producteurs de pétrole. Un processus de développement fondé sur le pétrole pousse ainsi fortement à la concentration tant de la production que des modes de financement, et ceci dans des pays où les pouvoirs économiques et politiques sont déjà souvent très concentrés. Comme les gouvernements des pays pétroliers détournent les pétrodollars pour leurs soutiens militaires ou politiques et pour les membres de leur clan ethnique ou religieux, la misère de la population est grande. Sans une amélioration des institutions démocratiques et de leurs capacités administratives, il est peu probable que les Etats pétroliers en développement puissent utiliser leurs pétrodollars à une réduction effective de la pauvreté; mais au contraire, l'argent du pétrole va encore aggraver les conditions de vie des plus pauvres.

La transparence dans les paiements des revenus pétroliers est un instrument parmi d'autres pour résoudre les problèmes de mauvaise gestion de ces revenus. Les pétrodollars favorisent des régimes autoritaires et la militarisation des Etats pétroliers en Afrique et en Amérique du sud par exemple. Pris collectivement, les gouvernements consacrent plus d'argent tiré des revenus pétroliers aux dépenses militaires, car ils interdisent toute forme d'organisation allant dans le sens d'influer sur la gestion et la redistribution de la richesse pétrolière.

L'extraction du pétrole et du gaz génère, dans certains des pays les plus pauvres de la planète, des richesses considérables. Mais trop souvent, une mauvaise gouvernance aboutit à ce que ces richesses, loin de contribuer au développement économique et social, handicapent la croissance et aggravent les inégalités. Pour vaincre ce fonctionnement inhérent aux Etats rentiers en développement, la transparence de la gestion des ressources est un levier majeur.

Depuis 1999, la communauté internationale prône la transparence des revenus pétroliers et gaziers à travers des programmes d'évaluation des compagnies pétrolières mondiales. L'ONG « *Transparency international* » a mis en place des outils de mesures et d'évaluations s'appliquant à trois domaines dans lesquels la transparence peut contribuer à une plus grande responsabilité dans la gestion des revenus tirés de l'extraction du pétrole et du gaz :

- ❑ les paiements effectués en faveur des gouvernements hôtes,
- ❑ les opérations d'exploration/production,
- ❑ les programmes de lutte contre la corruption.

La mesure des revenus des compagnies pétrolières permet aux citoyens et à la société civile de pouvoir exiger des comptes du gouvernement.

Une meilleure transparence dans la gestion des ressources énergétiques est déterminante pour le développement des pays concernés, est conditionnée par la publication d'informations relatives à l'exploitation des ressources naturelles et aux revenus qui en découlent. Selon cette même ONG, pour qu'un contrôle effectif se développe, ces informations doivent être divulguées à la fois par les entreprises

et les gouvernements. En fin de compte, l'amélioration de la transparence renforce la responsabilité conjointe des différents acteurs.

Conclusion

Ce chapitre traite en grande partie des statistiques énergétiques et du secteur hydrocarbure en Algérie. Ce secteur est capital dans l'économie algérienne, il représente actuellement 98% de la valeur des exportations totales et plus de 80% des recettes fiscales de l'Etat. L'importance de ce secteur en terme de revenu ne cesse de croître et son influence sur la composition sectoriel de l'économie est omniprésente, dans le sens où toutes les dépenses sectorielles dépendent directement ou indirectement du niveau de ressources hydrocarbures.

Nous avons dans la première partie de ce chapitre essayé de mettre l'accent sur la prédominance du secteur énergétique dans l'économie nationale à travers l'évolution du niveau de production de commercialisation et de fiscalité pétrolière dans les recettes totale de l'Etat. Tout cela pour dire que la part de la rente énergétique est de plus en plus importante représentant en 2007 presque 50% du produit intérieur brut.

Une deuxième partie est réservée aux discussions autour de la gestion des revenus de la rente pétrolière et gazière dans différents pays rentiers, en exposant la manière dont les pays utilisent les revenus issus des exportations d'énergie. Un effet de contraste important est constaté entre des pays développés comme la Norvège, la Grande Bretagne, où l'exploitation de ressources naturelles n'influe pas sur la croissance à long terme, ou bien les pays du Golfe où la transition s'est faite d'une économie primaire à une forme d'économie extravagante et enfin, les pays en voie de développement qui n'ont pas profité d'une manière optimale des ressources mises à leur disposition mais bien au contraire dans certains cas cela constitue une perpétuelle source de problème.

Au final, ce chapitre nous a permis de constater l'évolution du niveau de dépendance de l'économie algérienne envers le secteur hydrocarbure à l'aide de statistiques officielles et d'avoir un aperçu sur l'état de la discussion académique concernant les questions de gestion des ressources naturelles dans différents types d'économies.

Partie II

Chapitre III. Le syndrome hollandais et son implication sur le secteur agricole en Algérie

Afin de vérifier l'impact des chocs externes sur le secteur agricole algérien, nous allons adopter une démarche en deux temps. Nous allons tout d'abord vérifier si le secteur agricole est échangeable, comme cela est supposé dans la littérature théorique. En effet, la notion d'échangeabilité est utile car elle permet d'appliquer la théorie du « syndrome hollandais » sur un secteur donné. Nous passons ensuite à l'étude de la variation du taux de change effectif réel ainsi que de l'évolution du secteur agricole dans l'économie algérienne, ces indicateurs sont pertinents pour constater un phénomène de syndrome hollandais et ses effets sur l'évolution du secteur agricole.

I. Le secteur agricole algérien : secteur échangeable ?

1. La notion de biens échangeables et biens non échangeables

La notion d'échangeabilité est un concept théorique. Cette notion est le point de départ dans toute la littérature voulant étudier le lien entre prix domestiques et prix internationaux. Afin de mener à bien ce type de recherche, il faut impérativement arriver à distinguer l'évolution des prix des biens échangeables de ceux des biens non-échangeables. Certains auteurs (Kravis et Lipsey, 1988) assimilent les biens échangeables à toutes les marchandises, sauf celles relatives au secteur de la construction, les services étant eux classifiés comme non-échangeables. D'autres auteurs, comme (De Krueger, 1981), prennent en compte la part de la production exportée et fixent le seuil d'échangeabilité à 10% (correspondant au volume exporté sur le volume de production).

Cette approche consiste en fait à assimiler les biens échangeables aux biens échangés, en prenant en considération les taux de pénétration des exportations mais aussi des importations. Elle permet de distinguer entre biens échangeables et biens non-échangeables et si le produit est échangeable entre les biens exportables et les biens importables. Cette approche empirique est relativement simple et nous allons l'appliquer pour l'Algérie.

La méthode consiste à calculer les taux suivants :

$$T_x = X/Q \quad \text{et} \quad T_m = M/(Q+M-X)$$

Q représente la production, X les exportations et M les importations. (Q+M-X) représente les ressources domestiques totales. Si $T_x < 10\%$ ou 15% et $T_m < 10\%$ ou 15% , le produit, la branche ou le secteur considéré est non-échangeable. Si le produit est échangeable, il peut être intéressant d'analyser s'il est exportable ou importable. Pour cela, le taux suivant est défini :

$$R = (M-X)/(Q+M-X)$$

Si $R < 0$, la branche est exportable. Si $R > 0$, elle est importable ou concurrente des importations. Si R, calculé en terme de pourcentage, $R > 75\%$, la production locale est alors marginale et la branche est alors considérée comme non-concurrente des importations.

On note aussi que certains produits échangeables fonctionnent comme des produits non échangeable du fait des contrôles d'importation ou bien du fait de contraintes de moyens pour exporter -infrastructure non adaptée au développement des exportations, coût logistique élevé (Sid Ahmed, 1989).

2. Les biens échangeables à la marge

Dans le cas d'une économie, « preneuse de prix », qui correspond au cas de l'Algérie (pour les biens exportés et importés) un bien échangeable à la marge est un bien dont le prix est fixé par le marché international, quelque soit sa quantité échangée. En revanche, un bien non-échangeable à la marge est un bien dont le prix est déterminé par le marché national.

Ainsi, à prix international, coûts de transports et de protection et offre domestique donnés, le caractère échangeable à la marge d'un bien dépendra du niveau de la demande. Si le bien est exportable à la marge, alors la demande locale n'a aucune influence sur son prix domestique, lequel est inférieur ou égal au prix international diminué des coûts de transports.

Si le bien est importable à la marge, la demande locale n'a, là encore, aucun impact sur son prix domestique, lequel est supérieur ou égal au prix international majoré du coût de transport et de protection. Le bien est non-échangeable si la demande est telle que le prix domestique est déterminé par la demande locale. Si la demande augmente, le prix du bien augmente.

Certaines variables peuvent influencer le caractère d'échangeabilité du produit, ces dernières sont liées principalement au commerce international.

3. Les variables liées au commerce international

Ces variables concernent principalement le taux de change et la protection commerciale, tarifaire et non-tarifaire. A niveau de protection commerciale donné, si un bien est échangeable, son prix de gros répondra aux fluctuations du taux de change. Par ailleurs, une libéralisation commerciale se manifestant par une baisse des tarifs douaniers devra avoir pour impact de faire baisser le prix de gros du bien. L'impact d'une levée de barrières non-tarifaires, telles que des interdictions ou des quotas d'importation est moins direct. Cependant ce type de protection non-douanière a un effet sur le caractère d'échangeabilité, car il peut transformer les biens échangeables en biens non-échangeables à la marge. S'il existe des quotas d'importation sur un type de produit et que la demande augmente, alors le prix du produit va avoir tendance à augmenter. Ce bien réagit comme un bien non-échangeable. En d'autres termes, si les produits sont sujets à des restrictions quantitatives, leurs prix domestiques ne sont pas déterminés par les prix mondiaux, mais plutôt par le jeu de l'offre et de la demande locale. Ces biens doivent être considérés comme des biens non échangeables même s'ils sont potentiellement échangés.

II. Le taux d'échangeabilité du secteur agricole

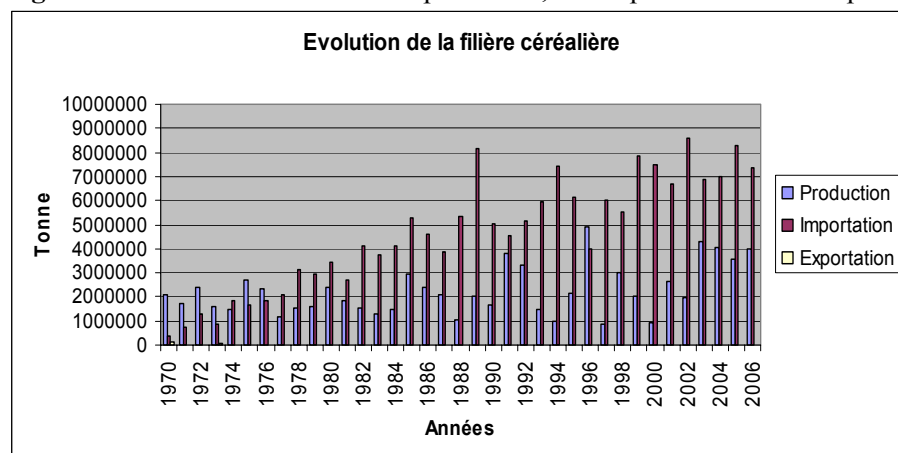
Après avoir paraphrasé quelques éléments théoriques sur la notion de bien échangeable et non-échangeable, à l'aide de cette méthode, nous avons calculé les taux présentés plus haut pour les principaux produits agricoles d'importation et d'exportation ainsi que pour l'ensemble du secteur agricole. L'étude de l'évolution de ces taux nous permet d'avoir des indicateurs pertinents des échanges de produits agricoles sur les quarante dernières années. Définir le caractère d'échangeabilité nous permettra d'interpréter les effets et les tendances observées dans le secteur agricole en Algérie sous l'effet du syndrome hollandais provoqué par des recettes pétrolières très élevées au niveau national. Le choix s'est porté sur cinq filières en raison du poids de celles-ci dans les échanges de produits agricole en Algérie, à savoir de trois filières d'importations (céréales, légumes secs, lait) représentant plus de 60% des importations alimentaires de l'Algérie et de deux principales filières à l'exportation (dattes et vin) représentant à elles seules plus de 95% des exportations agricoles.

A cet effet, nous procédons tout d'abord au calcul des différents taux pour les filières d'importations suivies des principaux produits exportés et nous terminerons par l'ensemble du secteur agricole.

1. Les filières d'importations

A. La filière céréalière

Fig. 14. Céréales : évolution des importations, des exportations et de la production, 1970-2006, en tonnes.



Source : d'après les données de la FAO.

Ce graphique montre clairement l'absence d'exportations de céréales et la perpétuelle dépendance aux importations dans la filière céréalière malgré des variations de productions très importantes (suivant les années d'abondance d'eau et les années de sécheresse) qui tendent à rendre les prévisions particulièrement difficiles dans la filière céréalière. On note aussi des pics de production en 1996 et 2002. Néanmoins, à partir des années 2000, le rythme de la production est relativement constant.

Quant aux importations, le volume ne cesse de croître et suit exactement le rythme inverse de la production, à chaque fois que la production diminue, l'écart est comblé par l'importation. La demande interne en produits céréaliers est stable à partir des années 2000 avec une légère augmentation. La dépendance accrue envers les importations céréalières à partir des années 1970 est due principalement à l'augmentation rapide de la population et des revenus combinés avec une trop faible augmentation de la production nationale. Celle-ci n'arrive plus à suivre la cadence et par conséquent, l'écart est naturellement comblé par des importations.

Tableau 4. Céréales : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.

Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Tx	6%	1%	0%	4%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Tm	16%	31%	35%	36%	55%	38%	45%	65%	67%	65%	59%
R	11%	30%	35%	33%	55%	38%	44%	65%	67%	65%	59%
Années	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Tx	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tm	60%	73%	74%	74%	64%	66%	65%	84%	80%	76%	54%
R	60%	73%	74%	74%	64%	66%	65%	84%	80%	76%	54%
Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Tx	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tm	61%	80%	88%	74%	45%	87%	65%	80%	89%	72%	82%
R	61%	80%	88%	74%	45%	87%	65%	80%	89%	72%	82%
Années	2003	2004	2005	2006							
Tx	0%	0%	0%	0%							
Tm	62%	64%	70%	65%							
R	62%	63%	70%	65%							

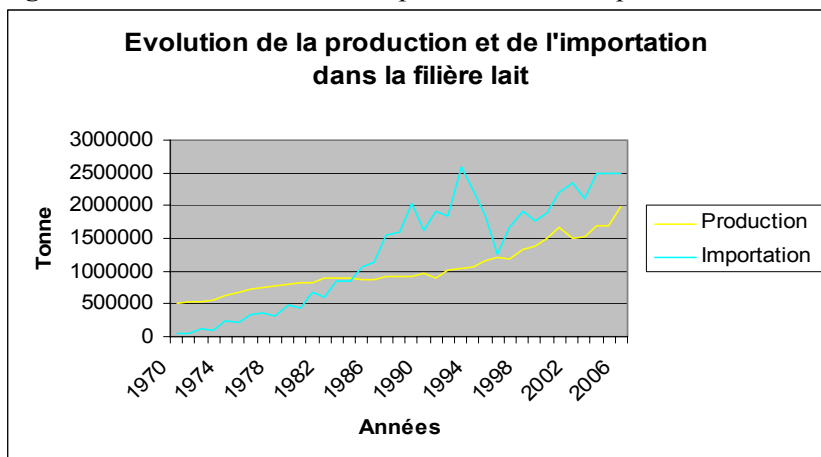
Source : Les taux calculés suivant les statistiques de la FAO.

Ces taux nous fournissent le degré de dépendance de la filière aux importations et la quasi inexistence des exportations. Représenté par le taux T_m (le taux de pénétration des importations), cette dépendance augmente d'année en année variant entre 60% et 80% pour atteindre le seuil de 89% en 2000, cela veut dire qu'en moyenne 80% des céréales disponibles sur le marché local en Algérie proviennent des importations.

Par ailleurs, cette filière est échangeable et importable, sur toute la période étudiée mais avec quelques exceptions où le R dépasse les 75%, dans ces cas là, la production nationale est totalement marginalisée.

B. La filière lait sec et lait frais

Figure 15. Lait : évolution des importations et de la production, 1970-2006, en tonnes.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

Comme dans le cas de céréales, les exportations de lait sont inexistantes. La production est en constante progression à un rythme insuffisant face à une demande qui croît à un rythme soutenu, cela est lié aux habitudes alimentaires de la population où le lait représente une part importante de la ration alimentaire.

Quant aux importations, l'évolution suit celle de la production avec tout de même une baisse impressionnante des importations entre 1993 et 1996, suivie d'une reprise en 1997 avec une augmentation des quantités de lait importé jusqu'en 2006.

La filière lait représente le même cas de figure que celle des céréales où le manque de production est automatiquement comblé par le recours massif à l'importation.

Notons aussi que les quantités produites de lait concernent le lait frais et celles des importations du lait sec (en poudre), pour avoir la même unité de mesure, on devait convertir les quantités de production et d'importation de la manière suivante : 1 tonne de laits sec = 10 tonnes de lait frais ou liquide.

Tableau 5. Lait : évolution des indices T_x , T_m , R , 1970-2006, en pourcentage.

Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
T_m	10%	9%	18%	16%	28%	24%	31%	33%	29%	38%	35%
Années	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
T_m	45%	40%	49%	49%	55%	56%	63%	63%	69%	62%	68%
Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
T_m	65%	71%	68%	61%	51%	59%	59%	56%	55%	57%	61%
Années	2003	2004	2005	2006							
T_m	58%	60%	60%	56%							

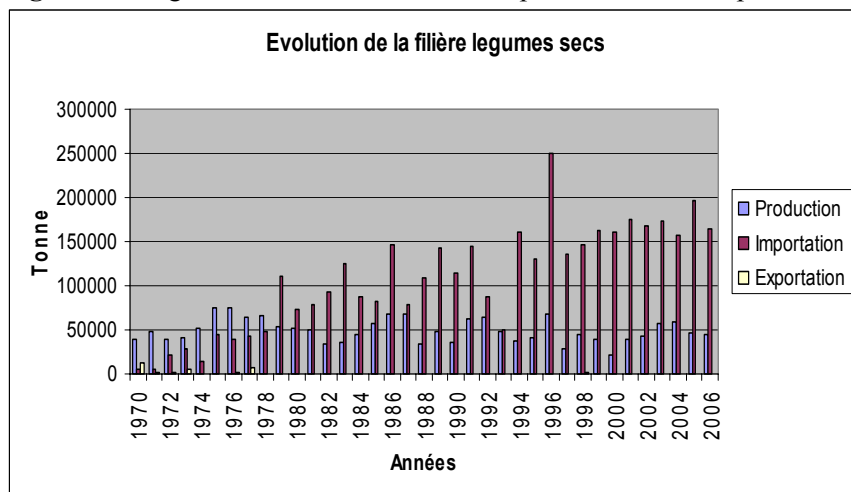
Source : Les taux calculés suivant les statistiques de la FAO.

Le cas du lait est particulier car sur la totalité de la période étudiée, les exportations sont nulles et donc le taux de pénétration des exportations n'a pas été calculé car ($T_x=0$) sur toute la période considérée et par conséquent et suivant les formule présentées plus le taux

$R\% = T_m$. Quant au taux des importations par rapport aux ressources locales, il est en nette évolution entre les années 1970-1990 et tend à se stabiliser dans les années 2000. Pris sur l'ensemble de la période étudiée, la filière lait est échangeable et importable, sachant que le taux R n'atteint jamais le seuil des 75%. La filière lait nationale est concurrente des importations.

C. La filière légumes secs

Figure 16. Légumes secs : évolution des importations et de la production, 1970-2006, en tonnes.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

Comme dans le cas des filières précédentes, dans les premières années 1970, on remarque de très petits volumes exportés. Ceux-ci deviennent nuls à la fin des années 1970, dans cette première décennie, la production est suffisante par rapport à la demande locale tout en gardant un rythme assez stable. Au début des années 1980 et jusqu'à la moitié des années 1990, les importations de légumes secs ne cessent d'augmenter avec un niveau de production quasi inchangé par rapport à celui de la décennie précédente.

La deuxième moitié 1990 a connu une baisse sensible de la production avec autant d'importation pour atteindre un chiffre record en 1996. Début des années 2000, la production garde le rythme des décennies précédentes et les importations se stabilisent entre 150 000 tonnes et 200 000 tonnes, malgré l'augmentation importante de la population, cela est principalement dû à la transformation des habitudes alimentaires de la population à la suite de l'amélioration du niveau de vie. Cette même population s'oriente vers des produits agroalimentaires plus élaborés qui reflètent un mode de consommation « occidental ».

Tableau 6. Légumes secs : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.

Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Tx	31%	5%	4%	13%	0%	0%	2%	12%	0%	0%	0%
Tm	17%	11%	36%	44%	21%	37%	35%	43%	42%	68%	59%
R	21%	7%	34%	36%	21%	37%	33%	35%	42%	68%	59%
Années	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Tx	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tm	61%	74%	78%	66%	59%	68%	54%	76%	75%	77%	70%
R	61%	74%	78%	66%	59%	68%	54%	76%	75%	77%	70%
Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Tx	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	0%	0%	0%
Tm	58%	51%	81%	76%	79%	83%	77%	80%	88%	82%	79%
R	58%	51%	81%	76%	79%	83%	76%	80%	88%	82%	79%
Années	2003	2004	2005	2006							
Tx	0%	0%	1%	0%							
Tm	75%	73%	81%	79%							
R	75%	73%	81%	79%							

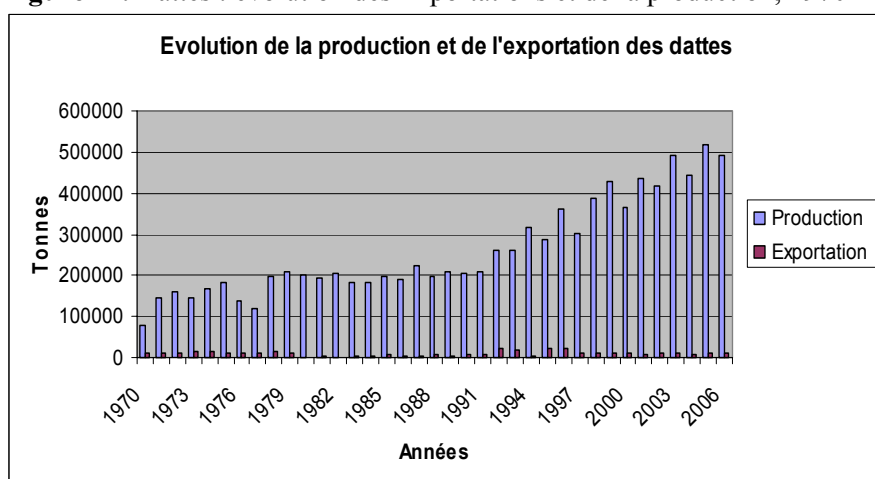
Source : Les taux calculés suivant les statistiques de la FAO.

On constate que le taux de pénétration des exportations Tx était de 31% en 1970, ce qui veut dire que 31% de la production était exporté, ce taux a rudement diminué laissant place aux importations en nette augmentation pour atteindre des pics qui avoisinent les 90%. Cela nous donne une idée sur l'insuffisance chronique de la production. A travers ces résultats, on en déduit que la filière légumes secs est échangeable et importable avec une production nationale totalement à la marge à partir des années 1990. Pris sur l'ensemble de la période, la filière est échangeable avec une production locale marginalisée.

2. Les filières d'exportations

A. Les dattes

Figure 17. Dattes : évolution des importations et de la production, 1970-2006, en tonnes.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

On note que la production nationale de dattes est en constante évolution, quant aux exportations, elles ont toujours été faibles par rapport à la production, la décennie 1980 a connu une baisse importante des exportations, suivie d'une reprise ensuite. La datte est un produit très consommé en Algérie. La plus grande part de la production est destinée au marché local ; quant à la part exportée, elle se heurte à des

dysfonctionnements et des carences, en raison principalement de l'absence d'organisation entre les différents producteurs et d'organisation des exportations.

La datte algérienne est à ce jour vendue principalement sur le marché français où quelques exportateurs s'accordent une marge bénéficiaire en réexportant ce même produit vers un grand nombre de pays européens. Cette marge supplémentaire pourrait revenir au producteur algérien, si ces derniers combinent leurs efforts d'exportations.

Tableau 7. Datte : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.

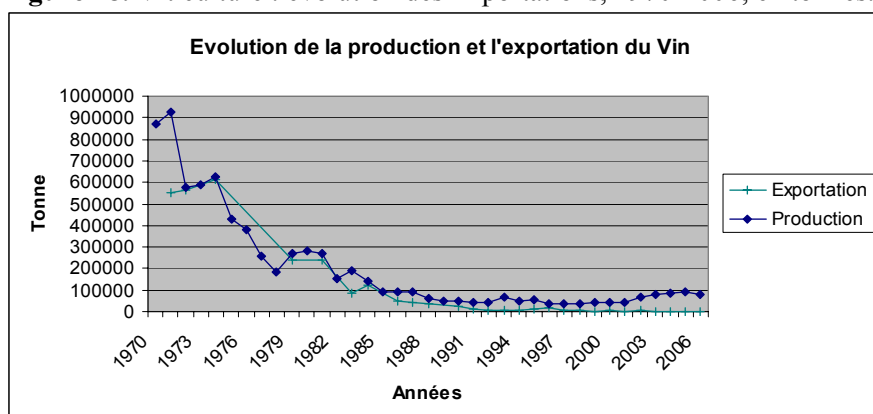
Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Tx	14%	8%	7%	11%	9%	6%	7%	8%	7%	6%	1%
Années	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Tx	1%	0,5%	2%	3%	3%	2%	1%	3%	2%	4%	4%
Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Tx	8%	8%	1%	8%	6%	4%	3%	2%	3%	2%	3%
Années	2003	2004	2005	2006							
Tx	2%	2%	2%	3%							

Source : Les taux calculés suivant les statistiques de la FAO.

Le taux de pénétration des exportations Tx ne représente pas un grand pourcentage de la production, on voit que ce taux varie entre 6 et 14% dans les années 1970. Dans la décennie 1980, ce pourcentage a nettement baissé pour atteindre moins de 1% en 1982. Une petite reprise est perceptible dans les années 1990, suivie d'une stagnation du rythme d'exportation dans les années 2000. Par ailleurs, la filière des dattes arrive largement à satisfaire la demande locale et exporte l'excédent de production ; par conséquent, les importations dans cette filière sont inexistantes comme c'est le cas de quelques fruits et légumes, cela nous donne un taux de pénétration des importations $Tm = 0$ et $R < 0$ sur toute la période étudiée. C'est la raison pour laquelle ces taux n'ont pas été présentés. Sur cette même période, le ratio $R < 0$. La filière des dattes est échangeable et exportable.

B. La filière viticole

Figure 18. Viticulture : évolution des importations, 1970-2006, en tonnes.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

Ce cas est assez particulier des exportations agricoles en Algérie, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, la filière viticole était en plein essor, la production se maintenait à un niveau très appréciable, la décennie 1970 a vu la production ainsi que les exportations de vin s'effondrer à la suite des différentes politiques de reconversion agricole, qui visaient un arrachage massif des vignes au profit d'autres cultures, principalement les cultures maraîchères. Cette tendance à la baisse s'est accrue avec tout de même une augmentation de la production à partir de 2003 qui n'est pas automatiquement suivie par les exportations. Notons aussi qu'au niveau de cette filière, les statistiques sont peu fiables, donnant cependant des ordres de grandeur qui reflètent les tendances caractérisant l'évolution de la filière.

Tableau 8. Viticulture : évolution des indices Tx, Tm, R, 1970-2006, en pourcentage.

Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Tx		60%	99%		98%					88%	
Tm		0%	0,2%		0%					0%	
Années	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Tx	90%		44%	87%		55%	45%	57%		54%	22%
Tm	0%		0%	0,1%		0%	0%	0%		0%	0%
Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Tx	11%	7%	7%	23%	50%	17%	11%	6%	13%	7%	6%
Tm	0%	0%	0%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	12,2%	0,8%	1,9%	8,5%
Années	2003	2004	2005	2006							
Tx	2%	3%	1%	3%							
Tm	9%	0%	0,3%	1%							

Source : Les taux calculés suivant les statistiques de la FAO.

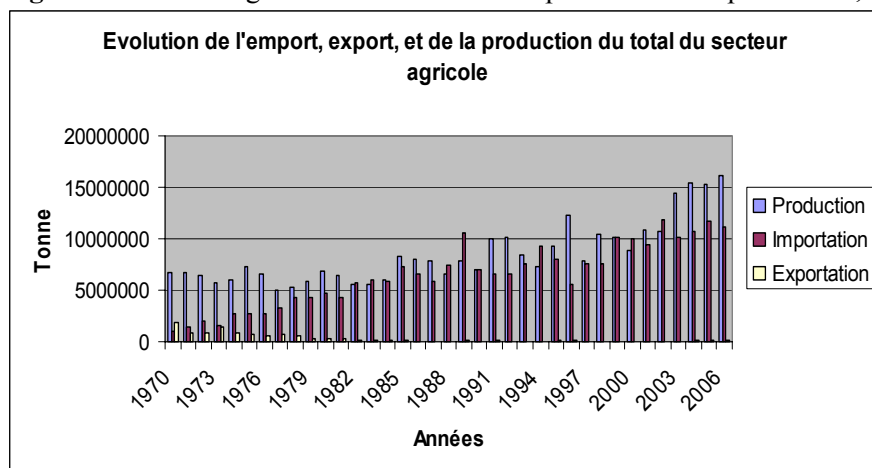
Ce tableau montre la grande absence de donnée concernant en premier lieu la période (1970-1980) et les données recueillies auprès de l'Office de statistique algérien et de la base de données FAO sont peu cohérentes. Face à cela et afin d'éviter des interprétations erronées, nous avons préféré ne pas calculer ces taux pour certaines périodes. Ceci dit, les informations présentées dans ce tableau suffisent largement pour une interprétation sommaire des résultats et dans le but de dégager le caractère d'échangeabilité de la filière.

A la lumière de ces chiffres, on constate que la production de cette filière est principalement destinée à l'exportation avec des taux Tx qui avoisinent les 100% dans les années 1970 et qui tournent autour de 50 et 60% dans la décennie 1980. Ce taux a nettement baissé dans les années 1990 et poursuit sa chute en 2000 pour ne représenter que 1% de la production nationale de vin. Le taux de pénétration des importations Tm avoisine les 1% car le vin ne fait pas partie des habitudes alimentaires de la population

algérienne et la qualité de la production nationale satisfait amplement la demande locale à l'exception de 1999 et 2002 où ce taux s'élève à plus de 10%. Cela est dû à l'importation d'autres qualités de vin plus rares et plus raffinés afin de satisfaire un segment particulier de clientèle. Face à la quasi-inexistence des importations (T_m tend vers 0), le taux R n'a pas été calculé car celui-ci est inférieur à 0 sur la totalité de la période étudiée. Au final, sur la totalité de la période étudiée, la filière viticole est échangeable et exportable à des degrés différents selon les périodes.

3. Les taux agrégés d'échangeabilité de l'ensemble du secteur agricole

Figure 19. Secteur agricole : évolution des importations et la production, 1970-2006, en tonne.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

Malgré le déficit alimentaire bien connu de l'Algérie, on constate que la production du secteur a toujours augmenté avec tout de même de petites périodes de récessions liées aux aléas climatiques. Parallèlement, les importations de produits alimentaires et principalement de produits de base ne cessent d'augmenter afin de satisfaire une demande croissante. Face à cette situation, les exportations ont suivi un cheminement logique qui est la diminution jusqu'à la quasi inexistence de celle-ci à partir du début des années 1980. D'une manière générale, l'augmentation de la demande interne en produits alimentaires est comblée par les importations face à une production qui ne suit pas le rythme et ce sur la totalité de la période.

Tableau 9. Secteur agricole : évolution des indices T_x , T_m , R , 1970-2006, en pourcentage.

Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
T_x	27%	13%	14%	25%	14%	9%	10%	13%	10%	6%	4%
T_m	17%	20%	27%	27%	34%	29%	31%	43%	48%	44%	42%
$R\%$		7%	15%	3%	23%	22%	24%	34%	42%	40%	39%
Années	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
T_x	4%	3%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
T_m	41%	52%	52%	50%	47%	45%	43%	53%	58%	50%	40%
$R\%$	38%	50%	51%	49%	46%	45%	43%	53%	57%	50%	40%
Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
T_x	1%	1%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
T_m	40%	48%	56%	46%	32%	49%	42%	50%	53%	47%	53%
$R\%$	39%	47%	56%	46%	31%	49%	42%	50%	53%	46%	53%
Années	2003	2004	2005	2006							
T_x	0%	1%	1%	1%							
T_m	41%	41%	43%	41%							
$R\%$	41%	41%	43%	41%							

Source : Les taux calculés suivant les statistiques de la FAO.

Les taux présentés dans ce tableau sont très explicites ; jusqu'au début des années 70, le secteur agricole reste un secteur exportable dans la mesure où les exportations représentés entre 20 et 30% de la production agricole, cette tendance est rapidement inversée et les exportations agricoles ne cessent de baisser. Actuellement, 1% de la production agricole est exportée, laissant place à un secteur d'importation de plus en plus imposant. Le taux Tm augmente rapidement passant de 17% en 1970 à 58% en 1989 en ayant une moyenne comprise entre 40 et 50% sur l'ensemble de période étudiée. En d'autres termes, entre 40 et 50% des produits agricoles disponibles sur le marché local proviennent des importations.

On note aussi que pendant la période du boom, 1973-1985, le taux d'exportation s'est réduit et le taux d'importation s'est considérablement alourdi. Pour l'ensemble du secteur agricole, le premier a chuté entre 1973-1985, pour passer de 14% à 8 %, alors que le deuxième a presque doublé passant de 27 % à 47 % entre la même période.

Au final, le secteur agricole algérien est échangeable et importable à partir de la moitié des années 1970 jusqu'à aujourd'hui. Toutes les filières principales composant le secteur agricole sont échangeables. Parmi elles, les seules filières exportables sont celles du vin et de la datte. Toutes les autres sont importables. Les taux de pénétration indiquent que le secteur agricole algérien dans son ensemble est échangeable du fait de l'importance de ses importations, non de ses exportations. La part de la production exportée est en effet inférieure à 10 % sur l'ensemble de la période, alors que les importations représentent plus de 40 % de la demande agricole totale.

Tableau 10. Résumé des taux d'échangeabilité des principales filières et de la totalité du secteur agricole, en prenant la moyenne des taux moyens sur chaque décennie sur (1970-2006), en pourcentage.

	Céréales			Lait			Légumes secs		
	Tx	Tm	R	Tx	Tm	R	Tx	Tm	R
1970-1980	1%	47%	46%	0%	25%	25%	6%	38%	32%
1980-1990	0%	70%	70%	0%	56%	56%	0%	69%	69%
1990-2000	0%	75%	75%	0%	60%	60%	0%	76%	76%
2000-2006	0%	65%	65%	0%	59%	59%	0%	77%	77%
	Dattes			Vin			Secteur agricole		
	Tx	Tm	R	Tx	Tm	R	Tx	Tm	R
1970-1980	8%	0%	8%	6%	38%	32%	13%	33%	21%
1980-1990	2%	0%	2%	0%	69%	69%	2%	48%	47%
1990-2000	4%	0%	5%	0,3%	76%	76%	0,4%	47%	47%
2000-2006	3%	0%	3%	0,3%	77%	77%	1%	42%	42%

Source : Les taux calculés suivant les statistiques de la FAO.

Cette approche par les taux de pénétration indique donc que le secteur agricole pris dans son ensemble et toutes les principales filières qui le composent, sont échangeables sur la période 1970-2006. Cette méthode a cependant certaines limites puisqu'elle assimile bien échangé à bien échangeable. Or cette notion d'échangeabilité est primordiale afin d'apprécier les conséquences du syndrome hollandais sur un secteur donné.

III. Les indicateurs du syndrome hollandais

Dans la théorie du syndrome hollandais, cinq paramètres sont à considérer pour comprendre l'évolution du poids de chaque secteur productif :

- l'évolution du taux de change nominal et réel,
- le taux de croissance de la valeur ajoutée,
- le taux de croissance de l'emploi,
- le taux de croissance des salaires,
- le taux de croissance des déflateurs (indices des prix).

Le différentiel de croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi entre les différents secteurs déterminera l'évolution du poids relatif de chacun dans l'économie, si la part de la valeur ajoutée d'un secteur diminue dans le PIB et que la part de l'emploi dans ce secteur diminue par rapport à l'emploi total, donc le poids relatif de ce secteur dans l'économie diminue. L'évolution de l'indice des prix dans un secteur donné nous permettra de comprendre comment la production a réagi à l'effet de dépense, cet effet augmente le revenu global de la population et si l'élasticité revenu-dépense est positive la proportion à consommer est plus grande, on s'attend à voir une hausse des prix dans certains secteurs où la demande est forte comparés à d'autres. L'évolution des prix rapportée à l'évolution des salaires nominaux déterminera l'évolution du salaire réel propre au secteur ; en effet, les salaires les plus élevés seront propres aux secteurs où la hausse des prix est la plus forte. L'évolution du salaire réel interviendra à son tour dans l'évolution de l'emploi, l'augmentation de l'emploi sera plus importante dans les secteurs offrant les plus hauts niveaux de salaires.

Dans la théorie standard du syndrome hollandais, la part du secteur échangeable dans la valeur ajoutée et l'emploi doit diminuer. Elle doit au contraire augmenter dans le secteur des biens non-échangeables. L'indice des prix des biens non-échangeables doit s'accroître suite à l'effet de dépense. Les salaires réels mesurés en termes de biens échangeables doivent augmenter. Mesurés en termes de biens non-échangeables, ils doivent diminuer.

1. La conduite de la politique de change en Algérie

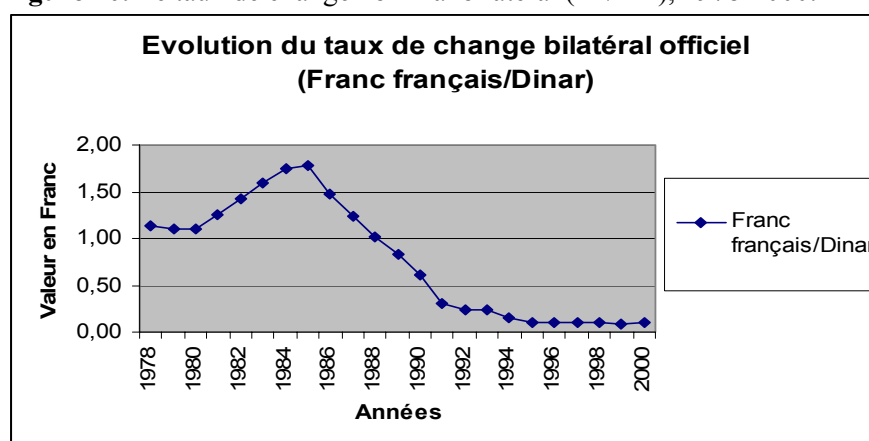
Dans la plupart des économies, la détermination des taux de change et la conduite des politiques monétaires est réservée à l'autorité financière suprême du pays. La Banque d'Algérie (BA), en tant que Banque centrale, est responsable de la politique des changes et détient à ce titre le monopole de la gestion des ressources en devises du pays.

A. Le taux de change nominal du dinar algérien (DA)

On observe une mise en conformité aux standards internationaux, tant au niveau de la détermination du taux de change (flottement dirigé) que du contrôle des changes. Cependant, la prise en compte des intérêts nationaux, comme la compétitivité extérieure, explique la fermeté qui subsiste dans le domaine de la politique des changes.

Historique du taux de change du dinar :

Figure 20. Le taux de change nominal bilatéral (FF/DA), 1978-2000.



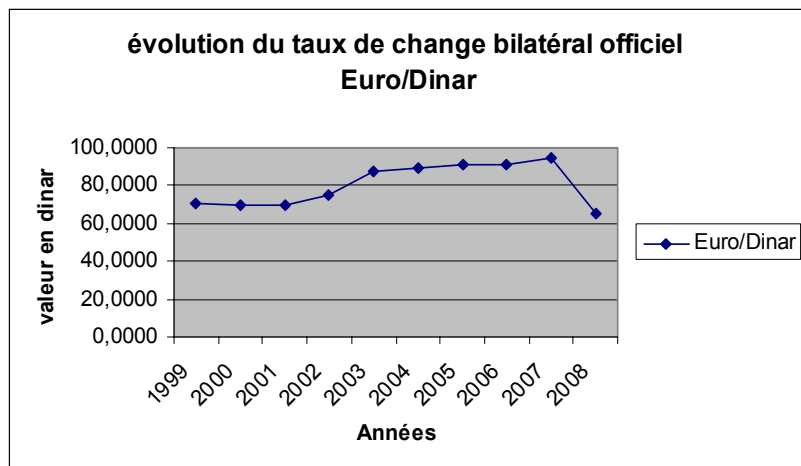
Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

Le taux de change du dinar est resté stable à un peu plus d'un franc pour un dinar pendant plus de dix ans de 1970 à 1981 (1 dinar = 1,15 FF). Il a ensuite commencé à s'apprécier jusqu'en 1985 où il a atteint son sommet à 1,8 FF pour un dinar. La baisse des prix du pétrole enregistrée à partir de 1986 a entraîné un mouvement rapide de dépréciation jusqu'en 1991 : à cette date, le dinar avait déjà perdu près des trois

quarts de sa valeur par rapport à son cours nominal durant la période de stabilité des années 1970. Il ne valait plus que 0,3 franc.

La chute s'est accélérée avec l'apparition des difficultés financières et des plans de stabilisation du FMI. Elle s'est poursuivie durant la période troublée jusqu'au début des années 2000.

Figure 21. Le taux de change nominal bilatéral (Euro/Dinars), 1999-2008.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

A 70 dinars pour un Euro, le dinar ne vaut plus, fin 1999, que moins de 10 centimes de FF. Il a donc perdu, à cette date, plus de 90% de sa valeur par rapport à son cours des années 1970.

A sa valeur en 2006 (91 dinars pour un euro, soit 1 dinar = 7 centimes de FF), le dinar a perdu 94% de sa valeur par rapport aux années 1970: son cours a été divisé par 16 depuis 1980 et par 26 depuis son plus haut de 1985, soit en un peu plus de 20 ans.

Pendant toute la période de dépréciation continue du dinar, le marché parallèle s'est développé dans des quartiers et des places publiques des grandes villes du pays, les revendeurs de devises avaient organisé un véritable marché des changes où le cours « au noir » reflétait plus la réalité économique que le cours officiel, en anticipant sur les futures dévaluations. Face à cette évolution historique catastrophique, les autorités algériennes ont pris pour ligne directrice la recherche de la stabilité du cours de change.

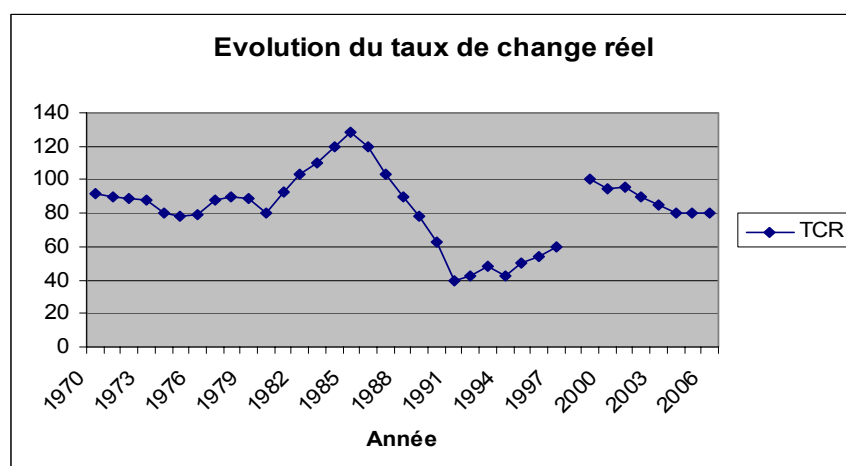
B. Le taux de change effectif réel en Algérie

Le TCER (Taux de change effectif réel) est déterminé mensuellement par la Banque d'Algérie et dépend à la fois des indices des prix en Algérie et chez les partenaires, de la structure du commerce extérieur et du taux de change nominal par rapport au dollar US. L'objectif de la politique des changes est la stabilité du TCER. Trois phénomènes sont à l'origine de la variation du taux de change du dinar :

- ❑ le TCER de référence fixé par les autorités,
- ❑ les variations provenant de la libre fluctuation des devises entre elles,
- ❑ les variations causées par le jeu de l'offre et de la demande sur le marché interbancaire des changes.

Sur ce dernier, la Banque d'Algérie agit en tant qu'offreuse de devises, ce qui lui permet de peser sur l'orientation des cours : elle alimente le marché en devises nécessaires et y réduit les surliquidités éventuelles. En intervenant, la BA réaligne périodiquement le taux de change nominal afin d'honorer son objectif de TCER.

Figure 22. L'évolution du taux du TCER du dinar, 1970-2006.



Source : d'après les données de la banque d'Algérie. .

Remarque : Le TCER calculé entre 1970-1997 est effectué avec 1970 comme base de calcul. Le TCER calculé entre 1999-2006 est réalisé avec 1999 comme année de base. Nb : les données ne sont pas disponibles pour l'année 1998.

Dans le cas de booms de ressources exogènes ou de transferts, le taux de change réel doit s'apprécier. Cette réaction est d'ailleurs conforme aux prévisions de la théorie du syndrome hollandais, selon laquelle l'appréciation du taux de change réel reflète « l'effet de dépense », réaction normale de l'économie face à un choc externe toutes choses égales par ailleurs.

On voit clairement sur le graphique le phénomène cyclique d'appréciation et de dépréciation lié aux deux chocs pétroliers, on note une légère appréciation en 1974 suite au premier choc et une énorme appréciation début des années 80, pour voir le TCER s'effondrer après 1986 suite au contre choc. Par ailleurs, le TCER s'est ainsi déprécié de plus de 20 % entre 1999 et 2006 et ce malgré un afflux important de devises étrangère suite à l'augmentation des prix de l'énergie. Cette situation s'explique par le fait que les autorités algériennes ont décidé jusqu'à présent de ne pas tenir compte de l'évolution favorable de leur taux de change réel d'équilibre dans leur politique de change. Cette politique de change se traduit par une accumulation record des avoirs extérieurs bruts à la Banque centrale qui atteignent 77 milliards de dollars en 2006 (66 % du PIB).

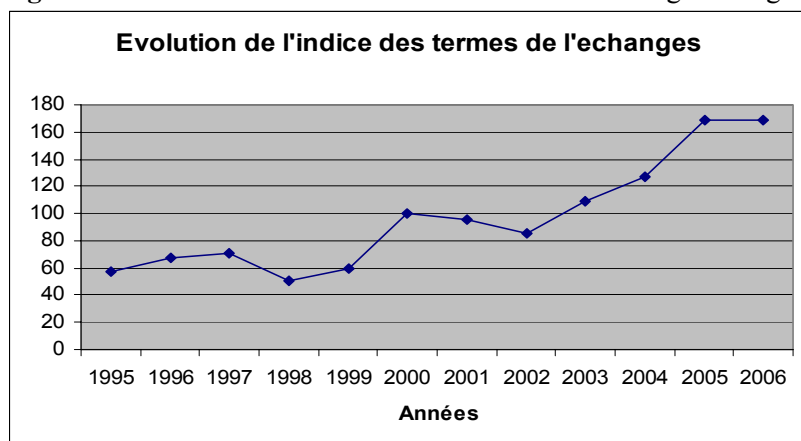
Tableau 11. Evolution des Réserves de change en Algérie, 1999-2006.

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Milliards de dollars courant	4,40	11,90	17,96	23,11	32,92	43,11	56,18	77,78

Source : d'après les données de l'office Algérien des statistiques (ONS).

En effet, le taux de change effectif réel suit une tendance à la baisse depuis 1999 alors même que les termes de l'échange n'ont cessé d'augmenter.

Figure 23. L'évolution de l'indice des termes de l'échange en Algérie, 1995-2006.



Source : d'après les données de la CNUCED. www.unctad.org

Selon la théorie économique, l'augmentation des termes de l'échange, définis comme le ratio de l'indice des prix à l'exportation sur celui des prix à l'importation, induit une appréciation du taux de change réel, car la hausse des prix à l'exportation augmente le revenu global et favorise l'effet dépense qui à travers les mécanismes présentés dans le premier chapitre font que le taux de change réel s'apprécie.

Dans le cas de l'Algérie, cet indice prend en compte les effets de l'augmentation récente (à partir des années 2000) des revenus énergétiques mais ne se répercute pas sur le taux de change réel comme on vient de le voir plus haut.

C. Les évolutions récentes du taux de change du dinar et de la politique de change

En ce qui concerne les évolutions récentes du TCER, il convient de noter 16 mois de dépréciation continue en 2002 par rapport à l'euro, du fait notamment de l'appréciation de l'euro face au dollar américain. Les autorités monétaires algériennes ont alors réagi à une situation qui pénalisait une économie dépendante de ses importations, en intervenant sur le marché monétaire des changes.

Le taux de change demeure relativement stable depuis 2003 (taux d'équilibre, selon le FMI). Notons cependant une dépréciation du dinar par rapport à l'euro de plus de 7% (contre environ 2% de dépréciation face au dollar) entre 2004 et 2005. Fin novembre 2006, 1 EUR s'échange contre 91 DZD et 1 USD contre 69 DZD pour respectivement 86 et 73 DZD fin 2005 : le dinar a donc continué de s'apprécier par rapport au dollar US (+ 5,5%) alors qu'il se dépréciait dans le même temps de 6% face à l'euro.

Un autre fait marquant dans l'évolution du taux de change réside dans les évolutions comparées des taux officiel et informel. On observe un alignement du taux médian du marché informel sur celui du marché officiel.

La différence entre les deux taux résulterait aujourd'hui des marges et commissions prises par les acteurs des deux marchés. Cette évolution traduirait une baisse de la demande en devises sur le marché informel, et serait une conséquence de la lutte menée par les autorités contre les opérations illicites.

Des dispositions telles que l'imposition d'un seuil minimum de capital fixé par la Loi de Finances pour 2005 à 20 M DZD pour l'exercice de l'activité d'importation et les domiciliations pour les transactions.

Autre disposition concernant la politique de change :

La mise en place d'une convertibilité courante du dinar

On observe une évolution importante de libéralisation du régime de convertibilité du dinar, évolution essentielle pour le développement économique : le commerce extérieur est ainsi facilité et les investissements étrangers sont encouragés.

Le régime de changes en vigueur aujourd'hui en Algérie est ainsi caractérisé par une convertibilité courante, mise en place en trois étapes :

- ❑ en octobre 1994 est décidée la libéralisation des paiements au titre des importations de biens. A ce titre, les contrats d'importation de marchandises nécessitent une domiciliation bancaire en Algérie. Il en est de même pour les services.
- ❑ les dépenses de santé et d'éducation sont autorisées en juin 1995. Les transactions courantes invisibles sont alors possibles sur justification et dans des limites annuelles.
- ❑ on assiste à l'instauration d'un droit de change voyageur en août 1997. Est alors mise en place une autorisation des dépenses pour voyage à l'étranger au bénéfice des nationaux, avec un plafond de 150 EUR par personne et par an.

Le contrôle des changes demeure rigoureux

La convertibilité courante du dinar s'accompagne d'un contrôle des changes qui reste rigoureux et vise au maintien de l'équilibre de la balance des paiements, face à un risque de fuite de capitaux. Cependant, la rentabilité importante des investissements en Algérie, mais surtout l'amélioration progressive de l'environnement des affaires, soutenue par les initiatives des autorités, permettent de diminuer progressivement le risque des fuites de capitaux.

Ce contrôle s'applique aux mouvements de capitaux et donc particulièrement à la gestion des devises issues des exportations. En ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, les devises qui en sont issues doivent être intégralement rapatriées. 50% de ces devises doivent être cédées à la Banque d'Algérie, en échange de leur contrepartie en dinars, le reste demeurant à la disposition de l'opérateur sur un compte en devises (comptes autorisés depuis 1990). Le contrôle est total pour les recettes d'hydrocarbures : la loi du 16 mai 1991 régit la gestion par les sociétés de production énergétique de leurs recettes en devises, l'encaissement des devises se faisant obligatoirement auprès de la Banque d'Algérie, qui gère les réserves officielles.

Une autorisation préalable du Conseil de la Monnaie et du Crédit est nécessaire pour la constitution d'avoirs monétaires, financiers ou immobiliers à l'étranger par les résidents à partir de leurs activités en Algérie.

Dans un contexte de renforcement de la concurrence internationale, ces politiques permettent d'éviter de mettre en difficulté le secteur productif local comme l'agriculture. Cependant, ce secteur ne pèse presque rien dans l'économie algérienne. Il est surtout très peu tourné vers l'extérieur comme cela a été démontré plus haut et le syndrome hollandais y est pour quelque chose.

2. Les indicateurs du commerce international de marchandises

Ce type d'indicateur nous donne une idée sur le degré d'extraversion et le niveau de spécialisation de l'économie algérienne, à l'aide de ces indicateurs, nous pourrions juger du taux d'ouverture de l'économie et sa dépendance envers l'exportation d'un petit nombre de produits liés à l'exploitation de l'énergie et ainsi qu'au niveau de diversité des importations.

A. Taux annuel moyen de croissance des importations et des exportations

Tableau 12. Evolution du taux de croissance de la valeur des importations et des exportations de marchandises, 1970-2006, en dollar courant.

Années	1970-1980	1980-1990	1990-2005	2003-2006
Taux de croissance annuel des importations de marchandises en %	26,8	-2,68	2,43	16,74
Taux de croissance annuel des exportations de marchandises en %	31,23	-3,08	7,36	31,27

Source : extrait de la base de données de la CNUCED. www.unctad.org

On le voit à travers ces taux que la proportion à importer est directement liée au rythme de croissance de la valeur des exportations, les années 1970 ont connu un fort taux de croissance des importations suite aux chocs pétroliers, ce taux peut être interprété comme un « effet dépense » car les biens alimentaires et d'équipement représentaient une grande partie des importations, la décennie 1980 témoigne un revirement de situation dû au contre choc pétrolier de 1986, le phénomène cyclique de l'économie pétrolière est très explicite dans ce cas entre période d'euphorie et période de récession.

De 1990 à la moitié des années 2000, la propension à financer les importations par les exportations a été moins importante car au cours de cette période les finances publiques traversaient une crise pendant laquelle les dépenses budgétaires étaient réduites et notamment en biens d'équipements. Sur les trois dernières années, on voit l'émergence d'un secteur privé d'importation entre autres dans le secteur agricole et agroalimentaire qui s'adapte plus aux exigences des consommateurs ce qui accentue la proportion à importer ; par ailleurs, le secteur public est plus présent dans l'importation de biens de construction d'infrastructure et du bâtiment.

B. Indice de concentration et de la diversification des exportations

Tableau 13. Evolution du nombre de produit échangé et de l'indice du commerce international de marchandises, 1995-2006.

Année	Nombre de produit ⁴	Indice de diversification	Indice de concentration
1995	99	0,82	0,53
1996	96	0,82	0,53
1997	80	0,80	0,52
1998	98	0,87	0,53
1999	93	0,83	0,52
2000	101	0,85	0,52
2001	85	0,83	0,51
2002	101	0,85	0,52
2003	105	0,81	0,55
2004	110	0,82	0,59
2005	108	0,81	0,59
2006	108	0,80	0,61

Source : extrait de la base de données de la CNUCED. www.unctad.org

Cet indice est calculé par la CNUCED, il constitue une autre mesure de l'exposition de l'économie aux chocs extérieurs : plus la structure des gains en devises est concentrée, plus est grand le risque de fragilité de l'économie. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Plus l'indice est proche de 1, plus la concentration est forte.

⁴ Les produits dont la valeur des exportations (ou importations) est supérieure à 100 000 dollars ou représentant plus de 0.3 % des exportations (ou importations) totales du pays.

L'indice de diversification reste quasiment stable avec de petites variations pour atteindre le niveau le plus élevé en 1998 et le plus bas en 2006. Cet indice dont la valeur est comprise entre 0 et 1, indique si la structure par produits des exportations d'un pays diverge peu ou beaucoup de la structure par produits des exportations totales dans le monde. Plus l'indice est proche de 1, plus la divergence est forte (les produits exportés par le pays sont très différents des produits exportés dans l'ensemble du monde) et par conséquent nous renseigne du degré de spécialisation de l'économie algérienne.

Suivant le même raisonnement, l'indice de concentration, dont la valeur est comprise entre 0 et 1, indique le degré de concentration des exportations d'un pays par rapport aux produits qu'il exporte. Plus l'indice est proche de 1, plus la concentration est forte (un nombre réduit de produits représente une large part du total des exportations du pays). Dans le cas de l'Algérie, cet indice est plus proche de 1 que de 0 et les principaux produits exportés peuvent être regroupés en un seul groupe celui des produits dérivés des hydrocarbures, cet indice augmente sur la période étudiée et donc confirme le haut degré de spécialisation de l'économie algérienne. Et au final, le nombre de produits échangés augmentent mais principalement dans le sens des importations.

3. Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole

Tableau 14. L'évolution des taux de croissance de la valeur ajoutée agricole et des services, 1970-2006, en dollar courant.

Années	Taux de croissance de la VA agricole	Taux de croissance de la VA des services
	VA Dollar	VA Dollars
1970-1985	15%	16%
1986-1999	3%	1%
2000-2006	10%	13%

Source : Calcul de l'auteur d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS), la base de données CNUCED. www.unctad.org.

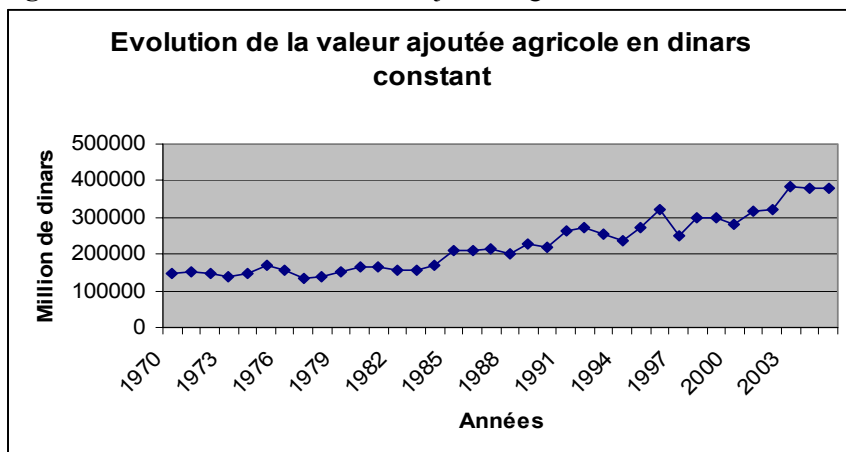
Ne disposant pas de valeur ajoutée exprimée en dinars constant pour les services, nous avons préféré convertir les valeurs des deux secteurs (agricole et service) en dollars afin avoir une meilleure interprétation des résultats en écartant tout effet de dévaluation et de surévaluation du dinar algérien. On le voit sur ce tableau que le taux de croissance se maintient à un niveau relativement élevé.

Ces taux qui se maintiennent à des niveaux satisfaisants dans l'absolu, ne doivent pas être interprétés séparément mais d'une manière relative en comparant la croissance du secteur agricole par rapport à celle du secteur du boom et plus encore des secteurs de biens non échangeables. En effet, sa valeur ajoutée a certes augmenté pendant la période du boom (1970-1985) d'un taux annuel moyen de 15 %, mais cela reste relativement inférieur sur la même période comparé au taux de croissance du secteur hydrocarbure – secteur en boom- (31%/an)⁵ et du secteur de la construction (27%/an)⁶ et à celui des services (16%/an) et par conséquent, cette croissance relative faible est en conformité avec la théorie du syndrome hollandais.

⁵ Représente le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée du secteur hydrocarbure en dinars constant sur la période (1970-1985). Calcul réalisé par l'auteur sur la base de données de l'office algérien des statistiques.

⁶ Représente le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée du secteur construction en dinars constant sur la période (1970-1985). Calcul réalisé par l'auteur sur la base de données de l'office algérien des statistiques.

Figure 24. L'évolution de la valeur ajoutée agricole, 1970-2005, en dinar constant.



Source : d'après la base de données FAO

Tableau 15. L'évolution des taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, 1970-2005, en dinar constant, base (1999-2001).

Années	Moyenne annuelle du taux de croissance du secteur agricole.
1970-1985	3%
1986-1999	3,3%
2000-2005	6%

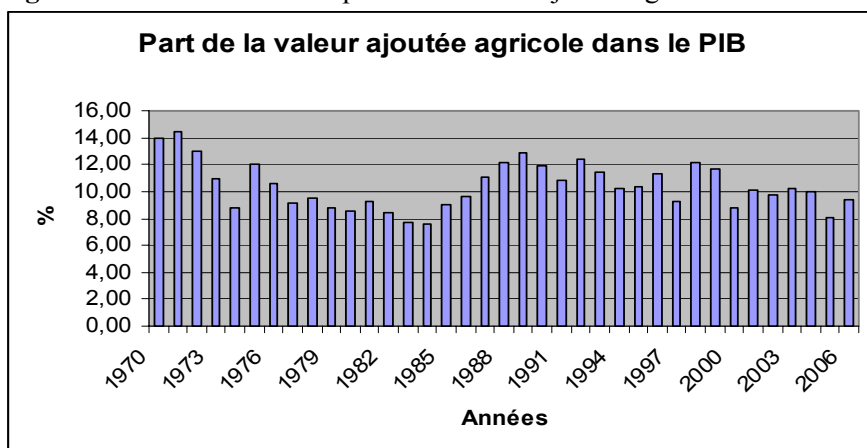
Source : Calcul de l'auteur d'après la base de données FAO et calcul de l'auteur.

On constate que la valeur ajoutée de la production agricole -exprimée en dinar constant- est en augmentation permanente y compris sur la période du boom. Cependant le taux de croissance est le plus faible sur cette période et atteint son niveau le plus élevé à partir de 2000.

En effet, on note que malgré le recul de la part de l'agriculture dans le PIB sur toute la période étudiée, la croissance de la valeur ajoutée annuelle moyenne tourne autour de 3,4%. Ce constat confirme les résultats précédents sur le fait que le recul du poids du secteur agricole dans l'économie est relatif et non pas absolu sur la période du boom.

4. Part de l'agriculture dans le PIB

Figure 25. L'évolution de la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB, 1970-2006, en pourcentage.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

La part de l'agriculture dans le PIB a subi d'énormes variations sur l'ensemble de la période étudiée, ce phénomène est propre au secteur agricole où la production subit d'énormes perturbations suivant les aléas climatiques, entre période à forte pluviométrie et de sécheresse. Cependant la part du secteur en pourcentage du PIB a substantiellement diminué juste après les deux chocs pétroliers, suivie d'une augmentation après 1986 date du contre choc pétrolier, cette variabilité ne va pas systématiquement de paire avec la variation de la production ; en effet, quand le secteur agricole enregistre un recul, cela est relatif par rapport à la hausse de la part du secteur hydrocarbure ; si cette dernière baisse, le secteur agricole occupe une plus grande part dans le PIB. En d'autres termes, la variation de la part du secteur agricole dans une économie rentière n'est pas représentative ou explicite de l'évolution réelle de ce secteur dans l'économie.

Après avoir interprété les résultats précédents, nous avons conclu que la croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée du secteur agricole est plus faible que celle des autres secteurs (secteur du boom et des secteurs de bien non échangeable) sur la période du boom. Et que sa part dans le PIB diminue sur la même période passant de 14% en 1970 à 9% en 1985.

Nous savons à présent qu'il y a eu sur la période du boom (1970-1985) un recul relatif du poids du secteur agricole dans l'économie. Et nous voulons maintenant savoir si le secteur agricole a subi un recul de la valeur ajoutée en monnaie constante et donc un recul en terme absolu sur la période du boom ainsi que sur toute la période étudiée.

A cet effet, le graphique suivant présente l'évolution de la valeur ajoutée agricole en dinars constant ainsi qu'un tableau des taux de croissance de cette valeur ajoutée sur l'ensemble de la période étudiée.

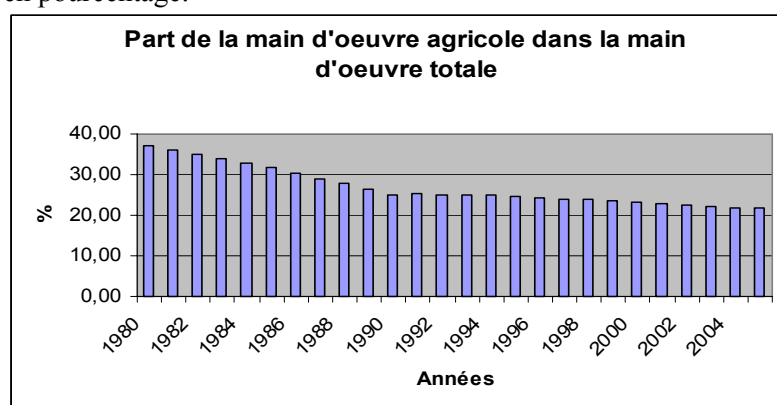
5. L'indice de l'emploi dans le secteur agricole

Tableau 16. Evolution du taux de croissance de l'emploi agricole, 1970-2005.

Années	Moyenne des taux de croissance de l'emploi agricole
1970-1985	-0,4%
1986-1999	2%
2000-2005	3%

Source : calcul de l'auteur d'après la base de données de la CNUCED. www.unctad.org

Figure 26. L'évolution et de la part de la main-d'œuvre agricole dans la main-d'œuvre totale, 1980-2006, en pourcentage.



Source : calcul de l'auteur d'après la base de données de la CNUCED. www.unctad.org

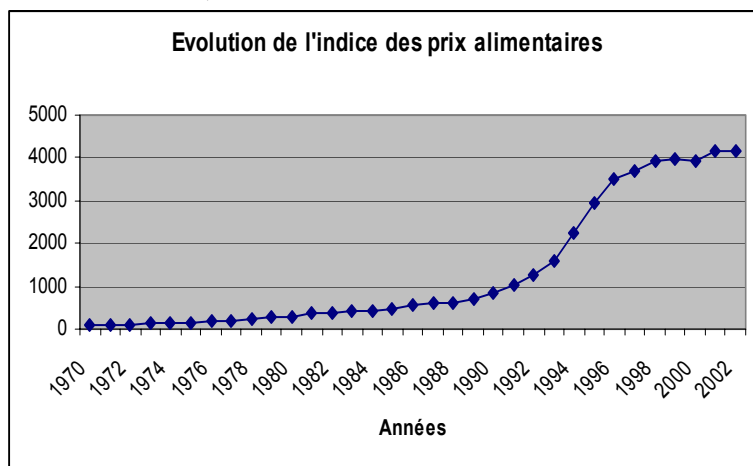
On note que le taux de croissance de main-d'œuvre agricole sur la période du boom (70-85) est négatif. Cependant on constate une forte reprise de la croissance de la main-d'œuvre agricole sur la période post-boom (86-2005). Cette augmentation du taux de croissance n'est pas suffisamment importante et on voit clairement que la part de la main-d'œuvre agricole dans la main-d'œuvre totale est en perpétuelle diminution ; l'agriculture n'attire plus énormément de candidat comme c'était le cas dans le passé et

affiche son incapacité à rivaliser face aux emplois urbains en plein essor dans les secteurs non-échangeables, ce qui nous amène à constater un effet de « désagriculturisation indirecte».

Suivant la même logique d'interprétation des autres indicateurs, la croissance relative de l'emploi agricole est moins importante que celle des autres secteurs économiques avec un écart très flagrant constaté sur la période du boom (1970-1985) où la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur hydrocarbure tourne autour de 16%/an et de 9%/an pour le commerce et 8%/an pour l'administration.

6. Les indices des prix à la consommation des produits alimentaires

Figure 27. Evolution des indices des prix à la consommation du groupe (alimentation, boissons non alcoolisées, tabac), 1970-2002, base 100 en 1969.



Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

L'indice des prix des produits alimentaires -calculé sur la base des prix en dinar courant- n'a cessé d'augmenter entre 1970 et 2002 ; une très forte augmentation est notée au début des années 1990 à la suite de la dévaluation du dinar, ce qui diminue considérablement le pouvoir l'achat alimentaire aussi bien de la population urbaine que rurale ; la fin 1990 et le début 2000 ont vu une légère stabilisation des prix comparée aux années précédentes. Cependant, le fait d'avoir des prix libellés en dinar courant d'une part, ne permet pas d'avoir une idée claire sur l'évolution des prix, qui sont constamment appréciés et dévalués ; d'autre part, l'interprétation des résultats est faussée par l'inflation générale des prix.

Tableau 17. La croissance des prix à la consommation du groupe (alimentation, boissons n/alcool., tabacs) par rapport aux groupes des biens non échangeables (logement et charge, transport et communication), 1970-2002, en pourcentage.

Années	Moyenne des taux de croissance de l'indice des prix		
	Alimentation, Boissons n/alcool., Tabacs	Logement et Charges	Transports et communications
1970-1985	11%	3%	5%
1986-1999	17%	17%	15%
2000-2002	2%	1%	3%

Source : d'après les données de l'office algérien des statistiques (ONS).

En lisant ce tableau, on s'aperçoit que la croissance des prix alimentaires était supérieure à celle des autres biens non échangeables, cela est un fait surprenant dans la mesure où théoriquement les prix des biens échangeables non boomers, en l'occurrence les produits agricoles doivent augmenter à un rythme moins important que celui des biens non échangeables comme les services.

On constate que le taux de croissance moyen est 11% entre 1970-1985, cela est dû au fait qu'à la fin des années 1970 le volume des recettes pétrolières était important, ce qui avait induit, comme nous l'avons expliqué plus haut, une appréciation réelle de la monnaie nationale qui a freiné jusqu'en 1985 la hausse des prix -exprimés en dinar courant- suivie d'un renversement de situation après 1986 et jusqu'aux années 1990, où la dévaluation a fait grimper les prix d'une manière spectaculaire (17%/an) sur la période 1986-1999 malgré un volume important de subventions à la consommation pour les produits alimentaires. Ces derniers ont fortement augmenté pendant la décennie 1990.

7. Taux de croissance des salaires dans le secteur agricole

A défaut d'avoir des statistiques sur les salaires dans le secteur agricole, on se contente de résumer une enquête du ministère algérien du travail en 2003 qui définit deux secteurs d'activités se détachant en termes de salaire, à savoir :

- ❑ les hydrocarbures et les travaux pétroliers d'un côté en signalant au passage le niveau élevé de primes dans ce secteur qui sont intimement liées aux conditions particulières de l'exercice des activités d'exploitation des ressources pétrolifères dans le sud.
- ❑ de l'autre côté, l'agriculture et en dépit du regain d'activité enregistré ces dernières années, les salaires ont augmenté à un rythme plus élevé dans la décennie du boom et à un rythme moindre entre 1980-2000 mais cela demeure très bas par rapport à l'évolution des salaires dans le secteur du boom et dans certains secteurs des services (service directement lié au secteur pétrolier, services non marchands, transport). En effet, les salaires agricoles sont classés d'après le Ministère du travail comme inférieurs à la moyenne nationale et ne reflètent absolument pas le niveau de croissance atteint par ce secteur. Signalons aussi que le mode de gestion des exploitations agricoles proprement dites demeure dominé par le système familial qui emploie le plus souvent de la main-d'œuvre saisonnière non déclarée, ce qui complique considérablement l'établissement d'une grille des salaires agricoles.

Au final, l'évolution des salaires agricoles s'est faite à un rythme beaucoup moins important que dans les autres secteurs du boom et des biens non échangeables. D'après la théorie du syndrome hollandais, les salaires nominaux doivent croître plus rapidement dans les secteurs des biens non-échangeables par rapport à ceux des secteurs de biens échangeables hors boom en l'occurrence l'agriculture et par conséquent, l'évolution des salaires dans le secteur agricole algérien coïncide avec la théorie du syndrome hollandais.

Conclusion

Ce chapitre était consacré à la vérification empirique du syndrome hollandais en Algérie et son impact sur le secteur agricole.

Pour ce faire, la première étape de notre travail a consisté à analyser le caractère échangeable du secteur agricole, afin de pouvoir appliquer la théorie du syndrome hollandais. Il apparaît donc que les principales filières ainsi que le secteur agricole pris dans son ensemble est échangeable avec un taux de pénétration des importations représentant plus de 40 % de la demande agricole totale. Après avoir établi le caractère échangeable du secteur, nous sommes passés à l'étude de l'impact des chocs externes et leurs conséquences sur le secteur agricole.

Nous avons conclu que les chocs externes avaient entraîné un effet de type « syndrome hollandais » au moment du boom qui correspond à la période (1970-1985) se traduisant par : premièrement, une appréciation du taux de change réel induit par un effet dépense, cet indicateur confirme en grande partie

l'apparition du syndrome hollandais dans une économie rentière donnée. Deuxièmement, l'effet de ce syndrome sur le secteur agricole est un recul relatif de son poids dans l'économie. Ce recul est constaté à travers :

- ❑ le recul de poids du secteur agricole dans le PIB,
- ❑ la croissance négative de l'emploi agricole et la diminution de sa part dans l'emploi total,
- ❑ un taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée agricole inférieur aux taux de croissance dans les autres secteurs (secteur du boom et des secteurs de biens non échangeables). Bien que ce dernier ait connu un taux de croissance important, d'autres secteurs ont connu une expansion plus forte, d'où son recul en terme relatif dans l'économie au profit notamment du secteur des hydrocarbures, de certains services et du secteur de la construction,
- ❑ un taux de croissance annuel moyen positif de la valeur ajoutée agricole (3%/an).

Ces observations nous poussent à dire que l'Algérie n'a pas connu une « désagriculturation »⁷ au sens d'une baisse de la production agricole résultant des booms pétroliers sur la période (1970-1985) mais elle est relative, car sur cette même période, le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée agricole exprimé en dinars constants s'est maintenue à un rythme moyen de (3%/an) malgré le recul de la part de l'agriculture dans le PIB qui passe de 14% à 9% sur la même période.

Associé à cette « *désagriculturation relative* », l'impact du boom pétrolier a entraîné également un phénomène de dépendance aux importations alimentaires pendant la période du boom afin de combler la différence entre la croissance de production nationale et la demande locale qui croît à un rythme effréné. Ces importations passent de 680 millions de dinars en 1970 à 9,7 milliards de dinars en 1985 évoluant à un rythme de croissance annuel moyen de 30% sur la période (1970-1985). Les importations étaient un moyen rapide et peu coûteux pour satisfaire une demande locale en pleine expansion.

Face à ces résultats, nous voulons comprendre comment le taux de croissance du secteur agricole a pu garder un rythme positif, de l'ordre de 3%/an sur l'ensemble de la période étudiée y compris sur la période du boom. Nous pensons que l'intervention des pouvoirs publics dans ce secteur y est pour quelque chose. A cet effet, nous allons dans le chapitre suivant étudier la réaction des pouvoirs publics au niveau du secteur agricole sur différentes périodes : la période du boom (1970-1985), la période post-boom (1986-1999), la période des années 2000.

En effet, nous allons essayer de voir dans le chapitre quatre, comment l'intervention des pouvoirs publics avait agi pour contrecarrer les effets des chocs externes sur le secteur agricole.

⁷ Recul du secteur agricole dans l'économie, expression empruntée à la littérature économique.

Chapitre IV

La réaction des pouvoirs publics face aux chocs externes

L'intégration et le développement du secteur agricole à l'économie sont les conditions nécessaires pour la réalisation d'un développement à long terme. Dans le cas de l'Algérie, avec l'accroissement des recettes pétrolière et l'expansion urbano-industrielle, l'agriculture était souvent négligée par le passé et les ressources qui auraient été nécessaires pour son développement ont été affectées aux autres secteurs.

La prise de conscience des risques que présente une forte dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur se manifeste à partir des années 1980, car la réduction des recettes pétrolières nécessite l'élaboration d'une stratégie de développement plus rationnelle qui vise à lutter contre les déséquilibres de l'économie et la poursuite d'une stratégie de substitution d'importation.

Le processus de développement était orienté vers le secteur en boom, la répartition des investissements et la croissance se font en faveur du secteur pétrolier qui reçoit entre le tiers et le quart des investissements publics et absorbe la moitié des crédits externes obtenus par l'Algérie durant la période (1970- 1980) alors que le secteur agricole est délaissé. Ce comportement des pouvoirs publics est très typique des économies rentières lors d'un boom dans le secteur d'exportation pourvoyeur de devises.

Malgré l'augmentation du volume total des investissements publics, la part consentie au secteur agricole reste insuffisante par rapport à l'objectif d'autosuffisance alimentaire. La répartition de ces investissements à l'intérieur des différents secteurs est inégalitaire et profite beaucoup plus à des secteurs privilégiés de l'Etat.

Dans les années 1970, les effets macroéconomiques pervers de la dépense publique et la faiblesse des investissements dans le secteur agricole, avec l'apparition de la rente pétrolière figurent parmi les facteurs principaux du recul relatif de la part du secteur agricole dans l'économie, qui auront pour conséquence le déficit alimentaire et l'incapacité de l'Algérie à assurer la « sécurité alimentaire ».

Nous avons vu dans les chapitres précédents que l'accroissement des recettes en hydrocarbures a eu pour conséquence l'amélioration du revenu national et par conséquent l'amélioration quantitative et qualitative de la consommation alimentaire.

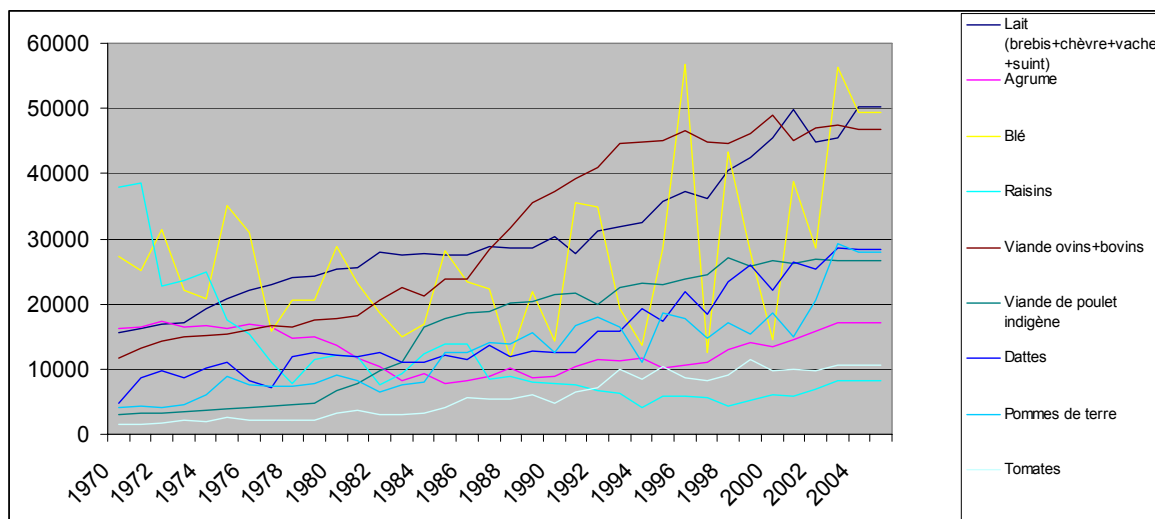
Cependant, l'évolution de la demande, sous l'effet du revenu et le taux élevé de la croissance démographique, sera satisfaite par le recours à l'importation massive financée par la rente et l'endettement parallèlement à la faiblesse de la part des besoins alimentaires satisfaite par la production locale et la baisse de la part de l'agriculture dans le PIB.

Malgré les efforts consentis durant les deux plans quinquennaux 1980-1985, 1985-1990, le fossé entre l'offre et la demande se creuse, en sachant que durant la décennie 1990, 60% des ressources en devises sont consacrées au remboursement de la dette et 20% à l'importation alimentaire.

I. La composition de la valeur ajoutée agricole

Nous avons vu dans le chapitre précédent que le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée agricole sur toute la période étudiée est de 3% avec un taux nettement supérieur (6%/an) à partir de 2000. Pour cela, nous allons essayer de voir à l'aide de ce graphique l'évolution des principales filières composant la valeur ajoutée agricole totale sur la période 1970-2005.

Figure 28. Evolution des principales filières composant la valeur ajoutée agricole, (1970-2005), en millions de dinars constants.



Source : d'après les données de la FAO

Les filières présentées sur ce graphique représentent entre 70% et 80% de la valeur ajoutée agricole sur l'ensemble de la période étudiée et qui sont :

- lait (brebis+chèvre+vache+suint),
- blé,
- agrume,
- raisins,
- viande (ovins+bovins),
- viande de poulet,
- dattes,
- pommes de terre,
- tomates.

On remarque sur la période du boom (1970-1985) que la production de blé a subi d'énormes variations avec une tendance à la baisse, la production de raisin chute considérablement pour laisser place à la production de pommes de terre dans le cadre de la politique d'arrachage des vignobles et la reconversion des terres agricoles ; cela explique en grande partie la baisse des exportations agricoles composées en grande partie de vin. Une augmentation de presque tout le reste des cultures sauf les agrumes qui ont subi une légère baisse sur cette période, l'augmentation est très significative pour le lait et la viande bovine et ovine. On note cependant à l'intérieur de cette période : la période 1970-1979 où la croissance de la valeur ajoutée agricole évoluait à une moyenne annuelle de 0,6%/an suivie par la période 1980-1985 avec un taux de 6%/an, on pense qu'il doit y avoir un changement significatif en matière d'investissement et de conduite des politiques agricoles à partir des années 1980 pour arriver à un tel taux de croissance.

Pendant que la production de raisin poursuit sa chute sur la période 1986-1999, la production de viande (bovine et ovine) est en forte croissance de l'ordre de 5%/an contre 3%/an pour le lait et la viande de poulet. Les autres filières ont cependant connu une augmentation moins importante. Quant à la production de blé, elle varie énormément d'une année à l'autre avec un taux annuel moyen de 28%/an sur la période (1986-1999).

A partir de 2000, la croissance de la valeur ajoutée agricole est forte, de l'ordre de 6%/an entre 2000 et 2005. On constate sur cette période que la croissance de la production de lait continue à augmenter 3%/an, cette croissance est plus faible pour la viande bovine et ovine 0,4%/an. D'autres cultures ont fortement augmenté pour pousser la croissance totale du secteur à la hausse comme la pomme de terre 13%/an, les agrumes 4%/an, le blé 30%/an, le raisin 8%/an ainsi qu'une augmentation de la production de

la totalité des filières présentées sur le graphique composant plus de 70% de valeur ajoutée totale du secteur agricole. On pense que sur cette période, le secteur agricole a également connu un véritable changement de politique pour atteindre ce taux de croissance important.

Au final, sur toute la période 1970-2005, c'est principalement la croissance des filières suivantes qui a maintenu la croissance totale de la valeur ajoutée agricole : viande bovine et ovine, le blé, le lait, le raisin (jusqu'à la fin des années 1970) et dans une moindre mesure la viande de poulet, la pomme de terre et les dattes.

Après avoir décomposé l'évolution de la croissance de la valeur ajoutée agricole, nous passons à l'étude des politiques publiques mises en place dans le domaine agricole pour essayer de comprendre comment ces dernières ont pu maintenir un taux de croissance positif du secteur.

II. L'intervention publique au niveau du secteur agricole

1. Le réaménagement des rapports entre le secteur public et le secteur privé

Les années 1970 et le début des années 1980 sont caractérisés par le renforcement du monopole de l'Etat sur l'économie, par l'appropriation et la redistribution des revenus tirés de l'exportation des hydrocarbures. Sur le plan économique, ce dernier devient le promoteur de l'investissement et joue un rôle important dans la production et la création de l'emploi. L'Etat étant le principal accapareur de la rente, celui-ci ne dépend pas directement ou indirectement des moyens de production domestique ni de fiscalité ordinaire et la croissance des dépenses publiques dépend directement du niveau de rente externe, ce qui renforce considérablement la conception de l'Etat redistributeur. Le poids de l'intervention publique apparaît également dans l'accumulation brute de fonds fixes publics⁸ avec un montant de 10 milliards de dinars en 1973, il atteint 38 milliards à la fin des années 1970.

A cette époque, le renforcement du rôle de l'Etat-redistributeur de la rente favorise l'expansion du clientélisme, ce qui explique la marginalisation du secteur agricole et rural, qui participe rarement dans l'organisation du pouvoir central. Ce secteur devient moins attractif pour les investissements ou l'emploi, et son influence politique et sociale s'affaiblit. Ce cas de figure revient dans de nombreux pays rentiers initialement exportateurs de produits agricoles ; dans ces pays, les paysans et les propriétaires fonciers ne sont pas les plus privilégiés⁹ dans la construction des cercles de clientèle de l'Etat rentier.

Quant au secteur privé, l'ampleur du rôle de l'Etat dans l'investissement, la production et l'emploi sont allés de pair avec la régression du secteur privé, un secteur présent principalement dans une partie des activités en aval : industrie, biens de consommations non durables, petit outillage. En 1971, l'Etat développe un monopole sur les importations et la vente de gros, dans cette même année, l'Etat contrôle 60% des surfaces agricoles utiles et dispose du quasi-monopole des réseaux de distribution¹⁰. Ce monopole sur le commerce extérieur aura pour effet, sur le secteur privé, la conversion des importateurs et négociants en entrepreneurs de petites et moyennes entreprises. L'expansion du champ de manœuvre de l'Etat va restreindre les pouvoirs des propriétaires fonciers par la réforme agraire en 1971. La part du secteur privé dans la formation brute de capital fixe passe de 20% en 1970 à 3% en 1980. Quant à la part du secteur privé dans la production agricole, on constate une augmentation de celle-ci à partir du début des années 1980.

Le rôle redistributif qui est confié à l'Etat fait que tous les acteurs économiques, y compris privés, vont dépendre de l'Etat et la part du secteur public augmente dans la production intérieure brute et la formation de la valeur ajoutée.

⁸ Les actifs fixes qui sont des produits, corporels ou incorporels, utilisés dans un processus de production.

⁹ Egg, J., Lerin, F., Tubiana, L. 1985. Rente pétrolière et crise agricole. *Etudes rurales*, juillet 1985, n°99-100, p. 231-264.

¹⁰ L'évolution du secteur agricole et rente pétrolière en Algérie.

Tableau 18. L'évolution de la part de la valeur ajoutée du secteur public et privé dans l'agriculture comparé au secteur hydrocarbure, 1974-2005, (les valeurs sont exprimées en %).

Année	1974		1984		1995		2005	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Agriculture	25,3	74,6	16,3	83,6	1	99	0,16	99,84
Hydrocarbure	81,6	18,3	77,9	22	99,6	0,4	91	9
Toutes les activités	58,5	41,4	70,8	29,1	55	45	58	42

Source : d'après les données de l'office national des statistiques (ONS).

Comme le montre le tableau ci-dessus, la part du secteur public augmente dans la valeur ajoutée pour le total des secteurs et diminue dans le secteur agricole dans la période 1974-1984 pour atteindre une part n'excédant pas les 2% dans les années 2000. Cela confirme l'intérêt de l'Etat envers le secteur du boom contrairement au secteur en retard. Ce fait ne veut absolument pas dire que le désengagement de l'Etat dans la création de valeur ajoutée agricole est synonyme de baisse absolue des investissements dans celui-ci, mais nous essayons simplement de mettre l'accent sur le fait que ce secteur n'est plus attractif en terme de revues et de richesse pour l'Etat. Le rôle de ce dernier se limite à l'encadrement et au financement de l'agriculture. En d'autres termes, les subventions et aides publiques à l'agriculture sont allouées en très grande partie au secteur privé.

2. Les investissements dans le secteur agricole

Le secteur agricole n'est plus depuis 1970 source d'accumulation des richesses et cela se perçoit dans la répartition des revenus qui privilégie le secteur hydrocarbure et d'un système défavorable des prix imposés jusqu'aux années 80, où les coûts de production augmentent plus vite que les prix de production qui sont administrés dans le secteur public.

Malgré l'intérêt grandissant de développer le secteur agricole à partir du milieu des années 1980, l'effort à cette époque en matière d'investissements publics est modeste en absolu - et ce malgré une augmentation substantielle de la part relative destinée à l'agriculture à cette époque- du fait de la modicité des ressources à la disposition de l'Etat et de la multiplicité des besoins collectifs à satisfaire. Le poids énorme du service de la dette et les difficiles arbitrages à faire entre investissement et consommation limitent forcément l'effort que l'Etat peut consentir pour le développement de l'agriculture.

La faiblesse de la valeur ajoutée du secteur agricole des années 70 représentée par un taux de croissance de 0,5%/an entre 1970 et 1979 est attribuée d'une part, à la baisse drastique (- 9%/an) de la production de raisin qui représentait 25% de la valeur ajoutée agricole totale en 1970 et ne représente que 8% en 1979. D'autre part, cette faiblesse est due à la marginalisation du secteur dans l'économie traduite par la baisse des investissements entre 1970-1979. Au début des années 1980 et ayant pris conscience du retard énorme enregistré par ce secteur, les pouvoirs publics tracent les grandes lignes d'une nouvelle politique préconisant l'accroissement de la production afin de satisfaire de plus larges besoins internes. Entre 1980 et 1985, le taux de croissance annuel moyen du secteur atteint les 6%/an, il est de 5%/an dans les années 1980. Ces résultats sont attribués tout naturellement à un accroissement des investissements dans l'agriculture et l'hydraulique. Les produits qui ont le plus profité de cette hausse des investissements dans la décennie 1980 sont : les viandes (bovine et ovine), la viande de poulet avec un taux de croissance de la valeur ajoutée en dinar constant respectif de 8%/an et 16%/an contre un taux de 2%/an pour le blé et le lait.

Quant aux années 1990, le taux de croissance est de 5%/an en moyenne, ce taux est plus faible 3,5%/an sur la première moitié (1990-1995) et passe à 4,2%/an entre 1996-1999. Nous attribuons également ces résultats à une baisse des investissements en agriculture dans la première moitié des années 90 et à l'augmentation de cette part à partir de 1996.

Cependant cette croissance est liée à la croissance de la production de blé 38%/an, de la datte 8%/an, suivie par le lait 4%/an et des viandes rouges et viandes blanches 3%/an sur la période 1990-1999. Afin d'illustrer nos propos, voici le tableau suivant :

Tableau 19. L'évolution de la répartition sectorielle des investissements (1963-1999).

	1963- 1966	1967- 1969	1970- 1973	1974- 1977	1978- 1979	1980- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 1999
Agricult-Hydraulique	16,50	20,70	12,0	7,3	5,8	8,3	11,4	7,70	12,02
Industrie	20,60	53,40	57,3	61,1	61,2	32,6	23,6	-----	-----
Infrastructures	11,00	13,30	13,2	10,0	6,3	15,1	18,3	-----	-----
Education-Formation	13,00	9,20	8,3	4,9	5,6	8,9	8,3	-----	-----
Autres secteurs	38,90	3,4	9,2	16,7	21,0	35,2	38,4	-----	-----
Total en %	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Conseil national du plan et ministère des finances.

En effet, après 1973 et au début des années 80, la part de l'investissement dans l'agriculture passe à 7,3% du total d'investissement contre 61,1% attribués à l'industrie y compris les hydrocarbures. La part de l'agriculture est de 8,3% de l'investissement total en 1980-1985 et 11,4% de l'investissement total en 1986-1990. De ce fait, on remarque qu'en terme relatif, la croissance des investissements publics en agriculture est négative de 1973 à la fin des années 1970, cette tendance est inversée au début des années 1980 et tout au long de la décennie 1980 avec une croissance positive de la part des investissements destinés au secteur agricole. On observe cependant une baisse de la part des investissements agricoles dans la première moitié des années 1990 et une nouvelle augmentation pour atteindre le taux de 12% d'investissement en agriculture.

3. Les mécanismes d'incitation du marché

Les mécanismes et incitations du marché ont, dès le début des années 1980, été orientés vers le sens de la libéralisation des activités productives du secteur agricole et le désengagement progressif de l'Etat de la commercialisation de produits agricole et la liberté des prix. Actuellement, les prix de tous les produits agricoles sont libéralisés sauf les produits de première nécessité (le blé et la poudre de lait). Depuis le début des années 1980 sont libéralisées également les importations des produits agricoles et alimentaires (blé, orge, aliment du bétail, vaches sélectionnées, cheptel ovin...). Le contrôle exercé sur le financement agricole est également libéralisé. Au niveau des filières, cette libéralisation des importations a fait croître la valeur ajoutée de la production de viande rouge et viande blanche.

De nouvelles orientations appliquées dès la première moitié de la décennie 1980 réforment les pratiques discriminatoires dans l'allocation des ressources affectées au secteur privé et assouplissent les mécanismes d'intervention dans ce secteur (liberté de transaction sur les terres, accès à la propriété par la mise en valeur, liberté de création d'entreprises de services agricoles, accès aux intrants notamment au matériel agricole et d'irrigation produit localement ou importé...).

4. La commercialisation des produits agricoles

Dès juillet 1980, la liberté de commerce des fruits et légumes a été restaurée et l'ensemble des contraintes liées à la fonction commerciale a été levé sur l'ex-secteur public agricole (autorisé à écouler librement sur le marché tous les produits agricoles à l'exception des céréales et légumes secs). Des textes complémentaires ont été adoptés en 1984 et 1990.

Au niveau du commerce international, quelques incitations ont été mises en place pour encourager les exportations. D'abord, le régime de licences à l'exportation a été supprimé, ce qui évite désormais aux exportateurs les lourdeurs administratives inhérentes à ce type de procédures. Ensuite une réglementation à partir de 1995 permet aux exportateurs de certains produits (dattes, fruits et légumes, poissons, mollusques et crustacés) de récupérer 50 % du montant de leurs ventes en devises (auparavant, les exportateurs ne bénéficiaient pas des devises étrangères qui leur étaient obligatoirement versées en dinars, contrepartie de leurs exportations) En outre, les exportateurs de produits agricoles bénéficient de certaines exonérations de taxes et de certaines facilités en matière d'infrastructure de transport et de stockage.

On note que ces incitations ont boosté les exportations de datte, elle sont passées d'un taux de croissance annuel moyen de 3%/an dans la décennie 1970 à 24%/an dans les années 1980 et le volume de dattes exportées est multiplié par 5 entre 1994 et 1995.

5. La politique des prix et subventions

Les politiques de prix des produits agricoles et de subventions agricole ont connu trois périodes bien distinctes. La première, jusqu'en 1988, est caractérisée par le soutien des prix des équipements et intrants de l'agriculture et par l'absence de subventions aux produits agricoles. La deuxième, depuis 1988, voit disparaître les subventions aux intrants et apparaître les subventions aux produits agricoles. Cette nouvelle politique s'explique par la baisse des ressources de l'Etat, ressources qui ont connu, en effet, une forte chute en 1986 (baisse des prix du pétrole) et ne progressent que faiblement au cours de la décennie 90.

La troisième, depuis 1995-1996, voit la suppression quasi générale des subventions, qu'elles soient allouées pour les équipements et les intrants ou pour les produits agricoles. Cette dernière période est caractérisée par des subventions spécifiques à certains investissements et certains produits.

A. Au niveau de la production

Les politiques de prix à la production

Durant la période de planification centralisée de l'agriculture jusqu'aux années 1980, beaucoup de produits agricoles et alimentaires ont leurs prix à la production et à la consommation fixés par voie réglementaire.

Ensuite, depuis 1980, la formation des prix à la production se fait d'une manière libre répondant au jeu de l'offre et de la demande sur le marché pour la quasi-totalité des produits agricoles. Cependant, certains produits livrés par les producteurs à des organismes ou des entreprises d'Etat (céréales, légumes secs, tomate industrielle, lait cru de vache, ...) ont des prix garantis.

Les subventions à la production agricole

Avant 1989, les subventions à la production n'existaient pas de façon formelle, c'est-à-dire qu'aucune somme n'était inscrite au budget de l'Etat à cet effet. Depuis 1989, les montants des subventions à la production des produits agricoles versés aux agriculteurs s'avèrent relativement modestes quand on les compare aux dépenses totales de l'Etat. Cela est dû au fait que la majeure partie des agriculteurs préfèrent écouler leurs productions directement sur le marché sans passer par les organismes étatiques chargés de la collecte de la production et du versement de la subvention, car dans la plupart du temps les prix du

marché sont supérieurs aux prix garantis et les producteurs évitent les lourdeurs des procédures liées aux versements des subventions.

B. Au niveau des intrants agricoles

Les prix des intrants agricoles

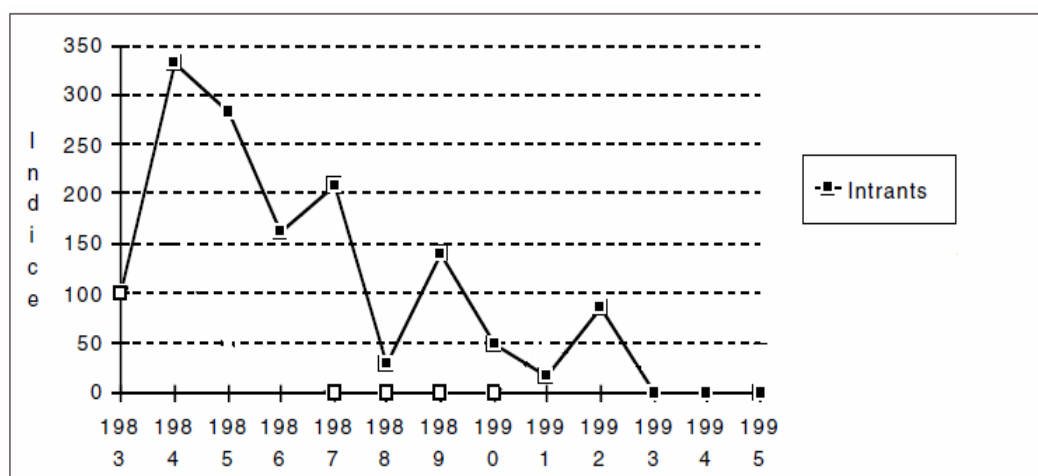
Depuis 1988, une nouvelle politique des prix des intrants est définie. Les systèmes des prix sont progressivement ajustés aux règles du marché. Les prix des engrais et des matériels agricoles sont libérés par étapes et les subventions allouées aux organismes importateurs comme l'Office National d'Approvisionnement et de Services Agricoles (ONAPSA) sont diminuées. La réforme du système des approvisionnements traduit une volonté de l'Etat d'inciter les producteurs agricoles à mieux utiliser le capital productif en le rendant plus cher à l'acquisition. Le principe du prix réel par l'ajustement du prix au coût de production réel accompagne le nouveau régime des prix.

A la fin des années 1980 et parallèlement à la mise place de la politique de vérité des prix des intrants agricoles, les pouvoirs publics ont entamé le démantèlement du système de subventions et des fond de compensation alloués aux entreprises de production publiques et des services.

Les subventions aux intrants agricoles

Sur la période allant des années 1970 et jusqu'en 1988, une très grande partie des intrants et des équipements destinés à l'agriculture sont subventionnés, cette situation a conduit à un gaspillage important du budget public en agriculture, ce fait est dû à l'utilisation irrationnelle par de nombreux agriculteurs d'intrants agricoles acquis presque gratuitement.

Figure 29. L'évolution des subventions aux intrants, 1983-1995, Indices (100 en 1983), en dinars constants 1989.



Source : Bedrani, Soutien des prix.

On constate à travers ce graphique une baisse importante dans les années 1980 des sommes versées comme subventions aux intrants jusqu'à l'élimination de ce type d'aide publique au secteur agricole.

C. Au niveau de la consommation

Les prix à la consommation

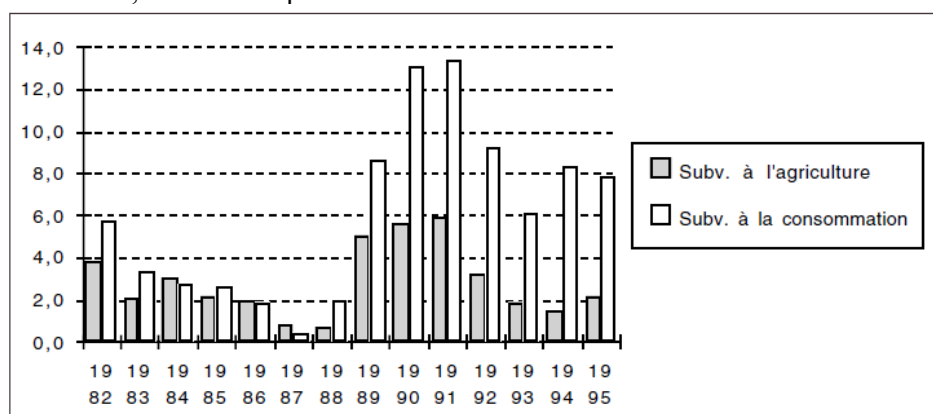
L'agriculture a connu à la fin des années 1980 une hausse continue des prix de marché des produits agricoles. Les pouvoirs publics sont intervenus, afin de protéger le pouvoir d'achat de la population, les prix à la consommation des denrées de base ont été dissociés des prix à la production à l'aide d'un fond de soutien des prix institutionnalisé dans les années 1970.

De nos jours, les prix de la totalité des produits agricoles et alimentaires sont fixés conformément au jeu de l'offre et de la demande -à l'exception du blé et du lait- et subissent de plein fouet la variation des prix internationaux s'agissant des produits importés.

Les subventions à la consommation

Les subventions à la consommation étaient modestes, du fait des baisses de prix agricoles enregistrées sur les marchés internationaux au cours des années 1970 et au début des années 1980 et avec un taux de change de la monnaie locale en appréciation. Dès l'année 1988, les montants sont portés à des niveaux qui pèsent très fortement sur les ressources budgétaires de l'Etat.

Figure 30. L'évolution des subventions à la consommation, comparées aux subventions à la production, 1982-1995, en % des dépenses totales de l'Etat.



Source : (Bédrani, S. Boukhari, N. Djennane, A. 1997).

On entend par subvention à l'agriculture, toutes les subventions destinées au processus de production agricole ainsi que les mécanismes de subventions reversées aux agriculteurs qui écoulent leurs productions à travers les organismes étatiques de collecte.

En comparant l'évolution des subventions aux produits agricoles à la production et des subventions à la consommation, on voit clairement que les décideurs ont systématiquement favorisé les secondes aux dépens des premières durant toute la période de fortes tensions politiques et sociales à partir de 1988. En d'autres termes, les pouvoirs publics ont atténué les tensions sociales en quelque sorte au détriment du développement du secteur. Cependant les politiques d'ajustement de la fin des années 1990 tendent à la suppression quasi totale des subventions à la consommation (Bedrani, Boukhari, Djennane, 1997).

Le gouvernement est encore appelé à intervenir, la liste des produits agricoles de consommation subventionnés actuellement par l'Etat sont le blé tendre, destiné à la fabrication de la farine, la poudre de lait, destinée à la production de lait pasteurisé en sachets. Fort heureusement, le pays jouit d'une aisance financière, ce qui permet à l'Etat de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs de ces deux produits. En optant pour les subventions, le gouvernement évite toute tension sociale.

D'autres produits de première nécessité ne sont pas concernés par la politique de subvention tels le café, les légumes secs et les huiles végétales qui enregistrent des hausses importantes sur le marché national, justifiées souvent par la hausse des cours sur le marché mondial.

D. Autres subventions

D'autres formes de subvention sont apparues au début des années 1990, comme les bonifications des taux d'intérêt et les aides versées par le Fonds des calamités agricoles institué en 1990. Ces aides représentent des indemnités versées aux agriculteurs ayant subi des calamités naturelles, principalement la sécheresse. 2 992 millions de DA ont été ainsi transférés à certains agriculteurs entre 1990 et 1995. Au total, les subventions effectivement versées au secteur agricole dans son ensemble (budget et Fonds de Compensation) rapportées aux dépenses totales de l'Etat ne sont relativement pas importantes.

6. Le financement de l'agriculture

Jusqu'aux années 1990, le financement de l'agriculture et plus précisément des exploitations agricoles était assuré par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural. Les réformes foncières, la privatisation progressive des exploitations collectives et la reprise par les anciens propriétaires des terres nationalisées ont fait émerger un secteur d'exploitations agricoles privées très divers. Ce dernier, comme partout, a besoin de se financer.

Pour cela, différents modes de financement ont été développés :

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural : créée en 1982 est devenue autonome à partir de 1990. L'Etat ne garantit plus les emprunts bancaires faits par le secteur agricole. La Banque a une obligation de rentabilité. Aussi, elle se transforme en banque classique en appliquant à l'agriculture « les règles strictes du crédit bancaire ». De ce fait, l'essentiel des exploitants agricoles individuels n'ont plus accès au système bancaire.

Le Fonds de Développement Agricole : créé en 1988, il attribue des subventions sur budget de l'Etat, mais exige une participation financière du bénéficiaire. Il ne porte que sur quelques filières et secteurs d'activités (notamment les céréales et la production laitière).

La caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) : créées pendant la colonisation, elles ont été construites suivant un modèle mutualiste. Elles devaient assurer le financement du « risque agricole ». Initialement limité à l'assurance des biens agricoles, ce réseau mutuel a vu ses prérogatives élargies par décret en 1995. Il a été chargé de promouvoir et développer les activités agricoles, rurales et du secteur de la pêche. La CNMA s'est transformée en Banque de Dépôt qui effectue toutes les opérations des banques classiques et elle gère aussi les Fonds de Développement octroyés par l'Etat. A partir de 1996, elle crée des « Caisses Mutuelles Agricoles ». Cependant, l'adhésion volontaire des agriculteurs est quasi inexistante malgré les campagnes de sensibilisation et le taux d'adhésion dans les années 90 tourne autour de 1 % en moyenne.

Le secteur informel prend le relais du financement de l'agriculture à travers :

- ❑ l'autofinancement qui représente l'essentiel du financement de l'agriculture,
- ❑ l'emprunt familial ou aux membres de réseaux amicaux constitue la seconde source,
- ❑ le crédit fournisseur : ce sont essentiellement les commerçants d'aliments du bétail, les vétérinaires et les fournisseurs d'intrants qui offrent des facilités de paiement à leurs clients,
- ❑ la vente sur pied. Certaines productions (essentiellement la production fruitière) sont achetées par des commerçants pour assurer leur approvisionnement. Ceci permet aux agriculteurs d'effectuer les investissements nécessaires (forage, équipement agricole) ou de financer la récolte à la charge de l'acheteur,
- ❑ l'association avec partage de production. Elle concerne surtout les productions annuelles ou l'élevage. Le propriétaire de la terre travaille, avec un autre agriculteur, sans terre ou n'ayant

qu'une petite superficie, l'ensemble de l'exploitation et la récolte est partagée suivant des règles prédéfinies.

III. Le comportement des pouvoirs publics en matière économique à partir des années 2000

Dès les années 2000 et surtout à partir de 2003, les prix mondiaux de l'énergie augmentent et les recettes de l'Etat provenant des exportations d'hydrocarbures s'accroissent considérablement. Etant donné le poids relatif faible (autour de 10% du PIB) du secteur agricole et en se référant à la théorie économique et aux expériences des deux chocs antérieurs, on a tout à croire que cette nouvelle hausse des prix de l'énergie considérée comme un nouveau choc externe peut avoir tendance à faire reculer le poids relatif de l'agriculture dans l'économie nationale ou dans le pire des cas un recul absolu et une croissance négative de ce secteur. Contrairement aux principes de la théorie du syndrome hollandais et sur cette même période, le secteur agricole a enregistré un taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée de (6%/an) avec une faible augmentation de la part de l'agriculture dans le PIB passant de 8,7% en 2000 à 10,2% en 2003 et 9,4 en 2006%.

Le fait d'avoir à partir de 2000, un rythme élevé de croissance du secteur agricole et une part de l'agriculture relativement stable dans le PIB, ainsi qu'une nouvelle situation qu'on pourrait qualifier de choc externe, nous pousse à voir quelle est la réaction des pouvoirs publics sur un plan macroéconomique d'une part et d'autre part, les mesures prises dans le secteur agricole.

A partir des années 2000, l'intérêt des pouvoirs publics envers le problème du taux de change réel et des effets économiques du syndrome hollandais est grandissant. De nombreuses dispositions ont été prises afin d'y remédier. Ces dernières ont pour but principal, le renforcement de la compétitivité des secteurs productifs comme l'agriculture. D'après le Fond Monétaire International (FMI) qui suit de près l'évolution de la politique de change en Algérie, le résultat est satisfaisant et considère que « la politique de taux de change est en phase avec la stabilité externe » et que « le taux de change effectif réel demeure proche de son niveau d'équilibre »¹¹. Parmi les conclusions du rapport du FMI sur la conjoncture économique des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient publié en 2008, une bonne gestion de ses richesses énergétiques a permis à l'Algérie d'arriver à une situation de stabilité macroéconomique.

Parallèlement à ces dispositifs, l'Etat, comme acteur et régulateur de l'économie, a mis en place pendant toute la période étudiée des politiques publiques en matière agricole sensées développer ce secteur. Le comportement des pouvoirs publics face au problème du secteur agricole a de tout temps été influencé par le caractère rentier de l'économie algérienne, le niveau et le rythme d'accumulation des excédents en devises a fortement guidé l'intervention publique dans ce secteur.

Nous allons voir dans ce qui suit les différentes dispositions prises par les pouvoirs publics en Algérie à partir des années 2000 afin d'utiliser au mieux les revenus de la rente et les orienter dans le sens du développement des autres secteurs productifs. Ces dispositions sont élaborées sur un plan macroéconomique global qui touche de nombreux secteurs. Nous citerons brièvement les principales mesures de gestion des revenus pétroliers puis décrirons les principales incitations macroéconomiques, en particulier, les politiques d'investissements.

Sur le plan sectoriel et dans le secteur agricole qui suscite un intérêt particulier dans le cadre de notre travail, on étudiera les différentes mesures de développement agricole mises en œuvre sur l'ensemble de la période.

¹¹ Les consultations du Conseil d'administration du FMI de 2007 au titre de l'article IV avec l'Algérie. Note d'information au public (NIP) n° 08/20 (F) le 19 février 2008.

1. L'intervention publique sur le plan macroéconomique

Nous avons dans le chapitre précédant et sur un plan plus général analysé les dispositions prises par les pouvoirs publics à partir des années 2000 afin de faire face au déséquilibre macroéconomique illustré par la variation de taux de change réel, qui avait par le passé sérieusement handicapé le secteur agricole en favorisant les importations plutôt que la production locale.

On note cependant que sur les dix dernières années, les effets de la rente sur le taux de change réel sont globalement maîtrisés au plan macroéconomique par les organismes financiers en charge de ces problématiques en l'occurrence la banque d'Algérie et qui d'après le dernier rapport du FMI, le taux de change réel est très proche de son niveau d'équilibre. En effet, les pouvoirs publics sont conscients de son importance pour le renforcement de la performance locale du secteur agricole et des autres secteurs productifs non pétroliers. Nous allons voir maintenant la manière dont les pouvoirs publics gèrent l'excédent de capitaux issu de l'exportation d'hydrocarbure.

A. L'utilisation des revenus pétroliers en Algérie

Selon les experts de la banque mondiale dans une communication tenue à Alger dans le cadre de la présentation du rapport sur le développement dans le monde 2006, l'Algérie a deux manières de dépenser sa rente « soit qu'elle la distribue directement aux citoyens, soit qu'elle l'investisse dans son économie » et celle-ci a pris la décision d'investir sa rente dans le long terme. Et ce, à travers le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC), le programme de développement des régions des Hauts-Plateaux, le programme spécial des wilayas du Sud, doté d'une enveloppe financière de 144 milliards de dollars sur la période 2005-2009¹².

Selon ce même rapport, le gouvernement algérien n'a pas opté pour une solution de facilité qui aurait été, évidemment, celle des augmentations des salaires et qui à long terme aurait probablement un effet de dépense suivi des conséquences du syndrome hollandais. Et si les investissements initiés par l'Etat sont couronnés de succès, on peut s'attendre à ce qu'ils profitent à la société. L'augmentation des recettes budgétaires autorise en effet un plan de financement très important des investissements. Les dépenses d'investissement ont augmenté de façon très substantielle et elles ont été multipliées par 8,5 dans les lois de finance entre 2000 et 2007.

En effet, la distribution immédiate de la rente pétrolière à travers un mécanisme d'augmentation des salaires pénalisait le secteur hors-hydrocarbures. En d'autres termes, si le gouvernement consentait à augmenter les salaires, le secteur agricole perdrait l'un de ses avantages par rapport aux autres secteurs, en l'occurrence le coût de la main-d'œuvre.

B. Les dépenses budgétaires en investissements

Le budget d'investissement du gouvernement algérien est assez important. Il représentait environ 10 % du PIB pour la période 2000-2004. Cela est à comparer avec un taux de 7,3 % du PIB pour le Maroc pour la période 2000-2004 et de 7,5 % pour la Tunisie pour 2001-2003. Les dépenses publiques d'investissement réalisées ont atteint une pointe de 16 % du PIB en 1993 pour tomber ensuite à environ 8 % à la fin des années 1990. En 2001, l'investissement public a repris de la vigueur et s'est situé depuis dans une fourchette comprise entre 10 et 11 % du PIB. Le ratio des dépenses d'investissement publiques rapporté au PIB hors hydrocarbures a suivi la même tendance.

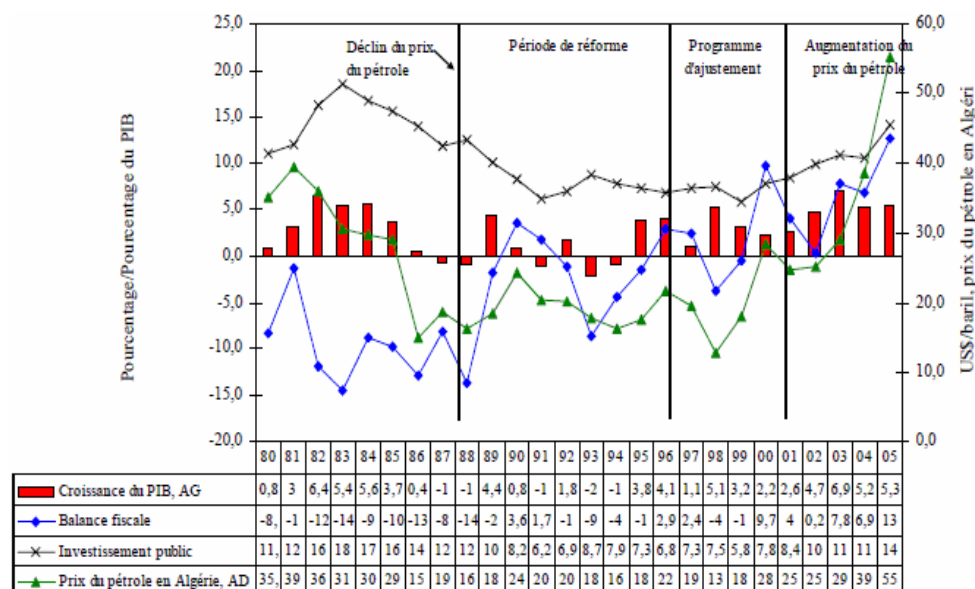
L'Etat a consacré un niveau de plus en plus important de ressources aux investissements hydrauliques. Au cours de la période 2001-2006, les dépenses publiques ont porté principalement sur les infrastructures de surface pour faire face aux besoins en eau potable et industrielle et seulement en deuxième instance pour répondre aux besoins de l'agriculture. En conséquence, de 1995 à 2004 la plus grande partie des dépenses

¹² Cottenet-Djoufelkit. 2008. Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie. *Document de travail AFD*, juin 2008.

a été consacrée aux infrastructures de mobilisation de l'eau (principalement les barrages) et d'alimentation en eau, suivies par l'assainissement et l'irrigation.

Cependant l'évolution des dépenses d'investissement est de tout temps en étroite relation avec les recettes en hydrocarbure et donc par rapport à l'évolution des prix mondiaux de l'énergie.

Figure 31. La relation entre le prix du pétrole, la balance fiscale et les investissements, 1980-2005.



Source : Extrait de la revue des dépenses publiques de la banque l'Algérie.

Ce graphique confirme l'évolution parallèle du niveau d'investissement public (illustré sur l'échelle de gauche) et du prix du pétrole (l'échelle de droite). On voit que la baisse des prix de l'énergie influence directement le comportement de l'Etat par sa capacité à investir qui augmente et baisse en pourcentage de PIB. Cela explique le fait que tous les programmes de relance économique sont conditionnés par les recettes énergétiques, ce qui constitue un sérieux handicap pour la concrétisation de ces derniers.

On note par ailleurs, que le niveau des investissements est en diminution permanente de 1983 à 1999, avec tout de même quelques efforts entre 1987-1988 et 1991-1993. Une forte progression est en revanche constatée à partir des années 2000.

C. Le rythme de croissance des investissements publics

Tableau 20. L'évolution des dépenses d'investissements rapportées au PIB, 1996-2005, en pourcentage.

Années	1996-2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total dépense d'investissement % du PIB	7	8,4	10	10,8	10,5	9,7

Source : Banque d'Algérie, revue des dépenses publiques 2007.

On voit que les investissements augmentent en part du PIB qui lui-même affiche un taux de croissance positif depuis 2000. Cela montre la volonté des pouvoirs publics d'investir les revenus rentiers afin de développer une base productive diversifiée.

Quant au tableau suivant, il nous permet de constater le niveau des investissements hors secteur du boom (bien échangeable et non-échangeable confondus), et ce afin de juger l'intérêt des pouvoirs publics envers les secteurs économiques beaucoup moins rentables que le secteur hydrocarbure.

Tableau 21. L'évolution des investissements et des taux de croissance des investissements, 2000-2005, en Milliard de DA:

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Secteur pétrolier	213	342	433	453	524	600
Secteur hors pétrole	640	624	678	812	953	1251
Taux de croissance secteur pétrolier	26%	61%	27%	5%	16%	15%
Taux de croissance secteur hors pétrole	3%	-3%	9%	20%	17%	31%

Source : Banque d'Algérie, revue des dépenses publiques 2007.

Ce tableau montre que le taux de croissance des investissements hors hydrocarbure a été en forte augmentation depuis 2002. Ce fait est dû au programme de relance économique tous azimuts entrepris en 2000 et renforcé en 2005. Ces deux programmes tentent de renforcer la compétitivité des secteurs hors hydrocarbure dans le but d'atteindre une diversification de l'économie nationale.

D. Les programmes d'investissements

En effet, une part conséquente des recettes en hydrocarbure sont affectées à divers programmes d'investissement dont le but principal est la relance et la diversification de l'économie, l'étude du comportement des agents économiques face aux chocs externes n'est pertinente que si les devises issues des booms ne sont pas entièrement stérilisées et une partie importante est réinjectée dans l'économie nationale.

Après l'échec de l'ajustement structurel sur le plan social et dans ce contexte d'urgence qui prévalait en 2000, les pressions sociales et politiques ont conduit à la mise en place du Programme de Soutien et de Relance Economique (2001-2004) qui a réservé au secteur agricole une part de 25% du total des investissements, suivi du Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (2005-2009) dont 13% du budget alloué au secteur agricole.

Comparé au PCSC, le PSRE était un programme d'investissement de dimension modeste. Initialement, 525 milliard DA (7 milliards de dollars) devaient être décaissés sur la période 2001-2004. Le PSRE visait trois principaux objectifs :

- ❑ réduction de la pauvreté ;
- ❑ création d'emplois ;
- ❑ préservation des équilibres régionaux et redynamisation des espaces ruraux. (Revue des dépenses publiques).

Au plan opérationnel, le PSRE reposait sur des projets sectoriels centralisés, également exécutés par l'intermédiaire des entités ministérielles déconcentrées et des organismes de développement communautaire recevant des transferts. Les vastes projets publics à forte utilisation de main-d'œuvre occupaient une place prépondérante dans la sélection finale. Les objectifs précis et quantifiable n'étaient pas établis, à l'exception d'une vague référence à un objectif de création de 850 000 emplois.

Sur la période 2005-2009, l'Etat entreprendre un important programme d'investissement public le *Programme complémentaire de soutien à la croissance économique* (PCSC). Avec l'incorporation du précédent portefeuille de programmes, des budgets supplémentaires et le rajout de nouveaux programmes pour les régions du Sud et des Hauts Plateaux, l'enveloppe initiale affectée au PCSC qui s'élevait à 4 203 milliards DA (soit environ 55 milliards de dollars) a plus que doublé, passant à pas moins de 8 705 milliards (environ 114 milliards de dollars).

Tableau 22. L'évolution des volumes budgétaires alloués au PCSC, 2005-2009, en milliards de DA.

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Total PCSC	1500	4172	1077	465	420

Source : Ministère des Finances

L'envergure impressionnante du PCSC est sans précédent et s'explique par une manne pétrolière exceptionnelle. En 2000, les cours du pétrole ont une fois de plus grimpé. Ils sont restés à un niveau élevé, dépassant ainsi le niveau de référence des 40 dollars le baril en 2004 et ensuite des 50 dollars le baril en 2005. Le PCSC initial (55 milliards de dollars) équivaut à lui seul à 57 % du PIB de 2005.

Le taux d'investissement public supérieur à 10 % du PIB prévu dans le cadre du PCSC pour plusieurs années consécutives est quelque chose de nouveau en Algérie depuis les années 80. Ce niveau d'investissement figure parmi les plus élevés au monde et est particulièrement frappant lorsqu'on le compare à la moyenne de moins de 4 % du PIB dans l'OCDE. (Revue des dépenses publiques).

A partir des années 2000, au niveau du secteur agricole, le niveau d'investissement est tout aussi important. Afin de donner une idée sur les dépenses publiques en matière agricole, nous présentons le tableau suivant.

Tableau 23. L'évolution de l'investissement public en agriculture, 1999-2005, en pourcentage du total des dépenses d'investissement.

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Agriculture –hydraulique	14,4	13,5	13,8	20,4	14,7	15,8	12,6

Source : Banque d'Algérie, revue des dépenses publiques 2007.

Ce tableau montre que le taux d'investissement agricole a connu une nette augmentation sur la période (1995-1999) et se stabilise à partir de 2000, avec toutefois un pic en 2002. A partir de 2005, le montant des investissements en valeur absolue a augmenté considérablement, conséquence de la forte augmentation du total des investissements. Ces investissements ont su profiter à la croissance du secteur agricole. Cette croissance totale est liée à une forte croissance de la valeur ajoutée dans la filière blé (30%/an), la production de pomme de terre (13%/an), suivie par les raisins (8%/an), les agrumes (4%/an) et le lait (3%/an) ainsi qu'une augmentation de l'ensemble des principales filières présentées plus haut composant plus de 70% de la valeur ajoutée agricole totale.

Le tableau suivant nous fournit le montant des programmes réellement exécutés par rapport aux montants prévus pour la totalité des programmes dans le secteur agricole. En d'autres termes, une comparaison entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Tableau 24. Les autorisations de programme et les crédits de paiement, 2003-2006, totaux cumulatifs depuis 1998, en milliards de dinars.

Années	2003	2004	2005	2006
a) Total AP	675,8	807,5	970,8	1200,4
b) Total CP	385,4	470,5	603	715,9
Différence a) moins b)	290,4	337	367,8	484,5

Source : Banque d'Algérie, revue des dépenses publiques 2007.

On constate une augmentation des montants des projets autorisés ainsi que des projets déjà financés. Quant à l'écart entre les deux, il illustre le problème de la capacité d'absorption du secteur et du temps nécessaire pour mettre en place des mécanismes de suivi et le contrôle des investissements, car l'accélération de l'exécution des programmes aurait de graves conséquences en termes de ressources gaspillées.

E. La création d'un fond de régulation des recettes (FRR)

Durant le début des années 2000, l'Etat algérien a privilégié la prudence budgétaire malgré les prix élevés du pétrole entre 2004 et 2005, les cours en moyenne étaient supérieurs à 45 dollars alors que le prix pétrolier de référence du budget était de 19 dollars US le baril. Le surplus a alimenté le fond de régulation des ressources. Ce FRR a été créé, en 2001 à la faveur d'une disposition de la loi de finances complémentaire de la même année, l'objectif de cet instrument est de sécuriser les programmes de développement de l'Algérie à moyen terme et de protéger l'économie algérienne des chocs extérieurs, entre autre la maîtrise de l'inflation, il ne s'agit en aucun cas d'un fonds pour les générations futures, mais plutôt d'un fonds de stabilisation et de sécurisation du programme de développement. Toutefois, la conjoncture actuelle avec un prix du pétrole en chute libre a contraint les autorités financières du pays à plus de prudence. Ainsi, le FRR aurait pour mission principale dans les années à venir de couvrir un déficit budgétaire éventuel. La loi de finances 2009 prévoit un déficit prévisionnel du budget, qui pourrait dépasser 20% du PIB. Donc, le FRR sera appelé, dans ce cas, à couvrir les lacunes.

Tableau 25. L'évolution du montant global, du volume annuel d'accumulation et du volume annuel d'utilisation du FRR, 2000-2005, en milliards de DA.

Fonds de régulation des recettes pétrolières						
Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Montant total du Fond de régulation	232	249	276	568	722	1843
Accumulation (montant annuel versé au FRR)	453	124	27	449	623	1369
Utilisation (montant annuel décaissé du FRR)	221	107	0	156	470	248

Source : Banque d'Algérie

On voit que le taux d'accumulation est en forte augmentation à partir de 2003, tout simplement à la suite de l'augmentation des prix mondiaux de l'énergie. L'année 2004 a connu un volume utilisé très important pour financer les projets de relance économiques précités, initiés la même année.

Quant à la création d'un fonds souverain, la décision n'a pas encore été prise et cette éventualité reste au stade de projet et tout laisse à penser que l'Etat va avoir besoin de toutes ses ressources pour les investir à l'intérieur du pays à la suite des programmes de relance économique déjà engagés. Cependant, le Ministre de l'énergie et des mines n'écarte pas la possibilité de la création d'un tel fonds dans les quatre ou cinq ans à venir.

Au final, les incitations macroéconomiques consenties par l'Etat algérien depuis 2000 peuvent être appréhendées sous l'angle de mécanismes de stabilisation macroéconomique d'une part, pour garantir un environnement propice au développement des secteurs productifs en renforçant leur compétitivité, d'autre part, par un effort d'investissement public massif consenti dans le cadre d'un vaste programme d'équipements publics et de relance économique illustré principalement par le Programme de Soutien et de Relance Economique (PSRE) entre 2001-2004 et complété par le Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC).

Se référant aux préceptes de la théorie du syndrome hollandais, la présente démarche entreprise par les pouvoirs publics est prudente, orientée en grande partie vers les secteurs en retard de biens échangeables. Si ces mécanismes sont correctement appliqués en tenant compte de la capacité d'absorption de chaque secteur, cela peut maîtriser les effets pervers liés à l'exportation de ressource naturelle et servir de levier au développement économique à long terme.

2. Les politiques agricoles dans les années 2000

On peut considérer que les objectifs de la politique agricole, depuis le début les années 80 et jusqu'au jour d'aujourd'hui, restent les mêmes. Explicitement, il s'agit d'abord et avant tout d'accroître la production.

Les importations alimentaires ayant commencé à augmenter de façon très forte dès les années 70, il devenait nécessaire d'en assurer la diminution par l'augmentation de la production locale afin de soulager la balance des paiements.

Dans un contexte de renforcement du secteur agricole et d'incitation à l'activité d'exploitant agricole, l'Etat s'est doté d'une panoplie de mesures pour essayer d'atteindre cet objectif.

C'est dans le cadre des investissements productifs pour la relance de l'économie nationale que le Plan National de Développement Agricole a été élaboré et mis en œuvre en 2000. En 2002, les missions du ministère de l'Agriculture ont été élargies pour englober le développement rural et ont visé, à travers la mise en place du Plan national de développement agricole et rural (PNDAR), à consolider la sécurité alimentaire du pays, à rétablir les équilibres écologiques et à améliorer les conditions de vie des populations rurales qui comptent plus de la moitié des pauvres du pays. Le PNDAR vise le développement rural équilibré et durable des différents territoires (telliens, steppiques et désertiques) selon leurs spécificités. Le principal outil de réalisation du plan prend la forme de Projets de proximité de développement rural (PPDR), basés sur une approche participative visant à mettre en place les conditions d'émergence d'une agriculture moderne et d'activités génératrices de revenus en prenant en charge les aspects sociaux de lutte contre le chômage rural, la pauvreté, la faiblesse du capital humain et l'habitat précaire.

A. Le Plan National de Développement Agricole (PNDA)

Le Plan national de développement agricole est un plan qui vise à faire sortir l'agriculture algérienne de l'état de dépendance et de dynamiser le secteur en proposant des programmes d'aide aux agriculteurs. Ces aides sont octroyées aux exploitations qui « ouvrent droit », c'est-à-dire qui remplissent les conditions d'éligibilités définies par l'Etat. Cette politique consiste aussi en un développement de l'irrigation afin d'étendre les superficies irriguées et de mieux valoriser les ressources hydriques existantes.

Depuis l'année 2002, une nouvelle vision du développement agricole et rural est venue consacrer un nouveau modèle de financement de l'économie agricole et rurale. Cette vision est centrée sur le programme national de développement agricole et rural (PNDAR), un système d'aide publique orienté vers les exploitations agricoles et les ménages ruraux, impliquant des fonds de régulation, des organismes d'assurance, des organismes bancaires, des organisations professionnelles et des institutions de développement. L'Etat tente alors de mettre en place une politique d'appui et de soutien par les fonds de développement et incite à l'installation de fonds mutualistes par les producteurs. L'évolution du secteur montre que l'état cherche à se désengager de la sphère de la production agricole et à conserver un rôle d'appui et de régulateur. Pour cela, il s'agit de mobiliser et d'organiser les producteurs par le biais des chambres d'agricultures de wilaya et de caisses mutualistes.

L'objectif principal de cette nouvelle politique, est d'améliorer la sécurité alimentaire du pays tout en visant :

- ❑ l'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays ;
- ❑ une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- ❑ la promotion des productions à avantages comparatifs en vue de leur exportation ;
- ❑ la sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole, en matière d'emploi par la promotion de l'investissement;
- ❑ l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs.

Pour concrétiser ces objectifs, la stratégie est de mettre en place, sur tout le territoire national, des programmes touchant à toutes les activités liées à l'agriculture, parmi lesquels on peut citer :

- ❑ le programme de développement et d'intensification des filières de production agricole;
- ❑ le programme d'adaptation des systèmes de cultures ;

- ❑ le plan national de reboisement (boisement utile et économique) ;
- ❑ le programme de mise en valeur des terres par les concessions, (participation active des populations locales) ;
- ❑ le programme de protection et de préservation des parcours steppiques et de lutte contre la désertification ;
- ❑ le programme de développement de l'agriculture saharienne (réhabilitation des oasis, mise en valeur de la périphérie, grande mise en valeur).

Ces programmes prennent en charge trois préoccupations majeures, le développement de la production agricole et de la productivité, la préservation des ressources naturelles (sol et eau) et l'augmentation de la surface agricole utile.

B. Le financement du PNDA

Afin d'encadrer ces différents programmes, un instrument de financement spécifique est mise en place et s'appuie sur :

- ❑ le crédit agricole mutuel ;
- ❑ le fond national de régulation et de développement agricole (FNDRDA) ;
- ❑ le fond de mise en valeur par les concessions (FMVC).

Le programme de développement des exploitations agricoles et des unités de valorisation de la production agricole est réalisé par le soutien financier de l'état à travers le fonds national de régulation et de développement agricole (FNDRDA). Le FNDRDA constitue un modèle de financement original, il n'obéit pas à un système de cultures prioritaire fixé par l'Etat pour l'accessibilité aux fonds, mais à des programmes fixés en fonction des potentialités propres à chaque zone. Pour chaque zone potentielle, il sera arrêté des vocations culturelles et des programmes de financement pour accéder aux fonds. Chaque demande devra être conforme au programme retenu pour la zone potentielle. Le FNDRDA constitue donc le principal moyen de mise en œuvre de la nouvelle politique du PNDA.

Bilan des activités financières

Un bilan des dépenses consenties par les pouvoirs publics durant la période 2000-2005 a permis de relever l'effort de ces derniers en ce domaine puisque sur un investissement total de près de 4 milliards d'euros (voir le tableau ci-dessous), le FNDRDA a participé pour 58 % au financement des activités agricoles pour un montant de 2,3 milliards euros, soit une dotation de 270 euros par hectare de superficie agricole utile.

Tableau 26. Bilan des opérations financées dans le cadre du PNDA (2000-2005).

Valeur	Investissement global	Soutiens FNDRDA	Crédits CRMA	Autofinancement des exploitants
Montants (en milliards d'Euros)	3,98	2,29	1,27	0,41
Structure (%)	100	58	32	10

Source : d'après la base de données du Gredaal, 2005.

Les bénéficiaires du soutien du FNDRDA sont les agriculteurs, les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopératives, un groupement professionnel ou association, qui remplissent les conditions d'éligibilité conformément aux dispositions du PNDA. Sont concerné aussi les entreprises économiques publiques et privées, y compris les établissements publics à caractère industriel et commercial intervenant dans les activités de production agricole, de transformation, de commercialisation et d'exportation de produits agricoles et agro-alimentaires, signataires d'un cahier des charges définissant les droits et obligations de bénéficiaires dans le cadre des disposition de ce fond.

On constate que l'Etat joue un rôle capital dans le soutien des agriculteurs via le FNRDA et à travers les formules de crédits -par les caisses de mutualité agricole- liés à la réalisation des actions prévues dans le cadre du PNDA. La démarche de mise en œuvre du PNDA, qui s'appuie sur la décentralisation et sur l'approche participative des agriculteurs et des populations locales, est élargie aux différentes phases d'élaboration, de montage du financement et de réalisation des projets de développement et de modernisation des exploitations agricoles.

Au final, on ne peut ignorer le niveau important des sommes consacrées au PNDAR par rapport aux politiques agricoles antérieures. En effet, entre 2000 et 2006, les montants destinés au soutien à l'investissement s'élèvent à 284 milliards de DA (près de 4 milliards de dollars), soit une moyenne annuelle de 40,5 milliards de DA.

Cependant, dans son évaluation annuelle, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a constaté, en 2006, que les États qui ont nettement amélioré leur sécurité alimentaire sont ceux qui ont consenti le plus d'efforts en matière d'investissement. Il s'agit des États qui ont consacré 4 000 dollars d'investissement par actif agricole et par an. L'Algérie, quant à elle, a enregistré un niveau d'investissement annuel de 300 dollars par actif, et ce, pour une population agricole active de 1 852 000.

C. La politique du renouveau agricole

Mise en place à partir de 2009, cette politique est dans le même sillage de la politique agricole des années 2000 (PNDA, PNDAR), l'un des principaux objectifs de la politique de renouveau agricole et rural est de réduire la facture alimentaire et de faire en sorte que les différents acteurs s'orientent vers la production locale en se basant sur l'approche participative et la modernisation de l'appareil production.

Le ministère de l'agriculture ambitionne de mener à bien cette nouvelle politique agricole à travers les principales mesures suivantes :

Les contrats de performances pour les Wilayas (Département)

C'est un contrat passé entre le ministère de l'agriculture et les directions des services agricoles (DSA) des wilayas sur le programme 2009-2013. Ces derniers s'engagent en vertu de ces contrats à développer leurs productions agricoles proportionnellement aux moyens mis à leur disposition à travers un soutien à la fois technique et économique. Cette démarche, qui vise une intensification des productions (céréalière, maraîchère, laitière, des viandes et des huiles), encourage aussi l'utilisation des méthodes d'irrigation modernes reposant sur l'économie de l'eau. Elle prévoit deux contrats de performances par Wilaya :

- ❑ l'un portant sur le renouveau agricole et ayant comme critère l'évolution du taux de croissance de la Wilaya en matière de production agricole ainsi qu'un accroissement de la productivité,
- ❑ l'autre portant sur le renouveau rural et prendra en compte le nombre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), initiés et réalisés, le nombre d'emplois créés et la protection des ressources naturelles.

Ces contrats renouvelables chaque année prennent en compte les spécificités des Wilayas dont les conditions climatiques et le type de culture approprié.

La création d'un organe de régulation du marché

C'est un système de régulation des produits agricoles de large consommation (SYPRALAC) ayant pour objectif de protéger les revenus des agriculteurs, de professionnaliser leur démarche et de stabiliser le marché tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs. Le SYPRALAC prévoit la constitution de stocks d'intervention à partir de la production nationale en épongeant le surplus de production appelé à être mis sur le marché au moment approprié afin de protéger les revenus des agriculteurs. Cela suppose

un suivi quotidien des données du marché pour la stabilisation des prix des produits de large consommation tels que les céréales, les pommes de terre, la tomate, la viandes, les huiles et autres. A cet effet, une cellule d'observation et de suivi des opérations de régulation suit de près l'évolution des prix pour proposer aux Walis (préfet) les quantités de produits à déstocker.

Un système de crédit sans intérêt (RFIG)

Cette mesure liée au système de financement de l'activité agricole a pour but d'améliorer le pilotage financier et faciliter l'octroi, par les pouvoirs publics, des soutiens aux agriculteurs avec séparation de la partie subvention de la partie crédit.

Face aux difficultés d'accès au crédit bancaire lié à la spécificité des activités agricoles et statut juridique des terres, cette nouvelle politique agricole a instituée un nouveau produit bancaire appelé (RFIG) destiné aux agriculteurs et éleveurs. Un crédit accompagnateur sans intérêt qui est totalement pris en charge par les établissements financiers conventionnés avec le ministère de l'agriculture et cela à travers le fond de régulation de la production agricole.

Conclusion

Ce chapitre était consacré à l'étude du comportement des pouvoir public au niveau du secteur agricole, sur trois grandes périodes :

La période du boom (1970-1985) : le taux de croissance annuel moyen du secteur agricole est de 3% avec un recul de la part de l'agriculture dans le PIB, passant de 14% en 1970 à 9% en 1985.

On a vu dans le chapitre précédant que sur cette période l'agriculture a connu un recul relatif et non pas absolu de sa valeur ajoutée. En effet, entre 1970-1979, le taux de croissance annuel moyen du secteur est de 0,6%/an, ce faible taux de croissance est attribué d'une part, à la baisse drastique (- 9%/an) de la production de raisin qui représentait 25% de la valeur ajoutée agricole totale en 1970 et ne représentant que 8% en 1979, cette baisse coïncide avec la mise ne place de la politique d'arrachage des vignes et de reconversion des terres. D'autre part, cette faible croissance est due à la marginalisation du secteur dans l'économie et le désintérêt de l'Etat envers ce dernier suite au premier boom (1973) traduit par la baisse des investissements agricoles par rapport au total des investissements entre 1970-1979 qui passe de 12% en 1970 à 5,8% 1979. On assiste à partir des années 1980 à un revirement de situation, le taux de croissance annuel moyen du secteur passe à 6%/an entre 1980 et 1985. Ce résultat est attribué tout naturellement à un accroissement la part des investissements agricole et dans l'hydraulique par rapport au total des dépenses d'investissements passant de 5,8% en 1979 à 8,3% en 1985, on note que le deuxième choc externe a plus profité au secteur agricole contrairement au premier des années 1970.

Associées aux politiques d'investissements, à partir des années 1980, des mesures de libéralisation des activités productives du secteur agricole et le désengagement progressif de l'Etat de la commercialisation de produits agricoles et la liberté des prix ainsi que l'ensemble des contraintes liées à la fonction commerciale ont été levées, cela a permis l'émergence d'un secteur privé dynamique et porteur de croissance.

Certes, la rente pétrolière a eu un impact négatif sur le poids relatif du secteur agricole par rapport aux autres secteurs de l'économie (secteur hydrocarbure et les services) pendant les booms, mais les politiques publiques en matière d'investissement à partir des années 80 sont telles que la croissance du secteur a été maintenu à un niveau satisfaisant.

La période post-boom (1986-1999) : cette période, et précisément à partir de 1980, est caractérisée par un regain d'intérêt pour le secteur agricole face au déficit alimentaire grandissant confirmé par une facture des importations alimentaires qui pèse lourd sur les finances publiques. Le secteur agricole a connu un taux de croissance annuel moyen de 3,3%/an sur l'ensemble de cette période. Entre 1986-1995, le taux de

croissance annuel moyen est de 3%/an tiré essentiellement par un taux de croissance de la production de viande ovines et bovines et de la pomme de terre au rythme de 7%/an ainsi que du blé 11%/an. La deuxième moitié 1990 a connu une croissance annuelle moyenne plus forte 4,2%/an soutenue par un fort taux de croissance dans la filière lait 5,6%/an et 4,2%/an pour les agrumes et de 11%/an pour la pomme de terre et de 11%/an pour les dattes. Ces résultats sont dus à la hausse de la part des investissements dans l'agriculture sur l'ensemble de la période de 11,4% entre 1986-1990 à 12% entre 1996-1999 avec toutefois une baisse sur la première moitié des années 1990.

Cette période a vu apparaître en 1989 les subventions à la production au détriment des subventions aux intrants, l'abondance de ces dernières n'a pas affecté négativement la croissance du secteur qui s'est maintenue à un rythme stable. Depuis 1995, l'Etat donne la priorité en matière de subvention, à celles destinées à l'acquisition d'équipements à la ferme, particulièrement en matière d'élevage laitier, d'irrigation, de plantations fruitières et à celles permettant l'intensification de certaines cultures (blés, pomme de terre, fourrages pour lait).

On note également que suite à la hausse des prix des produits agricoles sur le marché mondial à la fin des années 1980, une part importante des dépenses publiques était allouée aux subventions à la consommation pour un nombre de plus en plus important de produits¹³, celle-ci est passée de 2% des dépenses totales de l'Etat en 1988 à 13% en 1991 pour redescendre à 8% en 1995.

La période des années 2000 : cette période correspond à la hausse des recettes d'exportations de l'Etat et à une situation de fort excédent de capitaux. Se référant à la théorie économique et aux expériences des deux chocs antérieurs, on pouvait croire que cette nouvelle hausse des prix de l'énergie considérée comme un nouveau choc externe aurait pu faire reculer le poids relatif et/ou absolu de l'agriculture dans l'économie nationale.

Au plan macroéconomique, depuis 2000, la réaction des pouvoirs publics face au choc externe peut être résumé en une stratégie de prudence quant à la gestion de la rente énergétique, en épargnant une grande partie via le fond de régulation des recettes et en investissant l'autre partie dans le cadre de la diversification de l'économie nationale, dans le cadre notamment du programme complémentaire de soutien à la croissance. Ces mesures de stabilisations macroéconomiques peuvent constituer des éléments d'incitation à l'investissement productif privé et à la création d'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le même sillage de la politique de stabilisation du taux de change réel développée dans le chapitre précédent.

Quant au niveau du secteur agricole, à partir des années 2000, un véritable regain d'intérêt de la part de l'Etat envers le secteur agricole se manifeste avec des niveaux élevés d'investissements, autour de 15%/an du total des investissements, ces derniers sont réalisés dans le cadre du PNDA/PNDAR sous forme de subvention touchant un plus grand nombre de domaines d'action par rapport aux politiques agricoles des années précédentes. Toutes ces mesures ont fait que ce secteur a enregistré de forts taux de croissances sur la période (2000-2005) en moyenne 6%/an poussé par l'ensemble des principales filières le composant.

Au final, on peut dire que le comportement des pouvoirs publics dans le secteur agricole a fortement influencé sa croissance, le regain d'intérêt à partir de 1980 envers ce secteur et l'augmentation de la part des investissements agricoles ont fait que celui-ci a pu maintenir une croissance satisfaisante. Le comportement en matière d'investissement ainsi que la panoplie de mesures mises en œuvre (subvention, incitation du marché, politique de commercialisation...) sont telles que les effets de l'impact de la rente sur ce dernier -en terme de réduction de la production- ont pu être contrecarrés y compris après le deuxième boom 1980.

¹³ Voir en annexe tableau 22.

Conclusion générale

L'objet de notre travail était d'étudier l'impact de la rente énergétique sur le développement du secteur agricole algérien. L'intérêt que nous portons au secteur agricole vient du rôle central qu'il joue dans la croissance à long terme de l'économie nationale et pour la stabilisation sociale. Le recul de ce secteur dans l'économie peut conduire dans le cas d'une augmentation de la demande, à une forte dépendance alimentaire envers l'extérieur. Le secteur agricole algérien a connu un déclin considérable de la croissance de sa valeur ajoutée à partir des années 1970 et sa contribution aux recettes d'exportation est passé de 27% en 1970 à 1% dans les années 2000.

L'étude d'impact des booms de ressources exogènes a été réalisée en s'appuyant sur la théorie économique qui offre un certain nombre d'outils théoriques d'interprétations. A cet effet la théorie du syndrome hollandais est, a priori, particulièrement adaptée pour expliquer le recul de secteur agricole dans l'économie.

Nous sommes donc partis de la théorie standard du syndrome hollandais en reprenant les hypothèses de base conformément au modèle économique théorique. Celle-ci analyse l'impact des revenus de la rente sur les secteurs productifs hors secteur du boom. Dans le cas du secteur agricole en Algérie, nous aboutissons à la conclusion qu'il y a eu phénomène de « désagriculturisation » relative¹⁴ et non pas absolue sur la période 1970-1985 suite aux deux chocs pétroliers, cela est dû au comportement des pouvoirs publics en matière d'investissement durant cette période.

Cette conclusion est l'aboutissement d'un travail construit autour de deux questions :

La première est celle de la relation existante entre la rente énergétique et l'évolution du poids du secteur agricole dans les économies rentières et la seconde est celle liée au comportement des pouvoirs publics face aux chocs externes dans le développement du secteur agricole dans les pays rentiers.

Le premier chapitre de notre travail expose d'une manière théorique l'impact macroéconomique d'un choc externe tel que proposé par la théorie du syndrome hollandais. Quelle que soit la nature de la rente, le choc aura dans une économie donnée deux effets réels, l'effet de dépense et l'effet de déplacement de ressources. Dans le cas d'un boom dans le secteur de l'énergie, l'effet déplacement des ressources est quasi-inexistant ou se manifeste d'une manière indirecte, et c'est principalement l'effet dépense qui est observé. Celui-ci se manifeste par l'appréciation du taux de change réel et implique le recul dans l'économie du secteur échangeable, où figure en particulier le secteur agricole dans notre étude.

Dans le deuxième chapitre, nous avons essayé de confirmer le caractère rentier de l'économie algérienne en faisant ressortir la part et l'importance du secteur de l'énergie dans l'économie nationale. L'interprétation de l'expérience algérienne par la théorie du syndrome hollandais exige nécessairement la présence de chocs externes issus d'un secteur d'exportation en pleine expansion. La prédominance de ce secteur est constatée à travers l'évolution du niveau de production, de commercialisation, et de fiscalité pétrolière dans les recettes totales de l'Etat. La part de la valeur ajoutée du secteur de l'énergie dans le PIB est passée de 12% en 1970 à 50% en 2007 et celle des recettes d'exportation d'énergie sur le total des exportations est passée de 70% en 1970 à 98% en 2007. Cela montre clairement l'importance particulière de ce secteur dans l'économie nationale.

Cette domination du secteur de l'énergie en Algérie et dans la plupart des économies rentières (d'exportation de pétrole et de gaz) a amené les gouvernements de ces pays à mettre en place un certain nombre de mesures pour maîtriser ce flux considérable de recettes d'exportations. La manière dont les différents pays rentiers gèrent leur excédent de capitaux est également présentée dans ce chapitre, nous

¹⁴ Expression tirée de la littérature (Sid Ahmed, 1989) et qui signifie le recul du poids du secteur agricole dans l'économie.

avons essayé dans cette section d'avoir une idée sur l'état de la discussion relative à l'utilisation des revenus principalement pétroliers et gaziers en comparant avec quelques expériences concrètes de pays rentiers. En résumé, la question de savoir si l'exploitation d'hydrocarbure est une bénédiction ou une malédiction est directement liée à la manière dont ces ressources sont gérées, pour des pays comme la Norvège, le Royaume Uni ou les pays du golf arabe, la rente pétrolière est source de prospérité et de développement économique contrairement aux pays d'Afrique subsaharienne et certains pays d'Amérique latine.

Au terme de ces deux chapitres, nous savons que l'économie algérienne est une économie rentière, et cela sur toute la période considérée (1970-2007) et que la dépendance envers le secteur de l'énergie n'a cessé de croître, ce secteur a connu une période de chocs externes entre (1970-1985) et une deuxième période de boom à partir des années 2000 et jusqu'en 2008. Nous connaissons également d'une manière théorique les répercussions de la rente sur le reste des secteurs de l'économie et la manière dont différents Etats ont géré cette situation d'abondance de ressources externes et nous disposons à cet effet des éléments de la théorie économique susceptible d'interpréter les phénomènes économiques de l'impact de la rente sur le reste de l'économie, cela par la théorie du syndrome hollandais.

La deuxième partie de notre travail concernait la confrontation de cette théorie économique au cas du secteur agricole en Algérie. La question de savoir si les effets de la rente énergétique ont eu des conséquences sur le secteur agricole algérien conformément aux principes de la théorie du syndrome hollandais a fait l'objet du troisième chapitre. Afin d'interpréter ces effets, nous avons tout d'abord étudié le caractère échangeable du secteur agricole, hypothèse centrale dans cette théorie pour expliquer le recul de ce secteur dans l'économie nationale. Si le secteur agricole n'est pas échangeable alors la contradiction de celui-ci ne pourra plus être expliquée en termes de syndrome hollandais.

Dans le cas de l'Algérie, le secteur agricole pris dans son ensemble, est échangeable ainsi que ces principales filières d'importations et d'exportations sur la période 1970-2006. Le caractère échangeable du secteur étant défini, nous sommes passés à l'étude d'un certain nombre d'indices conformément à la théorie économique, en commençant par l'évolution du taux de change réel, l'appréciation de celui-ci résulte directement d'un « effet de dépense » et confirme en grande partie l'existence du syndrome hollandais.

Ce dernier s'est apprécié suite aux deux chocs pétroliers 1973 et 1980 de manière spectaculaire et se déprécie d'une manière tout aussi impressionnante après le contre choc de 86, suivi de variations à la hausse et à la baisse sur toute la décennie 1990. A partir des années 2000, le taux de change réel est maîtrisé par des mécanismes de contrôle mis en place par les pouvoirs publics, ce dernier demeure relativement stable depuis 2000.

Cependant l'évolution du taux de change réel ne suffit pas pour conclure qu'une hausse des recettes énergétique a engendré un phénomène de syndrome hollandais. Pour cela, il faut en outre que cet effet engendre un recul du secteur agricole dans l'économie en termes absolus ou relatifs (par rapport au secteur en boom et aux secteurs des biens non échangeables). Différents indices du secteur agricole (part dans le PIB, taux de croissance de la valeur ajoutée, de l'emploi, des salaires) montrent que l'augmentation des revenus liés à l'exportation d'hydrocarbures avaient entraîné un recul du poids relatif de ce secteur dans l'économie et par conséquent un effet de type « syndrome hollandais » est observé au moment du boom qui correspond à la période 1970-1985. Cependant, le recul du secteur agricole n'est que relatif car le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée agricole exprimée en dinars constants s'est maintenu à un rythme moyen de 3%/an malgré le recul de la part de l'agriculture dans le PIB qui passe de 14% à 9% sur la même période et l'économie algérienne a connu un phénomène de « désagriculturation relative ».

Avec l'amélioration des conditions générales de vie sur la période du boom, d'autres effets liés à l'écart entre la croissance élevée de la demande alimentaire et celle de la production agricole ont été relevés ; cet écart va être comblé tout naturellement par les importations qui passent de 680 millions de dinars en 1970

à 9,7 milliards de dinars en 1985 évoluant à un rythme de croissance annuel moyen de 30% sur la période (1970-1985).

Les résultats du troisième chapitre nous ont poussé dans notre quatrième et dernier chapitre à comprendre comment le taux de croissance du secteur agricole a pu garder un rythme positif, de l'ordre de 3%/an sur la période du boom et de 3,3%/an sur l'ensemble de la période considérée. Nous avons cherché à connaître le comportement des pouvoirs publics dans le secteur agricole sur l'ensemble de la période étudiée.

L'intervention des pouvoirs publics pendant la période du boom entre 1970 et 1985, se caractérisait par la répartition inégale des revenus entre 1970-1980 qui privilégie le secteur hydrocarbure, car suite au boom dans ce dernier, le secteur agricole n'est plus depuis les années 70 source d'accumulation des richesses. La part de l'investissement dans ce secteur passe de 12% du total des investissements en 1970 à 5,8% en 1979. Ce comportement est typique des économies rentières où le secteur en boom absorbe le plus gros des ressources du fait de son importance relative dans l'économie nationale ; cela se traduit par un taux de croissance de la valeur ajoutée agricole de 0,5%/an. A partir des années 80, l'intérêt grandissant de développer le secteur agricole s'est traduit par un taux de croissance annuel moyen de 6%/an entre 1980 et 1985 attribué tout naturellement à l'augmentation de l'investissement qui avait atteint 8,3%/an. On note que le deuxième choc externe a bénéficié au secteur agricole contrairement à celui des années 70.

Quant au niveau du secteur agricole, à partir des années 2000, un véritable regain d'intérêt de la part de l'Etat envers le secteur agricole s'est manifesté avec des niveaux élevés d'investissements, autour de 15%/an du total des investissements, ces derniers ont été réalisés dans le cadre du PNDA/PNDAR sous forme de subvention touchant un plus grand nombre de domaines d'actions par rapport aux politiques agricoles des années précédentes.

L'ensemble de ces mesures a fait que ce secteur a enregistré de forts taux de croissance sur la période (2000-2005) en moyenne 6%/an. Parallèlement à l'intervention publique au niveau agricole sur cette période, des mesures de stabilisations macroéconomiques ont été mises en œuvre dans le but de maîtriser les effets liés à l'augmentation des recettes d'exportations d'hydrocarbures et qui, outre la maîtrise de l'évolution du taux de change réel, a consisté à épargner une grande partie des revenus de la rente énergétique via le fond de régulation des recettes et en investissant l'autre partie dans le cadre de la diversification de l'économie nationale.

Nous soutenons donc l'idée que l'existence de la rente pétrolière en Algérie a eu pour impact le recul du poids relatif du secteur agricole dans l'économie mais elle a en même temps permis de maintenir un taux de croissance annuel moyen positif de 3%/an entre 1970-2006 y compris sur la période du boom entre 1970 et 1985. La hausse des investissements agricoles à partir de 1980 n'aurait pas pu être possible sans l'existence d'un excédent de capitaux alimenté par le secteur des hydrocarbures en pleine croissance. Ce même scénario se répète en 2000 où le secteur agricole a pleinement profité de l'augmentation des recettes d'exportations d'hydrocarbures ; ce secteur a reçu entre 2000-2005 près de 2,3 milliards d'euros d'aides publiques sur un investissement total 3,9 milliards, ce qui a poussé la croissance annuelle moyenne du secteur à 6%/an sur cette période.

Nous pensons finalement que l'interprétation que nous proposons de l'expérience algérienne offre une vision optimiste du développement de l'agriculture dans ce pays, mais loin d'être complète, elle peut ouvrir la voie à un travail de recherche plus approfondi dans le cadre d'une thèse.

Bibliographie

Adam M.A. (2003). La maladie hollandaise : une étude empirique appliquée à des pays en développement exportateurs de pétrole. Rapport de recherche. Université de Montréal. 36 p. [consulté en mars 2010]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/214/1/a1.1g934.pdf>

Al-Amin N. (1988). Le pétrole et le développement économique dans les pays arabes producteurs de pétrole. Thèse de doctorat : Montpellier 1.

Amundsen E. (1992). *Théorie des ressources épuisables et rente pétrolière*. Paris, Économica.

Anderson L. (1987). The state in the Middle East and North Africa. *Comparative politics*, oct., vol. 20, n. 1.

Baba-Ahmed M. (1999). *L'Algérie : diagnostic d'un non-développement*. Paris : L'Harmattan. 330 p.

Bedrani S. (1993). Les politiques agricoles et alimentaires en Algérie et les grandes questions du développement. In : Allaya M. (coord.). *Etat de l'agriculture en Méditerranée : les politiques agricoles et alimentaires*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 61-65. (Cahiers Options Méditerranéennes. Vol. 1, n. 4).

Bédrani S., Boukhari N., Djennane A. (1997). Eléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie. In : Akesbi N., Maraveyas N. (coord.). *Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 121-150. (Options Méditerranéennes. Série. B, n. 11).

Belarbi A. (1986). Fiscalité pétrolière et stratégie de développement en Algérie. Thèse de doctorat : Sciences économiques : Paris 10.

Benabdallah Y. (1999). La réforme économique en Algérie : entre rente et production. *Monde Arabe : Maghreb-Machrek*, octobre 1999, n. 166, p. 16-31.

Benbitour A. (1998). *L'Algérie au troisième millénaire (défis et potentialités)*. Paris : Marinoor. 231 p.

Benguerba M. (2006). *L'Algérie en péril : gouvernance, hydrocarbures et devenir du Sud*. Paris : L'Harmattan. 275 p.

Béraud P., Sodji I. (1986). *Les modalités de formation et de recyclage de la rente pétrolière*. Grenoble : ANRT.

Bessaoud O. (1994). L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963–1992). In : Jouve A.M. (dir.). *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 89-103. (Options Méditerranéennes, Série. B, n. 8).

Bevan D., Collier P., Gunning J.W. (1993). La politique économique face aux chocs externes dans les pays en développement. *Revue d'économie du développement*, n. 1, p. 5-22.

Bevan D., Collier P., Gunning J.W. (1991). The macroeconomics of external shocks. In Balusubramanian V., Lall S. (eds). *Current issues in development economics*. Basingstoke : Macmillan Education.

Bevan D., Collier P., Gunning J.W. (1990). The theory of a temporary windfall in a controlled economy. In Bevan D., Collier P., Gunning J.W. et al. *Controlled open economies: a neoclassical approach to structuralism*. Oxford : Clarendon. p. 97-140.

Boukrami S.A. (2004). Fiscalité pétrolière et croissance. 10 p. [Consulté en janvier 2009]. http://www.credaf.org/Ufichiers/Algerie/Fiscalit%E9_p%E9troli%E8re_et_croissance.pdf

Bréchet T., Van Brusselen P. (2007). Le pic pétrolier : un regard d'économiste. *Reflets et perspectives de la vie économique*, avril 2007, tome 46, p. 63-81.

Carton B. (2000). *Pétrole en Afrique : violence faite aux peuples*. Bruxelles : GRESA.

Chatelus M. (1986). Revenus pétroliers et développement : leçons de l'expérience du Monde Arabe. *Revue Tiers Monde*, juillet 1986, n. 107, p. 659-668.

CNUCED. (2007). *Produits de base et développement*. Genève : CNUCED.

CODESRIA (Maputo). (2005). *Gestion des ressources pétrolières et développement en Afrique*. Maputo (Mozambique) : CODESRIA.

Corden W.M. (1984). Booming sector and Dutch disease economics: Survey and Consolidation. *Oxford Economic Papers*, vol. 36, p. 359-380.

Corden W.M., Neary J.P. (1982). Booming sector and deindustrialization in a small open economy. *Economic Journal*, vol. 92, n°368, p.825-848.

Cottenet-Djoufelkit H. (2008). Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie. *Document de travail AFD*, juin 2008, n. 64, 25 p.

Cottenet-Djoufelkit. H. (2003). Boom des ressources exogènes et développement manufacturier en Egypte : l'illusion du syndrome hollandais. Thèse de doctorat : Université d'Auvergne. 468 p.

Coville T. (2002). La rente pétrolière, une malédiction pour les pays producteurs. *Le Monde*, 19 mars 2002.

Destremau B. (2000). Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient : Egypte, Emirats arabes unis, Jordanie, Palestine, Yémen. *Revue Tiers Monde*, juillet 2000, vol. 41, n. 163, p. 484-692.

Eftekhari N. (1988). L'étude de la rente pétrolière et de ses différents impacts dans les pays exportateurs de pétrole. Thèse de doctorat en histoire : Paris 4.

Egg J., Lerin F., Tubiana L. (1985). Rente pétrolière et crise agricole. *Etudes rurales*, juillet 1985, n°99-100, p. 231-264.

Eifet B., Gelb A., Tallroth. (2003). Gérer la manne pétrolière : les raisons de l'échec de la politique économique de certains pays exportateurs de pétrole. *Finances et développement*, mars 2003, p. 40-45. [consulté en mars 2010]. <http://imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2003/03/pdf/eife.pdf>

El Zaouk R. (1992). Les effets de la rente pétrolière sur les économies des pays du Golfe arabo-persique : 1972-1992. Thèse de doctorat en Sciences Economiques : Paris IEP.

Favennec J.P., Copinschi P. (2003). Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique. *Politique africaine*, n° 89, p. 127-148.

Ferroukhi Y. (2008). Renouveau de l'économie agricole et rurale. *Economia* (Algérie), novembre 2008, n. 15, p. 21-23. [consulté en mars 2010]. <http://economia-dz.com/pdf15.pdf>

FMI (2005). Comment les pays exportateurs peuvent-ils profiter de la hausse des prix du pétrole ? *Problèmes économiques*, 21 juin, n° 2902, p. 11-19.

Gagnon P. (2006). Le déclin de l'économie pétrolière. Rapport d'étude. Université du Québec, 115 p. [consulté en mars 2010]. http://sdeir1.uqac.ca/document_13827444.html

Hadibi A., Chekired-Bouras F.Z., Mouhouche B. (2009). Analyse de la mise en œuvre du Plan national de développement agricole dans la première tranche du périmètre de la Mitidja Ouest, Algérie. In : Hartani T., Douaoui A., Kuper M. (eds). *Economies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb*. Montpellier : CIRAD. 9 p. Actes du quatrième atelier régional du projet Sirma, Mostaganem, Algérie, 26-28 mai 2008. [consulté en mars 2010]. http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/36/64/83/PDF/18_Hadibi.pdf

Hervieu B. (dir.). (2006). *Agri.med : rapport annuel 2006*. Paris : CIHEAM. 446 p. [consulté en mars 2010]. http://news.reseau-concept.net/images/ciheam/Client/Rapport_2006.pdf

Hirèche A. (1989). *Algérie : l'après pétrole : quelles stratégies pour 1995 et 2010*. Paris : L'Harmattan. 436 p.

Jolly C. (2001). Les cercles vicieux de la corruption en Algérie. *Revue internationale et stratégique*, mars 2001, p. 112-119.

Khaoua N. (s.d.). Croissance singulière, rentes et non développement en Algérie. Rapport d'étude. Université d'Annaba (Algérie). 11 p.

Kravis I.B., Lipsey R. E. (1988). *National price levels and the prices of tradables and nontradables*. Cambridge (Mass., USA) : National Bureau of Economic Research (NBER). (NBER Working Paper Series, n. 2536).

Krueger A.O. et al. (1981). *Trade and employment in developing countries : individual case*. Cambridge (Mass., USA) : NBER.

Le recyclage des pétrodollars. (2006). *Problèmes économiques*, 21 juin, n° 2902, p. 26-30.

Lerin F. (1982). Rente pétrolière et politiques agricoles : hypothèses pour l'analyse des pays de la zone méditerranéenne et moyen-orientale. Montpellier : Laboratoire d'Economie Internationale INRA/IAM-M. Note de présentation de recherche.

Marashi S. (1998). L'évolution du secteur agricole et la rente pétrolière en Algérie (1962-1990). Thèse de doctorat en Sciences économiques : Paris 10.

Massagno G. (2004). *L'économie pétrolière du Congo: les effets pervers de la mono-ressource économique dans les pays en développement*. Paris : l'Harmattan.

Mekideche M. (2000). *L'Algérie entre économie de rente et économie émergente. Essai sur la conduite des réformes économiques et perspectives (1986-1999)*. Alger : Dahlab.

Mianzenza A. (2001). *Gabon : l'agriculture dans une économie de rente pétrolière*. Paris : L'Harmattan.

Newhouse-Cohen C. (2004). La Norvège et le pétrole : l'arbre qui cache la forêt, *Ecoweek (BNP Parisbas)*, 17 mai 2004, p. 2-4. [Consulté en novembre 2008]. <http://economic-research.bnpparibas.com>

OCDE (2008). *Algérie : perspectives économiques en Afrique*. Paris : OCDE. 16 p.

Ramonet I. (1986). Déclin de la rente pétrolière et essor du secteur privé : vents de réforme en Algérie. *Monde Diplomatique*, n°391, p. 15-17.

Rosellini C. (2005). La répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale : enjeux et perspectives. *Afrique contemporaine*, n°216, avril 2005.

Sid Ahmed A. (1983). *Développement sans croissance : l'expérience des économies pétrolières du tiers-monde*. Paris : Publisud. 524 p.

Sid Ahmed A. (1986). Pétrochimie et raffinage : un nouveau modèle de division internationale du travail entre le Nord et le Sud ? *Revue Tiers Monde*, juillet 1986, n. 107, p. 687-701.

Sid Ahmed A. (1989). *Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (IBR)*. 2 tomes. Nouvelle édition. Paris : Publisud. Tome 1 : 438 p. Tome 2 : 250 p.

Sid Ahmed A. (1989). *Hydrocarbures et industrialisation dans la région arabe*. Paris : UNESCO. 93 p. Série BEP/GPI/ 42. [consulté en mars 2010]. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_20-21/27094.pdf

Solano D. (2006). Algérie : les chantiers du boom économique. *MOCI*, juin 2006, n. 1761, p. 15-74.

Suiffet N., Robert G. (2004). Norvège : vive la hausse du cours du pétrole. *Analyse mensuelle (Société générale)*, novembre, p. 29-33. [consulté en mars 2010]. http://groupe.socgen.com/ecofr/FR/pdf/pays/2004_11_trans.pdf

Talahite F. (2006). Le concept de rente : le cas des économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. *Problèmes économiques*, n°2902, juin 2006.

Transparence International France. 2008. *Promouvoir la transparence. Rapport 2008 sur les performances des compagnies pétrolières et gazières*. 80 p. [consulté en mars 2010]. http://www.transparence-france.org/e_upload/pdf/rapport_prt_en_francais.pdf

Site internet consultés :

Arab petroleum research center :	www.arab-oil-gas.com
Base de données statistiques de la FAO :	www.faostat.com
CNUCED :	www.unctad.org
Dr Thomas Chaize : energy and mining :	www.dani2989.com
US Energy, Information, Administration :	www.eia.doe.gov
WTRG economics :	www.wtrg.com

Annexes

Tableau 1 : Production intérieure brute par genre d'activité économique de 1970 à 1973

Genre d'Activité Economique	Prix courants			
	1970	1971	1972	1973
A - Agriculture, Sylviculture, Pêche et Forêts	2.427,8	2.616,9	2.828,1	2.728,2
B - Eau et Energie	329,4	388,1	437,4	507,3
C - Hydrocarbures	3.214,3	2.290,4	4.451,6	6.452,8
D - Mines et Carrières	130,8	161,2	173,1	193,5
E - I.S.M.M.E.E	802,7	613,6	854,6	998,3
F - Matériaux de Construction, Céramique, Verre	202,3	239,4	293,8	253,1
G 1 - Bâtiments et Travaux Publics	1.819,8	2.075,3	2.481,4	3.164,3
G 2 - Travaux Pétroliers	409,2	966,8	978,5	849,7
H - Chimie, Caoutchouc & Plastiques	266,2	315,3	329,0	507,9
I - Industries Alimentaires	1.069,2	1.180,0	1.357,7	1.530,8
J - Industries Textiles	512,9	571,9	648,4	799,9
K - Industries des Cuirs et Peaux	171,6	175,8	154,3	239,3
L - Industries du Bois, Papiers, Polygraphie	313,8	338,5	377,1	409,6
M - Industries diverses	27,7	32,3	36,5	37,6
N - Transports	1.064,7	1.161,6	1.265,3	1.552,9
O - Communications	198,5	197,8	214,1	214,1
PK - Commerce	4.266,0	4.839,6	5.213,9	5.292,1
R - Hôtels, Cafés & Restaurants	334,1	351,8	371,8	390,5
Ta - Affaires Immobilières	1.268,7	1.292,0	1.317,5	1.370,6
Tb - Services fournis aux Entreprises	298,4	295,9	316,3	361,4
UV - Services fournis aux Ménages	429,9	477,9	534,4	631,5
S/TOTAL	19.558,0	20.182,1	24.633,9	28.485,4
Droits et Taxes à l'Importation	1.652,2	1.446,1	1.887,9	2.047,2
Production Intérieure Brute	21.210,2	21.628,2	26.521,8	30.532,6

Source : Office National des Statistiques

Tableau 2 : production intérieure brute par genre
d'activité économique de 1974 à 1980
- Tous Secteurs Juridiques -

En Millions de DA.
Prix Courants

<i>Genre d'Activité Economique</i>	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
- Agriculture, Sylviculture, Pêche et Forêts	3.873,5	5.820,2	6.685,0	6.744,4	8.422,1	10.775,9	12.923,3
- Eau et Energie	424,5	499,9	556,1	618,0	774,3	875,2	1.242,7
- Hydrocarbures	18.422,3	15.567,7	19.639,0	23.592,9	24.481	33.534,7	51.191,3
- Services et Travaux pétroliers	1.453,0	2.226,4	3.107,3	3.267,7	4.238,5	4.405,3	3.670,7
- Mines et Carrières	365,0	334,6	321,7	350,7	308,9	539,0	750,7
- I.S.M.M.E.E.	989,3	1.116,0	1.561,0	1.715,6	2.514,6	3.217,8	3.784,9
- Matériaux de Construction & Verre	303,3	347,6	534,0	658,1	1.025,9	1.276,0	1.540,2
- Bâtiments et Travaux Publics	4.120,2	5.375,8	7.077,7	9.038,1	11.304,9	13.714,5	16.526,8
- Chimie, Caoutchouc & Plastiques	487,5	573,0	755,6	832,3	787,3	854,1	937,9
- Industries Agroalimentaires	1.211,1	1.370,5	1.697,9	1.849,5	2.637,5	3.354,6	3.706,4
- Industries Textiles	705,9	716,5	812,7	1.008,5	1.411,1	1.707,7	1.955,3
- Industries des Cuirs et Chaussures	248,0	269,3	314,6	356,6	429,8	431,8	603,2
- Industries du Bois et Papiers.	437,1	478,3	629,4	744,7	685,0	1.018,9	1.163,1
- Industries diverses	180,5	188,9	266,8	341,8	346,9	294,9	289,7
- Transports et Communications	2.671,7	3.022,2	3.527,5	4.582,4	5.383,9	6.726,2	7.689,7
- Commerce	6.602,4	7.150,0	8.393,0	9.969,1	13.203,8	16.789,6	18.975,6
- Hôtels, Cafés & Restaurants	611,5	793,0	870,8	1.038,4	1.263,2	1.579,7	1.854,2
- Services fournis aux Entreprises	379,8	478,8	598,0	714,6	759,1	955,1	1.133,2
- Services fournis aux Ménages	1.005,1	1.151,3	1.319,2	1.525,7	1.927,4	2.267,0	2.587,9
TOTAL (V.A.) *	44.491,7	47.480,0	58.667,3	68.949,1	81.905,2	104.318,0	132.526,8
T.U.G.P	3.594,0	4.422,1	4.798,2	5.629,7	7.139,8	6.072,0	7.899,4
Droits de douanes	1.209,4	1.744,5	1.786,7	2.308,3	3.035,2	2.514,4	2.917,0
Production Intérieure Brute	49.295,1	53.646,6	65.252,2	76.887,1	92.080,2	112.904,4	143.343,2

* (V.A.) = Valeurs ajoutées

Source : Office National des Statistiques

Tableau 3 : Production intérieure brute par genre
d'activité économique de 1981 à 1986
-Tous Secteurs Juridiques-

En Millions de DA.
Prix Courants

<i>Genre d'activité économique</i>	<i>1981</i>	<i>1982</i>	<i>1983</i>	<i>1984</i>	<i>1985</i>	<i>1986</i>
- Agriculture, Sylviculture, Pêche et Forêts	16.253,2	16.107,1	16.607,6	18.287,5	24.084,1	26.278,2
- Eau et Energie	1.548,0	1.951,0	2.073,9	2.106,5	3.018,9	3.160,8
- Hydrocarbures	59.162,8	58.714,7	62.138,7	63.376,7	65.544,7	39.053,2
- Services et Travaux pétroliers	2.715,5	3.227,9	3.630,0	4.874,0	4.304,3	5.082,3
- Mines et Carrières	773,1	838,8	886,5	956,1	1.188,3	1.018,1
- I.S.M.M.E.E.	4.613,2	5.302,4	7.694,2	11.331,4	11.941,8	14.786,3
- Matériaux de Construction & Verre	1.600,1	1.607,9	2.168,6	2.765,5	3.387,3	4.129,8
- Bâtiments et Travaux Publics	20.089,5	24.376,7	28.526,1	33.688,2	37.022,7	44.316,2
- Chimie, Caoutchouc & Plastiques	1.070,3	1.186,8	1.393,2	1.829,2	2.434,4	2.819,3
- Industries Agroalimentaires	4.241,4	4.851,5	5.055,5	5.756,7	6.013,9	8.085,7
- Industries Textiles	2.544,3	2.767,1	2.885,6	4.462,2	4.797,9	4.742,6
- Industries des Cuirs et Chaussures	652,3	749,7	757,8	871,3	975,4	1.089,7
- Industries du Bois et Papiers.	1.382,9	1.806,8	2.007,4	2.247,0	2.384,5	2.607,8
- Industries diverses	312,5	326,6	413,2	756,9	823,8	1.279,8
- Transports et Communications	8.284,0	8.881,2	11.162,2	13.389,9	14.585,4	16.244,7
- Commerce	22.674,9	25.966,1	28.870,8	32.288,6	36.713,6	40.030,1
- Hôtels, Cafés & Restaurants	1.999,2	2.153,5	2.452,0	2.628,0	3.450,0	3.934,5
- Services fournis aux Entreprises	1.340,0	1.513,9	1.801,2	2.416,9	2.533,7	2.702,0
- Services fournis aux Ménages	2.825,4	3.092,6	3.712,2	3.890,3	4.307,7	4.850,6
TOTAL (V.A.) *	154.082,6	165.422,3	184.236,7	207.922,9	229.512,4	226.211,7
T.U.G.P	10.689,3	11.763,4	14.981,6	18.356,2	18.324,0	19.173,0
Droits de douanes	4.263,3	3.891,0	4.361,7	4.731,0	5.000,0	5.081,0
Production Intérieure Brute	169.035,2	181.076,7	203.580,0	231.010,1	252.836,4	250.465,7

* (V.A.) = Valeurs ajoutées

Source : Office National des Statistiques

Tableau 4 : Production intérieure brute par genre
d'activité économique de 1987 à 1991
-Tous Secteurs Juridiques -

En Millions de DA.
Courants

Prix

<i>Genre d'activité économique</i>	<i>1987</i>	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>
- Agriculture, Sylviculture, Pêche et Forêts	31.787,4	38.785,3	51.633,2	62.725,4	87.307,0
- Eau et Energie	3.449,0	3.463,5	3.885,8	4.514,1	6.505,8
- Hydrocarbures	45.537,2	52.702,7	74.288,4	125.193,7	236.245,3
- Services et Travaux pétroliers	4.491,7	3.219,9	4.618,5	4.623,7	6.429,5
- Mines et Carrières	990,6	1.286,4	1.159,0	1.211,5	2.025,6
- I.S.M.M.E.E.	13.817,0	14.142,2	12.451,0	18.267,3	30.794,7
- Matériaux de Construction & Verre	3.872,1	4.364,3	4.168,0	6.250,5	9.327,6
- Bâtiments et Travaux Publics	42.599,8	41.708,1	50.153,1	57.185,3	78.527,6
- Chimie, Caoutchouc & Plastiques	2.178,5	2.601,3	2.983,9	4.975,6	8.865,1
- Industries Agroalimentaires	9.245,0	10.193,7	11.586,6	17.407,4	24.478,0
- Industries Textiles	4.441,6	4.693,0	6.422,0	6.699,3	8.446,3
- Industries des Cuir et Chaussures	1.110,6	1.072,7	1.313,9	1.759,8	1.988,1
- Industries du Bois et Papiers.	2.556,0	4.464,9	3.197,6	3.897,9	4.883,0
- Industries diverses	1.202,5	1.260,7	1.340,9	1.938,5	2.222,7
- Transports et Communications	16.466,2	18.357,0	21.301,3	27.227,3	41.742,8
- Commerce	38.392,3	44.496,5	55.807,3	63.834,2	102.728,2
- Hôtels, Cafés & Restaurants	4.511,1	5.210,5	5.625,4	7.665,8	10.460,4
- Services fournis aux Entreprises	2.856,8	3.897,6	4.295,8	5.195,9	6.318,3
- Services fournis aux Ménages	5.300,0	6.419,0	7.813,3	8.732,5	10.496,3
TOTAL (V.A.) *	234.805,4	262.339,3	324.045,0	429.305,7	679.792,3
T.U.G.P	18.913,0	19.200,0	20.800,0	24.500,0	30.800,0
Droits de douanes	7.036,0	8.500,0	12.200,0	19.000,0	42.000,00
Production Intérieure Brute	260.754,4	290.039,3	357.045,0	472.805,7	752.592,3

* (V.A.) = Valeurs ajouté

Source : Office National des Statistiques

Tableau 5 : Production intérieure brute par genre
D'activité économique de 1992 à 1996
-Tous Secteurs Juridiques -

En Millions de DA.

Prix

Courants

<i>Genre d'activité économique</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>
- Agriculture, Sylviculture, Pêche et Forêts	128.416,3	131.102,0	145.614,5	196.559,5	277.842,1
- Eau et Energie	10.812,4	11.212,3	13.672,6	19.299,3	25.040,4
- Hydrocarbures	250.402,5	247.398,3	327.346,7	505.562,8	750.415,3
- Services et Travaux pétroliers	10.036,4	13.280,4	17.667,5	21.969,6	28.024,7
- Mines et Carrières	2.585,8	2.565,5	3.207,6	4.224,9	5.216,2
- I.S.M.M.E.E.**	37.715,7	35.953,1	40.966,5	45.934,4	39.356,6
- Matériaux de Construction & Verre	13.831,3	14.200,8	16.570,0	22.780,4	26.147,2
- Bâtiments et Travaux Publics	102.149,4	121.496,2	151.781,3	191.160,7	217.685,1
- Chimie, Caoutchouc & Plastiques	9.156,8	9.021,4	13.823,5	16.466,5	15.373,4
- Industries Agroalimentaires	30.891,0	31.147,3	43.026,1	45.232,6	60.243,3
- Industries Textiles	7.059,7	6.370,7	7.759,5	7.933,2	8.043,9
- Industries des Cuir et Chaussures	1.956,9	1.984,7	2.483,0	2.124,4	2.064,6
- Industries du Bois et Papiers.	5.120,2	7.660,0	7.407,9	8.754,1	7.769,1
- Industries diverses	8.031,3	10.764,4	12.731,1	21.154,8	24.164,8
- Transports et Communications	56.944,4	64.987,1	74.795,1	99.807,2	148.885,8
- Commerce	127.519,6	167.004,5	222.049,7	283.531,6	320.575,4
- Hôtels, Cafés & Restaurants	14.314,8	16.422,9	20.672,5	26.798,0	31.888,2
- Services fournis aux Entreprises	7.874,7	9.283,6	12.384,3	16.349,2	19.462,4
- Services fournis aux Ménages	13.804,6	17.476,2	21.684,6	33.144,6	39.487,3
TOTAL (V.A.) *	838.623,8	919.331,4	1.155.644,0	1.568.787,8	2.047.685,8
T.U.G.P. (TVA à partir de 1992)	43.700,0	50.200,0	70.600,0	100.360,0	124.638,8
Droits de douanes	36.300,0	35.500,0	48.700,0	74.484,0	84.388,0
Production Intérieure Brute	918.623,8	1.005.031,4	1.274.944,0	1.743.631,8	2.256.712,6

* (V.A.) = Valeurs ajoutées

** ISMMEE = Industries Sidérurgiques, Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques

Source : Office National des Statistiques

Tableau 6: Production intérieure brute par genre
d'activité économique de 1997 à 2002
-Tous Secteurs Juridiques -

En Millions de DA.
Prix Courants

<i>Genre d'activité économique</i>	1997	1998	1999	2000	2001	2002
- Agriculture, Sylviculture, Pêche et Forêts	242.703,2	324.845,8	359.665,8	346.171,4	412.119,5	417.225,2
- Eau et Energie	30.710,2	35.937,4	40.037,2	47.268,9	52.295,6	55.461,4
- Hydrocarbures	838.985,8	638.221,5	890.943,3	1.616.314,7	1.443.928,1	1.477.033,6
- Services et Travaux pétroliers	32.916,2	35.471,3	36.417,9	42.904,8	38.388,0	39.998,5
- Mines et Carrières	4.497,2	5.171,8	4.710,6	5.021,6	4.114,3	4.456,9
- I.S.M.M.E.E.**	27.620,2	30.207,3	32.595,2	33.230,1	33.173,0	34.221,4
- Matériaux de Construction & Verre	25.276,2	28.835,3	25.265,5	26.737,1	32.579,7	32.426,9
- Bâtiments et Travaux Publics	243.651,0	265.412,1	271.257,7	292.046,3	320.507,1	369.939,3
- Chimie, Caoutchouc & Plastiques	18.477,0	19.046,5	19.743,2	22.816,4	19.741,6	18.343,2
- Industries Agroalimentaires	69.646,1	87.334,3	96.108,7	104.611,5	107.564,7	112.794,7
- Industries Textiles	7.100,7	8.833,3	9.990,3	10.147,3	12.018,9	12.190,1
- Industries des Cuir et Chaussures	2.189,2	2.575,4	2.181,9	2.399,3	2.273,2	2.602,8
- Industries du Bois et Papiers.	8.653,1	9.807,8	10.123,2	10.247,5	11.563,5	12.985,4
- Industries diverses	29.010,6	29.071,8	29.639,6	28.269,9	37.330,5	40.447,3
- Transports et Communications	182.084,6	206.470,2	238.856,0	275.929,7	337.222,6	364.330,4
- Commerce	348.347,7	380.362,2	412.530,8	436.292,1	476.208,7	509.285,7
- Hôtels, Cafés & Restaurants	36.216,1	38.795,5	42.103,4	45.293,9	50.018,9	55.366,9
- Services fournis aux Entreprises	21.734,5	23.042,6	25.570,9	31.139,7	36.885,1	40.610,4
- Services fournis aux Ménages	45.356,8	48.003,1	51.214,7	54.015,0	57.722,8	61.378,5
TOTAL (V.A.) *	2.215.176,4	2.217.445,4	2.598.955,8	3.430.857,3	3.485.655,9	3.661.098,5
T.U.G.P. (TVA à partir de 1992)	143.776,6	151.438,8	146.029,7	181.505,4	199.229,4	249.147,4
Droits de douanes	73.510,0	75.486,0	80.242,0	86.321,0	103.683,0	128.355,0
Production Intérieure Brute	2.432.462,9	2.444.370,2	2.825.227,6	3.698.683,7	3.788.568,3	4.038.600,9

* (V.A.) = Valeurs ajoutées

** ISMMEE = Industries Sidérurgiques, Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques

1999 et 2000 : Chiffres semi définitifs 2001 et 2002 : Chiffres provisoires

Source : Office National des Statistiques

Tableau 7 : Compte de production et compte d'exploitation par secteur d'activité
et secteur juridique Année -2003-

		PB	CI	VA	CFE	RI	ILP	RS	ENE
01- Agriculture.	Public	3 254,4	2 009,3	1 245,1	203,6	1 041,6	78,4	653,0	310,3
	Privé	627 639,3	113 602,7	514 036,6	219,2	513 817,4	7 568,5	62 455,4	443 793,5
	Total	630 893,7	115 612,0	515 281,7	422,7	514 859,0	7 646,9	63 108,3	444 103,8
02- Eau et Energie.	Public	95 186,6	33 412,0	61 774,6	28 155,0	33 619,6	2 508,3	15 456,1	15 655,2
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	95 186,6	33 412,0	61 774,6	28 155,0	33 619,6	2 508,3	15 456,1	15 655,2
03- Hydrocarbures.	Public	2 253 247,7	532 924,8	1 720 322,9	117 131,2	1 603 191,8	350 940,0	45 966,6	1 206 285,2
	Privé	176 644,3	28 077,7	148 566,6	13 537,3	135 029,3	25 259,1	710,3	109 059,9
	Total	2 429 892,1	561 002,5	1 868 889,6	130 668,5	1 738 221,1	376 199,1	46 676,9	1 315 345,1
04- Services et Travaux Publics Pétroliers.	Public	92 747,7	48 547,8	44 199,9	16 196,9	28 003,0	2 115,7	20 722,3	5 164,9
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	92 747,7	48 547,8	44 199,9	16 196,9	28 003,0	2 115,7	20 722,3	5 164,9
05- Mines et Carrières.	Public	9 613,8	4 259,9	5 353,9	854,7	4 499,2	341,1	3 272,4	885,6
	Privé	608,3	343,9	264,4	47,2	217,2	16,4	84,7	116,1
	Total	10 222,1	4 603,8	5 618,3	901,9	4 716,4	357,6	3 357,1	1 001,7
06- I.S.M.M.E	Public	101 448,9	67 035,4	34 413,5	15 671,2	18 742,3	2 873,8	18 200,9	-2 332,4
	Privé	7 455,3	3 894,0	3 561,3	189,2	3 372,1	317,8	1 840,4	1 213,9
	Total	108 904,2	70 929,4	37 974,8	15 860,3	22 114,5	3 191,6	20 041,3	-1 118,5
07- Matériaux de construction.	Public	41 237,2	19 032,7	22 204,4	6 793,5	15 410,9	1 371,6	10 105,6	3 933,8
	Privé	19 139,6	8 012,3	11 127,3	857,7	10 269,6	1 156,2	4 994,0	4 119,5
	Total	60 376,8	27 045,0	33 331,7	7 651,2	25 680,6	2 527,8	15 099,6	8 053,3
08- B.T.P.H	Public	182 416,4	85 506,1	96 910,3	14 515,3	82 394,9	4 628,4	50 173,3	27 593,3
	Privé	566 081,6	261 977,5	304 104,1	4 242,7	299 861,4	24 250,2	131 900,8	143 710,4
	Total	748 498,0	347 483,6	401 014,4	18 758,0	382 256,4	28 878,6	182 074,1	171 303,7
09- Chimie, Caoutchouc,, Plastique.	Public	42 978,3	24 858,8	18 119,5	3 031,1	15 088,4	953,5	7 689,8	6 445,0
	Privé	14 593,7	9 109,1	5 484,5	827,2	4 657,3	523,7	2 260,8	1 872,8
	Total	57 571,9	33 967,9	23 604,0	3 858,4	19 745,7	1 477,2	9 950,6	8 317,9
10- Industries Agro- Alimentaires.	Public	128 694,6	100 333,1	28 361,5	6 047,8	22 313,7	2 214,1	14 625,0	5 474,6
	Privé	339 196,0	249 171,7	90 024,3	5 643,5	84 380,8	3 204,4	8 693,9	72 482,6
	Total	467 890,6	349 504,8	118 385,8	11 691,3	106 694,4	5 418,5	23 318,8	77 957,2
11- Textiles, Confection.	Public	7 648,6	3 997,6	3 651,0	2 123,2	1 527,8	354,8	4 037,8	-2 864,9
	Privé	36 264,8	26 776,7	9 488,1	304,1	9 184,0	1 044,5	2 998,2	5 141,3
	Total	43 913,4	30 774,4	13 139,1	2 427,3	10 711,8	1 399,3	7 036,0	2 276,4
12- Cuir et Chaussures.	Public	1 709,4	1 260,7	448,7	132,8	315,9	57,2	439,6	-180,9
	Privé	4 846,4	2 817,4	2 029,0	59,1	1 969,9	120,9	558,9	1 290,1
	Total	6 555,8	4 078,1	2 477,7	191,9	2 285,8	178,1	998,6	1 109,2
13- Bois, lièges et papiers.	Public	17 518,7	9 693,6	7 825,1	1 166,9	6 658,2	548,2	4 901,6	1 208,4
	Privé	13 449,9	7 489,2	5 960,8	148,6	5 812,2	864,2	2 945,9	2 002,1
	Total	30 968,6	17 182,8	13 785,9	1 315,5	12 470,4	1 412,4	7 847,4	3 210,5
14- Industries Diverses.	Public	50 257,7	6 431,5	43 826,2	420,8	43 405,4	358,2	2 744,9	40 302,3
	Privé	2 686,9	1 234,5	1 452,5	128,3	1 324,2	158,6	582,5	583,1
	Total	52 944,6	7 665,9	45 278,7	549,1	44 729,6	516,8	3 327,4	40 885,4
15- Transports et Communications.	Public	163 058,6	50 549,7	112 509,0	17 922,3	94 586,7	2 807,5	36 464,1	55 315,1
	Privé	424 337,8	146 295,6	278 042,2	35 023,6	243 018,6	10 565,1	33 564,4	198 889,2
	Total	587 396,4	196 845,3	390 551,2	52 945,8	337 605,3	13 372,6	70 028,4	254 204,3
16- Commerces.	Public	53 835,6	16 218,9	37 616,7	7 838,0	29 778,8	5 760,7	20 456,7	3 561,3
	Privé	603 055,5	88 492,4	514 563,2	24 464,5	490 098,7	47 656,6	45 898,5	396 543,6
	Total	656 891,1	104 711,2	552 179,9	32 302,5	519 877,4	53 417,3	66 355,3	400 104,9
17- Hôtels, Cafés, Restaurants	Public	9 762,5	2 771,4	6 991,2	1 421,6	5 569,5	351,4	3 497,8	1 720,4
	Privé	69 425,8	17 896,7	51 529,0	1 791,4	49 737,6	4 806,0	7 814,2	37 117,4
	Total	79 188,3	20 668,1	58 520,2	3 213,0	55 307,2	5 157,4	11 312,0	38 837,8
18- Services Fournis aux Entreprises.	Public	12 105,7	3 025,1	9 080,6	947,5	8 133,1	453,7	5 637,1	2 042,3
	Privé	40 374,6	5 588,9	34 785,6	3 619,8	31 165,9	1 528,3	9 524,3	20 113,3
	Total	52 480,2	8 614,0	43 866,2	4 567,3	39 299,0	1 982,0	15 161,3	22 155,6
19- Services fournis aux Ménages.	Public	2 769,7	1 265,8	1 504,0	398,8	1 105,2	187,2	1 602,0	-684,0
	Privé	74 303,4	8 711,2	65 592,2	469,2	65 123,0	2 337,1	11 312,0	51 473,8
	Total	77 073,2	9 977,0	67 096,2	868,0	66 228,2	2 524,3	12 914,1	50 789,8
ENSEMBLE	Public	3 269 492,0	1 013 134,0	2 256 358,0	240 972,1	2 015 385,9	378 903,9	266 646,4	1 369 835,6
	Privé	3 020 103,3	979 491,5	2 040 611,8	91 572,4	1 949 039,4	131 377,4	328 139,3	1 489 522,6
	Total	6 289 595,3	1 992 625,5	4 296 969,8	332 544,5	3 964 425,3	510 281,4	594 785,7	2 859 358,2

Source : Office National des Statistiques

En millions de DA

Tableau 8 : Compte de production et compte d'exploitation par secteur d'activité
et secteur juridique Année -2004-

En millions de DA

		PB	CI	VA	CFF	RI	ILP	RS	ENE
01- Agriculture.	Public	3 959,5	1 399,4	2 560,1	154,3	2 405,8	151,0	2 430,5	-175,7
	Privé	706 534,9	128 589,4	577 945,6	246,4	577 699,1	3 756,6	71 624,8	502 317,7
	Total	710 494,4	129 988,8	580 505,6	400,7	580 104,9	3 907,7	74 055,3	502 141,9
02- Eau et Energie.	Public	100 444,8	32 656,2	67 788,7	29 315,7	38 472,9	3 348,6	18 312,6	16 811,8
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	100 444,8	32 656,2	67 788,7	29 315,7	38 472,9	3 348,6	18 312,6	16 811,8
03- Hydrocarbures.	Public	2 741 952,8	608 572,9	2 133 380,0	145 527,3	1 987 852,7	434 580,2	49 928,3	1 503 344,2
	Privé	214 323,0	27 879,3	186 443,7	15 975,0	170 468,7	30 243,2	738,1	139 487,5
	Total	2 956 275,8	636 452,2	2 319 823,6	161 502,3	2 158 321,4	464 823,3	50 666,3	1 642 831,7
04- Services et Travaux Publics Pétroliers.	Public	105 540,5	56 246,4	49 294,0	19 207,1	30 086,9	1 919,9	21 549,8	6 617,3
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	105 540,5	56 246,4	49 294,0	19 207,1	30 086,9	1 919,9	21 549,8	6 617,3
05- Mines et Carrières.	Public	9 990,8	4 652,3	5 338,5	962,4	4 376,1	365,9	3 462,9	547,4
	Privé	666,0	371,8	294,2	52,6	241,6	18,3	94,2	129,1
	Total	10 656,8	5 024,1	5 632,7	1 015,0	4 617,7	384,2	3 557,1	676,5
06- I.S.M.M.E	Public	112 022,9	74 706,1	37 316,7	16 885,3	20 431,4	3 002,0	20 037,6	-2 608,2
	Privé	8 238,3	4 228,9	4 009,4	209,7	3 799,7	357,7	2 069,4	1 372,6
	Total	120 261,2	78 935,0	41 326,1	17 095,0	24 231,1	3 359,7	22 107,0	-1 235,7
07- Matériaux de construction.	Public	46 752,5	21 145,8	25 606,7	7 484,9	18 121,7	1 409,4	10 348,8	6 363,6
	Privé	27 859,9	8 973,8	18 886,1	1 462,4	17 423,7	1 658,8	5 817,1	9 947,7
	Total	74 612,4	30 119,7	44 492,7	8 947,3	35 545,4	3 068,2	16 165,9	16 311,3
08- B.T.P.H	Public	191 218,2	88 013,7	103 204,4	15 960,9	87 243,6	4 785,5	53 000,9	29 457,1
	Privé	645 143,4	289 673,7	355 469,6	4 492,3	350 977,3	28 239,0	169 134,0	153 604,2
	Total	836 361,5	377 687,5	458 674,0	20 453,2	438 220,9	33 024,5	222 135,0	183 061,3
09- Chimie, Caoutchouc,, Plastique.	Public	45 640,6	26 199,6	19 441,0	3 616,7	15 824,3	891,9	8 390,7	6 541,6
	Privé	17 659,0	10 941,8	6 717,3	1 013,7	5 703,6	660,0	2 582,9	2 460,6
	Total	63 299,6	37 141,4	26 158,2	4 630,4	21 527,8	1 551,9	10 973,6	9 002,3
10- Industries Agro- Alimentaires.	Public	114 863,5	88 499,5	26 364,0	6 199,4	20 164,6	1 919,3	13 946,2	4 299,1
	Privé	369 824,1	269 311,7	100 512,4	6 677,0	93 835,4	3 938,3	10 839,1	79 058,0
	Total	484 687,6	357 811,2	126 876,4	12 876,4	114 000,0	5 857,6	24 785,3	83 357,1
11- Textiles, Confection.	Public	6 797,6	3 585,7	3 211,9	1 867,2	1 344,7	307,9	3 465,0	-2 428,2
	Privé	37 801,8	27 532,0	10 269,9	341,2	9 928,7	1 117,3	3 235,3	5 576,0
	Total	44 599,5	31 117,7	13 481,7	2 208,4	11 273,4	1 425,2	6 700,3	3 147,8
12- Cuirs et Chaussures.	Public	1 729,9	1 271,3	458,6	138,1	320,6	59,4	478,4	-217,2
	Privé	5 220,7	2 990,7	2 230,0	65,6	2 164,4	133,2	614,5	1 416,7
	Total	6 950,6	4 261,9	2 688,7	203,7	2 485,0	192,6	1 092,9	1 199,5
13- Bois, lièges et papiers.	Public	19 781,8	10 847,5	8 934,4	1 257,8	7 676,6	599,1	5 322,9	1 754,6
	Privé	14 332,6	7 870,4	6 462,1	166,9	6 295,2	933,6	3 181,4	2 180,2
	Total	34 114,4	18 717,9	15 396,5	1 424,7	13 971,8	1 532,7	8 504,3	3 934,8
14- Industries Diverses.	Public	51 576,8	6 524,2	45 052,6	433,0	44 619,7	369,7	2 884,3	41 365,7
	Privé	3 042,9	1 395,0	1 647,9	166,9	1 481,0	179,1	670,3	631,6
	Total	54 619,7	7 919,2	46 700,5	599,8	46 100,7	548,8	3 554,6	41 997,3
15- Transports et Communications.	Public	200 521,3	58 677,4	141 843,9	19 772,3	122 071,5	9 181,9	40 513,1	72 376,5
	Privé	549 789,0	180 075,0	369 714,1	46 292,0	323 422,1	12 841,4	41 467,3	269 113,4
	Total	750 310,3	238 752,4	511 557,9	66 064,3	445 493,6	22 023,3	81 980,4	341 489,9
16- Commerces.	Public	57 298,9	17 436,7	39 862,2	8 320,5	31 541,8	6 110,0	21 749,4	3 682,4
	Privé	666 108,0	98 917,6	567 190,3	26 966,6	540 223,7	52 530,7	50 592,8	437 100,2
	Total	723 406,9	116 354,3	607 052,6	35 287,1	571 765,5	58 640,7	72 342,2	440 782,6
17- Hôtels, Cafés, Restaurants	Public	11 294,2	3 098,0	8 196,2	1 440,6	6 755,6	388,9	3 899,6	2 467,2
	Privé	73 174,8	18 674,5	54 500,2	1 907,0	52 593,2	4 913,5	8 046,8	39 632,9
	Total	84 469,0	21 772,5	62 696,5	3 347,6	59 348,9	5 302,4	11 946,3	42 100,1
18- Services Fournis aux Entreprises.	Public	13 222,4	3 335,5	9 886,9	1 003,7	8 883,3	439,3	6 086,8	2 357,2
	Privé	44 445,7	5 544,7	38 900,9	4 525,7	34 375,2	1 876,5	10 271,6	22 227,1
	Total	57 668,1	8 880,2	48 787,9	5 529,4	43 258,5	2 315,8	16 358,4	24 584,2
19- Services fournis aux Ménages.	Public	2 972,9	1 367,5	1 605,4	451,0	1 154,4	216,7	1 744,7	-807,1
	Privé	79 517,3	9 047,5	70 469,8	519,3	69 950,5	2 397,7	11 899,7	55 653,1
	Total	82 490,2	10 415,0	72 075,2	970,3	71 104,9	2 614,4	13 644,4	54 846,0
ENSEMBLE	Public	3 837 581,9	1 108 235,8	2 729 346,1	279 998,0	2 449 348,1	470 046,7	287 552,5	1 691 749,0
	Privé	3 463 681,3	1 092 017,9	2 371 663,4	111 080,4	2 260 583,0	145 794,9	392 879,3	1 721 908,8
	Total	7 301 263,2	2 200 253,7	5 101 009,5	391 078,3	4 709 931,2	615 841,6	680 431,8	3 413 657,8

Source : Office National des Statistiques

Tableau 9 : Compte de production et compte d'exploitation par secteur d'activité
et secteur juridique Année -2005- En millions de DA

		PB	CI	VA	CFF	RI	ILP	RS	ENE
01- Agriculture.	Public	4 393,5	1 567,1	2 826,3	213,1	2 613,3	121,2	2 563,5	-71,4
	Privé	711 068,4	132 279,0	578 789,5	242,7	578 546,8	5 300,0	75 520,8	497 726,0
	Total	715 461,9	133 846,1	581 615,8	455,8	581 160,0	5 421,2	78 084,3	497 654,6
02- Eau et Energie.	Public	117 609,7	42 801,0	74 808,7	33 328,0	41 480,7	3 845,4	20 414,1	17 221,1
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	117 609,7	42 801,0	74 808,7	33 328,0	41 480,7	3 845,4	20 414,1	17 221,1
03- Hydrocarbures.	Public	3 757 666,3	723 121,9	3 034 544,4	160 946,6	2 873 597,8	596 543,2	53 691,1	2 223 363,5
	Privé	355 020,2	36 686,2	318 334,0	18 442,8	299 891,1	49 520,7	535,6	249 834,9
	Total	4 112 686,5	759 808,1	3 352 878,4	179 389,4	3 173 488,9	646 063,8	54 226,8	2 473 198,3
04- Services et Travaux Publics Pétroliers.	Public	128 455,5	69 463,4	58 992,2	27 802,6	31 189,6	1 539,5	21 425,8	8 224,2
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	128 455,5	69 463,4	58 992,2	27 802,6	31 189,6	1 539,5	21 425,8	8 224,2
05- Mines et Carrières.	Public	11 548,3	5 539,9	6 008,4	1 109,3	4 899,2	381,2	3 616,6	901,4
	Privé	706,8	398,3	308,6	55,3	253,2	16,4	97,1	139,8
	Total	12 255,1	5 938,2	6 317,0	1 164,6	5 152,4	397,5	3 713,7	1 041,1
06- I.S.M.M.E	Public	117 203,1	77 983,3	39 219,8	19 788,2	19 431,6	3 046,3	21 387,5	-5 002,3
	Privé	9 191,7	4 843,8	4 347,9	252,1	4 095,7	367,8	2 215,4	1 512,5
	Total	126 394,8	82 827,1	43 567,7	20 040,4	23 527,3	3 414,1	23 603,0	-3 489,8
07- Matériaux de construction.	Public	51 791,0	22 633,8	29 157,2	8 308,2	20 849,0	1 369,0	11 240,3	8 239,7
	Privé	29 160,1	9 682,2	19 478,0	1 519,2	17 958,8	1 615,3	6 264,1	10 079,4
	Total	80 951,1	32 316,0	48 635,1	9 827,4	38 807,8	2 984,3	17 504,4	18 319,1
08- B.T.P.H	Public	195 514,2	93 463,0	102 051,2	17 068,4	84 982,9	4 601,6	52 413,4	27 967,9
	Privé	697 926,2	294 553,5	403 372,7	6 781,2	396 591,4	28 793,1	187 746,0	180 052,3
	Total	893 440,4	388 016,5	505 423,9	23 849,6	481 574,3	33 394,7	240 159,4	208 020,2
09- Chimie, Caoutchouc,, Plastique.	Public	32 339,5	19 089,1	13 250,5	1 816,9	11 433,6	787,2	7 279,3	3 367,0
	Privé	34 353,5	20 254,9	14 098,6	2 303,5	11 795,1	1 097,1	4 562,6	6 135,4
	Total	66 693,0	39 343,9	27 349,1	4 120,4	23 228,7	1 884,3	11 842,0	9 502,4
10- Industries Agro- Alimentaires.	Public	101 494,3	76 794,9	24 699,4	5 372,5	19 326,9	1 246,5	13 148,1	4 932,3
	Privé	399 997,4	287 143,9	112 853,5	7 383,5	105 470,0	4 054,8	12 040,4	89 374,8
	Total	501 491,8	363 938,8	137 552,9	12 756,1	124 796,8	5 301,3	25 188,4	94 307,1
11- Textiles, Confection.	Public	6 882,7	3 501,6	3 381,1	2 166,0	1 215,2	303,7	3 625,8	-2 714,4
	Privé	38 675,6	27 878,9	10 796,7	335,7	10 461,0	1 133,5	3 460,2	5 867,3
	Total	45 558,4	31 380,5	14 177,8	2 501,7	11 676,2	1 437,3	7 085,9	3 153,0
12- Cuirs et Chaussures.	Public	1 518,9	1 104,4	414,5	125,9	288,6	54,6	522,9	-288,8
	Privé	5 318,6	3 012,2	2 306,4	66,8	2 239,6	130,0	624,9	1 484,7
	Total	6 837,5	4 116,6	2 721,0	192,7	2 528,3	184,6	1 147,8	1 195,9
13- Bois, lièges et papiers.	Public	19 256,7	10 302,2	8 954,4	1 146,0	7 808,4	565,2	5 158,9	2 084,3
	Privé	14 431,0	7 818,5	6 612,5	169,6	6 442,9	907,5	3 242,2	2 293,2
	Total	33 687,7	18 120,8	15 566,9	1 315,6	14 251,4	1 472,7	8 401,1	4 377,6
14- Industries Diverses.	Public	54 544,8	6 828,0	47 716,8	430,2	47 286,6	450,2	3 045,2	43 791,2
	Privé	3 181,9	1 473,7	1 708,3	167,5	1 540,8	176,6	681,6	682,6
	Total	57 726,7	8 301,7	49 425,0	597,6	48 827,4	626,8	3 726,8	44 473,8
15- Transports et Communications.	Public	245 914,0	65 498,0	180 416,0	30 159,7	150 256,2	3 861,4	42 546,9	103 847,9
	Privé	681 331,2	216 919,2	464 412,1	58 190,6	406 221,5	14 714,7	48 657,6	342 849,1
	Total	927 245,2	282 417,2	644 828,1	88 350,3	556 477,7	18 576,2	91 204,5	446 697,0
16- Commerces.	Public	56 849,1	17 897,7	38 951,4	8 331,0	30 620,4	5 730,4	20 851,9	4 038,1
	Privé	735 768,7	106 590,2	629 178,6	29 364,0	599 814,5	55 105,0	55 177,8	489 531,8
	Total	792 617,9	124 487,9	668 130,0	37 695,0	630 435,0	60 835,4	76 029,7	493 569,9
17- Hôtels, Cafés, Restaurants	Public	11 921,0	3 178,6	8 742,3	1 584,9	7 157,5	414,0	3 989,4	2 754,0
	Privé	80 069,1	19 183,3	60 885,8	2 043,3	58 842,5	5 513,2	8 773,4	44 555,9
	Total	91 990,1	22 361,9	69 628,2	3 628,2	66 000,0	5 927,2	12 762,8	47 310,0
18- Services Fournis aux Entreprises.	Public	15 207,3	3 624,5	11 582,8	1 002,7	10 580,1	414,8	6 151,9	4 013,5
	Privé	54 357,8	7 953,6	46 404,2	5 518,7	40 885,5	2 291,0	11 964,6	26 629,9
	Total	69 565,1	11 578,1	57 987,0	6 521,4	51 465,6	2 705,8	18 116,5	30 643,4
19- Services fournis aux Ménages.	Public	3 116,4	1 551,8	1 564,6	432,0	1 132,5	189,2	1 743,2	-799,8
	Privé	87 088,9	10 497,5	76 591,4	572,0	76 019,4	2 539,4	13 053,2	60 426,8
	Total	90 205,3	12 049,3	78 156,0	1 004,0	77 151,9	2 728,6	14 796,4	59 627,0
ENSEMBLE	Public	4 933 226,3	1 245 944,2	3 687 282,1	321 132,1	3 366 150,0	625 464,6	294 815,8	2 445 869,6
	Privé	3 937 647,3	1 187 168,8	2 750 478,5	133 408,6	2 617 069,9	173 276,0	434 617,5	2 009 176,4
	Total	8 870 873,6	2 433 113,0	6 437 760,6	454 540,7	5 983 219,9	798 740,6	729 433,3	4 455 046,0

Source : Office National des Statistiques

Tableau 10 : Compte de production et compte d'exploitation par secteur d'activité
et secteur juridique Année -2006-
En millions de DA

		PB	CI	VA	CFF	RI	ILP	RS	ENE
01- Agriculture.	Public	4 258,8	1 604,3	2 654,5	198,2	2 456,3	95,1	2 577,2	-216,0
	Privé	789 298,0	150 667,5	638 630,5	254,4	638 376,1	5 540,2	88 325,3	544 510,6
	Total	793 556,8	152 271,8	641 285,0	452,6	640 832,4	5 635,3	90 902,5	544 294,6
02- Eau et Energie.	Public	134 215,9	53 034,6	81 181,3	36 097,9	45 083,4	3 999,5	21 640,6	19 443,4
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	134 215,9	53 034,6	81 181,3	36 097,9	45 083,4	3 999,5	21 640,6	19 443,4
03- Hydrocarbures.	Public	4 428 512,0	902 741,8	3 525 770,2	174 773,3	3 350 996,9	646 796,8	59 933,3	2 644 266,8
	Privé	395 491,4	39 033,8	356 457,6	17 490,4	338 967,1	54 810,3	548,7	283 608,1
	Total	4 824 003,4	941 775,6	3 882 227,8	192 263,8	3 689 964,0	701 607,1	60 482,0	2 927 874,9
04- Services et Travaux Publics Pétroliers.	Public	151 467,9	87 202,6	64 265,4	20 774,2	43 491,2	2 115,4	26 260,4	15 115,5
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	151 467,9	87 202,6	64 265,4	20 774,2	43 491,2	2 115,4	26 260,4	15 115,5
05- Mines et Carrières.	Public	14 822,9	6 841,7	7 981,3	1 233,7	6 747,6	446,7	4 062,5	2 238,4
	Privé	1 152,1	638,2	513,9	88,6	425,4	26,7	157,2	241,5
	Total	15 975,1	7 479,9	8 495,2	1 322,2	7 173,0	473,4	4 219,7	2 479,9
06- I.S.M.M.E	Public	119 600,7	79 646,1	39 954,5	19 294,5	20 660,0	2 962,6	22 003,7	-4 306,3
	Privé	10 724,1	5 313,7	5 410,4	290,9	5 119,5	443,5	2 535,3	2 140,8
	Total	130 324,8	84 959,8	45 364,9	19 585,3	25 779,6	3 406,1	24 539,0	-2 165,6
07- Matériaux de construction.	Public	53 245,2	23 536,0	29 709,1	7 433,8	22 275,3	1 338,5	11 272,4	9 664,3
	Privé	35 673,9	10 333,1	25 340,8	1 930,0	23 410,7	1 973,6	7 138,8	14 298,4
	Total	88 919,0	33 869,2	55 049,9	9 363,9	45 686,0	3 312,1	18 411,2	23 962,7
08- B.T.P.H	Public	232 451,4	111 753,5	120 697,9	21 213,3	99 484,6	5 175,3	56 135,8	38 173,5
	Privé	858 596,7	369 223,5	489 373,2	10 811,7	478 561,5	32 328,8	216 097,8	230 134,9
	Total	1 091 048,1	480 977,0	610 071,1	32 025,0	578 046,1	37 504,1	272 233,5	268 308,5
09- Chimie, Caoutchouc,, Plastique.	Public	33 411,6	19 802,4	13 609,2	1 797,9	11 811,3	738,5	7 397,2	3 675,5
	Privé	37 062,9	21 309,3	15 753,6	2 601,6	13 152,0	1 214,7	5 007,8	6 929,6
	Total	70 474,5	41 111,7	29 362,8	4 399,4	24 963,3	1 953,2	12 405,0	10 605,1
10- Industries Agro- Alimentaires.	Public	96 496,3	71 772,5	24 723,8	4 773,6	19 950,2	1 041,2	11 301,1	7 607,9
	Privé	423 378,3	304 078,5	119 299,9	7 676,8	111 623,1	4 335,6	12 322,3	94 965,2
	Total	519 874,6	375 850,9	144 023,7	12 450,4	131 573,3	5 376,8	23 623,3	102 573,2
11- Textiles, Confection.	Public	5 871,4	3 054,2	2 817,2	2 003,9	813,3	263,7	3 374,8	-2 825,1
	Privé	38 831,3	28 046,1	10 785,2	343,2	10 442,0	1 137,4	3 623,9	5 680,7
	Total	44 702,7	31 100,3	13 602,4	2 347,1	11 255,3	1 401,1	6 998,7	2 855,6
12- Cuirs et Chaussures.	Public	1 288,4	938,7	349,7	120,1	229,6	46,0	463,8	-280,2
	Privé	5 038,6	2 819,9	2 218,7	61,3	2 157,4	121,6	580,6	1 455,2
	Total	6 327,0	3 758,6	2 568,4	181,4	2 387,0	167,6	1 044,4	1 175,0
13- Bois, lièges et papiers.	Public	20 051,0	10 560,7	9 490,3	1 186,2	8 304,1	585,2	5 363,4	2 355,4
	Privé	15 335,9	8 266,3	7 069,6	181,8	6 887,9	936,4	3 361,2	2 590,3
	Total	35 386,8	18 827,0	16 559,9	1 367,9	15 191,9	1 521,6	8 724,6	4 945,7
14- Industries Diverses.	Public	53 183,1	6 792,8	46 390,4	421,7	45 968,7	438,7	3 118,8	42 411,2
	Privé	3 268,4	1 497,7	1 770,8	190,9	1 579,8	181,4	689,2	709,3
	Total	56 451,6	8 290,4	48 161,1	612,6	47 548,5	620,1	3 808,0	43 120,5
15- Transports et Communications.	Public	244 649,5	71 626,1	173 023,4	29 441,6	143 581,8	3 518,2	47 841,1	92 222,5
	Privé	822 012,7	241 254,7	580 757,9	71 280,0	509 477,9	16 615,2	59 222,7	433 640,0
	Total	1 066 662,1	312 880,8	753 781,3	100 721,6	653 059,7	20 133,4	107 063,8	525 862,5
16- Commerces.	Public	60 050,2	17 130,5	42 919,6	5 576,7	37 342,9	6 109,9	22 414,4	8 818,7
	Privé	804 625,9	119 178,8	685 447,1	33 615,1	651 832,0	60 078,6	59 545,6	532 207,8
	Total	864 676,0	136 309,3	728 366,7	39 191,8	689 174,9	66 188,5	81 960,0	541 026,5
17- Hôtels, Cafés, Restaurants	Public	12 118,0	3 117,5	9 000,5	1 586,2	7 414,3	409,8	4 241,7	2 762,8
	Privé	88 922,9	22 720,7	66 202,2	2 513,7	63 688,5	6 080,1	10 539,8	47 068,6
	Total	101 040,9	25 838,2	75 202,7	4 099,9	71 102,8	6 489,8	14 781,6	49 831,4
18- Services Fournis aux Entreprises.	Public	16 757,1	4 002,4	12 754,7	1 328,5	11 426,3	461,1	6 913,4	4 051,8
	Privé	60 133,5	8 644,5	51 489,0	5 914,0	45 575,0	2 366,3	13 797,6	29 411,1
	Total	76 890,5	12 646,8	64 243,7	7 242,4	57 001,3	2 827,4	20 711,0	33 462,9
19- Services fournis aux Ménages.	Public	3 356,6	1 514,0	1 842,5	543,9	1 298,6	187,1	1 891,2	-779,8
	Privé	96 480,2	11 544,5	84 935,7	572,1	84 363,6	2 607,9	14 578,7	67 177,0
	Total	99 836,7	13 058,5	86 778,2	1 116,0	85 662,2	2 795,0	16 469,9	66 397,2
ENSEMBLE	Public	5 685 807,9	1 476 672,3	4 209 135,6	329 799,1	3 879 336,5	676 729,6	318 206,6	2 884 400,3
	Privé	4 486 026,6	1 344 570,7	3 141 455,9	155 816,4	2 985 639,5	190 798,2	498 072,4	2 296 769,0
	Total	10 171 834,5	2 821 243,0	7 350 591,5	485 615,4	6 864 976,1	867 527,8	816 279,0	5 181 169,3

Source : Office National des Statistiques

Tableau 11 : Compte de production et compte d'exploitation par secteur d'activité
et secteur juridique Année -2007- En millions de DA

		PB	CI	VA	CFF	RI	ILP	RS	ENE
01- Agriculture.	Public	4 590,5	1 424,1	3 166,4	273,3	2 893,1	102,8	2 946,9	-156,6
	Privé	868 249,4	167 215,1	701 034,3	333,9	700 700,4	5 699,6	86 558,8	608 442,0
	Total	872 839,9	168 639,2	704 200,7	607,2	703 593,5	5 802,4	89 505,7	608 285,4
02- Eau et Energie.	Public	149 850,8	65 400,8	84 450,0	45 321,0	39 129,0	4 020,8	24 839,6	10 268,7
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	149 850,8	65 400,8	84 450,0	45 321,0	39 129,0	4 020,8	24 839,6	10 268,7
03- Hydrocarbures.	Public	4 824 141,6	981 002,2	3 843 139,4	201 579,0	3 641 560,5	720 861,0	64 457,8	2 856 241,7
	Privé	275 333,8	29 164,6	246 169,1	11 665,6	234 503,6	39 463,9	372,5	194 667,1
	Total	5 099 475,4	1 010 166,8	4 089 308,6	213 244,5	3 876 064,1	760 324,9	64 830,3	3 050 908,8
04- Services et Travaux Publics Pétroliers.	Public	218 750,3	126 381,5	92 368,8	41 599,4	50 769,4	2 653,6	27 373,1	20 742,6
	Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	218 750,3	126 381,5	92 368,8	41 599,4	50 769,4	2 653,6	27 373,1	20 742,6
05- Mines et Carrières.	Public	18 077,5	8 159,6	9 918,0	1 664,2	8 253,8	520,8	4 680,1	3 052,8
	Privé	1 256,0	695,8	560,3	96,5	463,7	27,7	169,2	266,9
	Total	19 333,6	8 855,3	10 478,2	1 760,7	8 717,5	548,5	4 849,3	3 319,7
06- I.S.M.M.E	Public	121 091,5	80 334,2	40 757,3	17 454,4	23 302,9	2 972,2	23 713,5	-3 382,8
	Privé	11 608,7	5 661,5	5 947,3	315,0	5 632,3	478,5	2 731,8	2 422,0
	Total	132 700,2	85 995,7	46 704,6	17 769,4	28 935,2	3 450,8	26 445,3	-960,9
07- Matériaux de construction.	Public	59 410,5	25 310,8	34 099,7	7 437,0	26 662,7	1 282,1	11 738,7	13 641,9
	Privé	40 950,7	10 746,9	30 203,8	2 365,1	27 838,7	2 170,3	7 392,8	18 275,6
	Total	100 361,2	36 057,7	64 303,5	9 802,1	54 501,4	3 452,4	19 131,4	31 917,5
08- B.T.P.H	Public	264 447,6	124 818,7	139 628,9	28 267,2	111 361,7	6 494,1	62 534,6	42 333,0
	Privé	1 033 049,9	439 958,1	593 091,8	17 281,4	575 810,5	36 748,1	264 937,6	274 124,8
	Total	1 297 497,5	564 776,7	732 720,7	45 548,6	687 172,2	43 242,1	327 472,3	316 457,8
09- Chimie, Caoutchouc,, Plastique.	Public	28 339,7	16 392,2	11 947,4	1 433,1	10 514,3	623,5	6 534,0	3 356,8
	Privé	39 817,1	22 714,1	17 103,0	2 873,6	14 229,5	1 271,3	5 280,1	7 678,0
	Total	68 156,8	39 106,3	29 050,5	4 306,7	24 743,8	1 894,8	11 814,2	11 034,8
10- Industries Agro- Alimentaires.	Public	99 978,7	75 834,3	24 144,4	4 718,6	19 425,7	992,5	11 593,6	6 839,6
	Privé	452 544,1	324 556,3	127 987,8	8 340,4	119 647,4	4 612,6	13 123,1	101 911,7
	Total	552 522,8	400 390,6	152 132,2	13 059,0	139 073,1	5 605,2	24 716,7	108 751,3
11- Textiles, Confection.	Public	4 722,2	2 444,4	2 277,8	1 609,8	668,1	201,0	2 779,8	-2 312,8
	Privé	39 556,9	28 578,8	10 978,1	348,5	10 629,6	1 136,9	3 610,3	5 882,4
	Total	44 279,1	31 023,2	13 255,9	1 958,2	11 297,7	1 338,0	6 390,1	3 569,6
12- Cuir et Chaussures.	Public	1 136,4	833,4	303,0	102,7	200,2	37,2	372,1	-209,0
	Privé	4 733,9	2 651,5	2 082,4	58,1	2 024,3	111,1	531,8	1 381,4
	Total	5 870,3	3 485,0	2 385,3	160,8	2 224,5	148,3	903,8	1 172,4
13- Bois, lièges et papiers.	Public	17 671,5	9 312,3	8 359,2	1 033,6	7 325,7	498,3	4 642,2	2 185,2
	Privé	16 620,5	8 859,8	7 760,7	201,7	7 559,0	1 023,3	3 646,7	2 889,0
	Total	34 292,0	18 172,1	16 119,9	1 235,3	14 884,7	1 521,6	8 288,9	5 074,2
14- Industries Diverses.	Public	49 134,4	6 273,9	42 860,5	389,6	42 471,0	399,2	2 872,4	39 199,3
	Privé	3 540,3	1 622,3	1 918,1	206,8	1 711,3	186,6	726,2	798,4
	Total	52 674,8	7 896,2	44 778,6	596,4	44 182,2	585,8	3 598,7	39 997,8
15- Transports et Communications.	Public	246 529,2	73 800,8	172 728,4	30 201,3	142 527,1	3 288,4	53 914,7	85 324,0
	Privé	929 831,8	272 474,8	657 357,0	81 753,6	575 603,4	18 546,0	62 865,7	494 191,8
	Total	1 176 361,0	346 275,6	830 085,4	111 954,9	718 130,5	21 834,4	116 780,4	579 515,8
16- Commerces.	Public	79 387,6	23 199,6	56 187,9	6 488,5	49 699,5	7 901,0	22 333,6	19 464,8
	Privé	915 870,5	139 050,1	776 820,4	37 760,8	739 059,7	65 550,9	64 538,1	608 970,7
	Total	995 258,1	162 249,8	833 008,4	44 249,2	788 759,1	73 451,9	86 871,7	628 435,5
17- Hôtels, Cafés, Restaurants	Public	12 908,1	3 275,9	9 632,2	1 560,9	8 071,3	426,3	4 979,3	2 665,7
	Privé	96 810,5	25 684,8	71 125,8	2 501,2	68 624,6	6 380,3	11 879,9	50 364,4
	Total	109 718,7	28 960,7	80 758,0	4 062,1	76 695,8	6 806,6	16 859,2	53 030,1
18- Services Fournis aux Entreprises.	Public	19 292,1	4 179,0	15 113,1	1 383,1	13 730,0	527,5	8 107,4	5 095,1
	Privé	66 397,4	9 796,9	56 600,6	5 890,5	50 710,1	2 254,3	14 594,0	33 861,7
	Total	85 689,5	13 975,9	71 713,6	7 273,6	64 440,1	2 781,9	22 701,4	38 956,8
19- Services fournis aux Ménages.	Public	3 569,3	1 642,5	1 926,8	511,9	1 414,9	179,1	2 076,3	-840,4
	Privé	105 350,4	12 146,7	93 203,7	636,5	92 567,2	2 891,0	16 004,4	73 671,8
	Total	108 919,7	13 789,2	95 130,5	1 148,4	93 982,1	3 070,1	18 080,7	72 831,4
ENSEMBLE	Public	6 223 029,5	1 630 020,2	4 593 009,3	393 028,6	4 199 980,6	7 539 81,3	342 489,7	3 103 509,5
	Privé	4 901 522,2	1 501 578,0	3 399 944,2	172 629,0	3 227 315,3	1 885 52,5	558 963,0	2 479 799,7
	Total	11 124 551,7	3 131 598,2	7 992 953,5	565 657,6	7 427 295,9	9 425 33,9	901 452,8	5 583 309,3

Source : Office National des Statistiques

Tableau 12 : Indice des prix à la consommation
De la ville d'Alger - 1970 a 1976 -

Base 100 en 1969

<i>GROUPES</i>	<i>Poids</i>	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Alimentation, Boissons n/alcool., Tabacs	456,0	103,5	108,4	112,8	121,4	134,2	149,6	171,6
Habillement et Chaussures	147,9	121,8	125,3	129,7	130,4	137,1	142,9	148,6
Logement et Charges	131,3	100,0	100,0	100,0	102,1	102,3	106,6	107,1
Meubles et articles d'ameublement	68,8	102,1	107,1	110,4	117,0	121,5	136,5	144,6
Services médicaux et de santé	25,0	104,0	108,0	112,0	113,3	112,7	114,8	114,9
Transports et communications	72,7	103,5	106,5	116,3	116,3	117,4	121,1	127,0
Services de spectacles ,loisirs ,culture	43,2	1030,0	105,0	107,0	108,5	112,2	117,9	120,4
Autres biens et services	55,1	104,0	108,0	112,0	116,7	119,2	137,7	145,3
INDICE GENERAL	1000,0	106,6	109,4	113,4	118,5	126,0	137,1	149,6

Source : Office National des Statistiques

Tableau 13 : Indice des prix a la consommation
de la ville d'Alger - 1977 a 1982 -

Base 100 en 1969

<i>GROUPES</i>	<i>Poids</i>	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Alimentation, Boissons n/alcool., Tabacs	456,0	198,4	236,3	268,1	297,2	351,7	377,7
Habillement et Chaussures	147,9	168,3	198,9	226,8	243,3	269,8	287,1
Logement et Charges	131,3	109,7	120,3	121,6	125,0	129,9	139,5
Meubles et articles d'ameublement	68,8	160,0	193,5	218,3	249,5	270,5	285,3
Services médicaux et de santé	25,0	115,4	125,1	130,8	143,1	169,3	178,0
Transports et communications	72,7	130,4	136,3	140,3	143,3	166,4	169,9
Services de spectacles, loisirs ,culture	43,2	129,4	137,6	153,2	170,9	179,8	192,4
Autres biens et services	55,1	162,8	203,1	220,2	244,0	270,2	282,4
INDICE GENERAL	1000,0	167,7	196,4	219,0	239,9	274,9	293,3

Source : Office National des Statistiques

Tableau 14 : Indice des prix à la consommation
De la ville d'Alger - 1983 à 1989 -

Base 100 en 1982

<i>GROUPES</i>	<i>Poids</i>	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Alimentation, Boissons n/alcool., Tabacs	552,4	105,4	113,4	127,5	149,2	160,6	166,7	181,8
Habillement et Chaussures	70,6	105,0	111,0	118,4	123,9	133,1	146,0	168,5
Logement et Charges	72,5	105,2	111,4	115,7	127,5	139,0	146,9	166,8
Meubles et articles d'ameublement	55,0	105,1	117,0	126,4	133,3	141,7	158,0	176,8
Services médicaux et de santé	96,1	106,1	109,9	115,6	120,4	125,1	130,1	138,5
Transports et communications	26,5	107,5	118,4	129,4	134,5	146,4	161,2	179,5
Services de spectacles, loisirs, culture	42,3	101,2	104,9	110,8	115,6	123,6	134,2	142,1
Autres biens et services	84,6	113,5	135,6	156,1	171,3	185,5	208,8	220,9
INDICE GENERAL	1000,0	106,0	114,6	126,6	142,2	152,8	161,8	176,8

Source : Office National des Statistiques

Tableau 15 : Indice des prix à la consommation
De la ville d'Alger - 1990 à 1996 -

Base 100 en 1989

<i>GROUPES</i>	<i>Poids</i>	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Alimentation, Boissons n/alcool.	440,1	122,7	147,3	184,8	230,4	325,6	425,9	510,8
Habillement et Chaussures	115,8	115,8	149,6	185,8	219,2	255,8	306,3	347,5
Logement et Charges	56,4	106,1	132,8	175,3	205,3	266,6	360,0	453,8
Meubles et articles d'ameublement	68,2	113,4	146,2	197,1	236,5	262,3	305,2	330,3
Santé – Hygiène corporelle	33,8	111,7	131,3	220,4	274,8	320,3	410,3	479,6
Transports et communications	114,9	111,2	148,0	186,1	200,7	240,1	351,2	432,1
Education – Culture et Loisirs	65,1	122,5	165,3	246,8	309,2	363,8	452,5	520,6
Divers (N.D.A.)	105,7	115,6	156,9	229,9	269,9	340,2	441,9	522,4
INDICE GENERAL	1000,0	117,9	148,4	195,4	235,5	303,9	394,4	468,1

Source : Office National des Statistiques

Tableau 16 : Indice des prix à la consommation
De la ville d'Alger - 1997 à 2002 -

Base 100 en 1989

<i>GROUPES</i>	<i>Poids</i>	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Alimentation, Boissons n/alcool.	440,1	539,7	570,5	577,2	572,8	604,4	606,0
Habillement et Chaussures	115,8	369,5	388,5	418,3	424,0	439,3	443,9
Logement et Charges	56,4	541,5	580,6	597,6	607,8	622,4	622,5
Meubles et articles d'ameublement	68,2	343,7	354,7	362,8	365,9	373,4	374,8
Santé – Hygiène corporelle	33,8	527,7	556,7	581,8	603,1	644,0	660,5
Transports et communications	114,9	452,5	459,5	473,2	483,9	500,1	514,4
Education – Culture et Loisirs	65,1	500,5	496,8	482,8	461,7	464,6	469,2
Divers (N.D.A.)	105,7	551,0	590,9	631,8	648,2	668,5	707,0
INDICE GENERAL	1000,0	494,9	519,4	533,2	535,0	557,6	565,5

Source : Office National des Statistiques

Tableau 17 : Taux de change Euro/Dinar Algérien (16 mars 2008).

Mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septe	octobre	novem	décem	année
Année													
1999	71,1227	71,0975	71,0795	71,2765	71,3931	70,7567	70,6514	71,3050	70,9905	71,5243	70,5961	69,9815	70,9812
2000	70,1198	70,0155	70,2274	70,2800	69,2691	70,4226	70,2149	69,2815	68,3744	67,9664	67,9980	69,1762	69,4455
2001	70,2806	69,8608	69,5683	69,1021	68,6554	68,0712	68,2299	69,3359	69,6641	69,5355	69,0216	69,1149	69,2034
2002	68,8807	68,6483	69,8483	70,9677	73,4049	76,3991	79,3211	78,1515	78,3730	78,3882	79,8975	81,3372	75,3015
2003	84,6248	85,8168	86,1353	86,4724	91,9427	92,6082	88,6035	86,7496	87,1459	89,3834	83,5103	86,1915	87,4320
2004	90,3753	90,326	87,671	85,7896	85,9007	86,7169	88,1066	88,4733	88,6671	91,1676	94,7860	97,4202	89,6166
2005	95,3929	94,7234	95,5301	94,4028	93,2593	89,9952	89,3849	90,5712	89,7691	88,2681	87,3367	87,1807	91,3179
2006	88,4908	87,5054	88,9909	89,6403	92,0831	92,9559	93,0855	92,7045	91,7861	91,1815	92,3517	93,9017	91,2231
2007	92,9994	93,3324	94,0684	95,2427	95,2876	94,1986	94,6114	93,5829	94,7257	96,1023	98,1377	97,6445	94,9945

Source : Banque d'Algérie

Tableau 18 : Taux de change Franc français/Dinar algérien

Mois \ Années	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septem	octobre	novem	décemb	année
1978	0,8570	0,8391	0,8533	0,8711	0,8635	0,8748	0,8915	0,8977	0,8962	0,8996	0,9121	0,9021	0,8798
1979	0,9111	0,9066	0,9044	0,8968	0,8898	0,8896	0,9047	0,9026	0,9110	0,9099	0,9174	0,9275	0,9059
1980	0,9296	0,9221	0,8997	0,8977	0,9133	0,9217	0,9285	0,9172	0,9153	0,9063	0,8829	0,8717	0,9088
1981	0,8354	0,8868	0,8350	0,8232	0,7889	0,7769	0,7667	0,7526	0,7801	0,7769	0,7751	0,7668	0,7970
1982	0,7581	0,7436	0,7342	0,7268	0,7436	0,7003	0,6793	0,6739	0,6634	0,6591	0,6563	0,6793	0,7015
1983	0,6854	0,6782	0,6686	0,6459	0,6385	0,6256	0,6196	0,6056	0,6040	0,6092	0,5981	0,5875	0,6305
1984	0,5770	0,5900	0,6065	0,6001	0,5842	0,5858	0,5713	0,5654	0,5470	0,5410	0,5518	0,5381	0,5715
1985	0,5301	0,5158	0,5142	0,5423	0,5400	0,5452	0,5651	0,5820	0,5765	0,6053	0,6144	0,6248	0,5630
1986	0,6364	0,6568	0,6688	0,6514	0,6543	0,6540	0,6656	0,6780	0,7012	0,7231	0,7269	0,7486	0,6804
1987	0,7605	0,7659	0,7655	0,7791	0,7898	0,7675	0,8020	0,8145	0,8291	0,8396	0,8642	0,8939	0,8060
1988	0,9097	0,9170	0,9298	0,9485	0,9663	0,9742	1,0012	0,9824	1,0253	1,0474	1,0879	1,1068	0,9914
1989	1,0968	1,0928	1,0987	1,1253	1,1268	1,1465	1,1949	1,2249	1,2462	1,2878	1,3192	1,3640	1,1937
1990	1,3898	1,3976	1,4151	1,4333	1,4415	1,5196	1,6074	1,7034	1,7791	1,8705	2,0213	2,3174	1,6580
1991	2,6657	3,2416	3,1312	3,0682	3,0516	3,0063	3,0052	3,0335	3,0965	3,9293	4,0085	4,0736	3,2759
1992	4,0640	4,0231	3,9893	4,0122	4,0531	4,1002	4,1954	4,2318	4,2580	4,2799	4,1622	4,1404	4,1258
1993	4,1612	4,1541	4,1485	4,2130	4,1944	4,1532	4,0680	4,1046	4,1151	4,0976	4,0622	4,0995	4,1310
1994	4,0763	4,0768	4,1938	5,7158	6,4736	6,7542	7,0543	7,1219	7,4069	7,8509	7,8972	7,9109	6,3777
1995	8,0668	8,3300	8,7006	9,1523	9,1550	9,7471	10,2680	10,1901	10,1155	10,0081	10,2231	11,1082	9,5887
1996	10,5933	10,5828	10,5892	10,5485	10,5605	10,6542	10,8143	10,9135	10,8401	10,9541	10,8425	10,7170	10,7175
1997	10,5742	10,1502	9,9880	9,9483	9,9147	9,8416	9,6831	9,5882	9,7145	9,8932	9,8651	9,7692	9,9109
1998	9,6936	9,6959	9,6617	9,6873	9,7734	9,7412	9,7458	9,8822	10,1627	10,4293	10,4645	10,6953	9,9694
1999	10,8427	10,8404	10,8207	10,8333	10,8819	10,7868	10,7707	10,8704	10,8224	10,9038	10,7486	10,6742	10,8163
2000	10,6897	10,6738	10,7061	10,7141	10,5600	10,7359	10,7042	10,5607	10,4236	10,3596	10,3662	10,5412	10,5863

Source : Banque d'Algérie

Tableau 19 : Evolution des importations de marchandises par groupe d'utilisation de 1992 à 1998

En Millions de DA

Libellés	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Alimentation, boissons, tabacs	46 916,7	50 787,4	102 238,3	131 282,5	142 451,5	146 859,0	148 780,8
Energie et lubrifiants	2 699,7	2 908,3	2 017,7	5 608,3	6 036,8	7 629,6	7 394,9
Matières premières	11 899,3	12 303,6	20 127,8	34 094,7	24 515,5	22 475,7	27 103,0
Produits bruts	1 820,7	1 586,8	6 950,9	3 547,9	2 760,3	6 350,2	4 626,9
Demi-produits	43 347,5	48 391,4	74 124,2	113 111,8	97 929,6	90 292,5	101 162,5
Equipements agricoles	1 148,7	1 291,9	1 005,0	1 963,2	2 241,7	1 236,1	2 531,0
Equipements industriels	54 851,2	59 879,2	93 193,0	140 081,5	165 534,7	163 549,9	183 290,0
Biens de consommation	25 863,3	27 885,9	40 485,5	83 502,6	56 855,4	63 186,9	77 469,6
Total	188 547,1	205 034,6	340 142,4	513 192,5	498 325,5	501 579,9	552 358,6

Source : Office National des Statistiques

Tableau 20 : Evolution des importations de marchandises
par groupe d'utilisation de 1999-2006

Libellés	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Alimentation, boissons, tabacs	153730,2	181777,3	184024,2	218391,4	207283,7	259428,6	263207,8	276026,2
Energie et lubrifiants	10247,9	9725,0	10707,9	11551,7	8795,0	12082,5	15536,5	17748,4
Matières premières	19591,5	18386,6	29268,1	41569,2	49996,2	51471,3	47002,0	52448,7
Produits bruts	11660,5	13810,4	7462,6	3119,6	3350,6	4711,9	8101,1	8779,0
Demi-produits	103095,6	124573,0	143896,6	186183,1	221100,7	262313,0	299932,8	358387,2
Equipements agricoles	4832,1	6395,7	11983,7	11812,6	9958,5	11999,9	11723,1	6968,2
Equipements industriels	214499,9	230963,6	264818,3	352501,7	383509,4	512186,5	620175,1	619446,4
Biens de consommation	93015,3	104794,1	112701,0	131910,5	163447,3	200206,1	227966,4	218736,9
Total	610673,0	690425,7	764862,4	957039,8	1047441,4	1314399,8	1493644,8	1558540,8

Source : Office National des Statistiques

Tableau 21 : Evolution des subventions à la consommation entre (1982-1996) :

Tableau 6. Liste des biens et services bénéficiant des ressources du Fonds de Compensation

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
1. Soutien à la consommation finale															
Céréales		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Légumes secs		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Farine		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Semoule		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lait et farine infantiles		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lait liquide pasteurisé		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lait en poudre		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Huile végétale à usage alimentaire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Huile d'olive		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Sucre cristallisé en poudre		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Double concentré de tomate		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Levure		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Frais liés à la régulation du marché de la pomme de terre, de l'ail et de l'oignon		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Cahiers scolaires		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Savon de ménage		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Transport produits de 1 ^{ère} nécessité au Sud		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Détergent en poudre (fisis)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Gaz butane, gaz propane, gaz oil		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2. Soutien des prix à la production															
Céréales		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Légumes secs		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Tomate industrielle		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lait cru de vache		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Huile d'olive		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Ail de semence et de consommation		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Oignon sec		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Pomme de terre de semence		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Graines oléagineuses		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Betteraves sucrières		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Tabacs bruts en feuilles		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Semence oignon, fourrage		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
3. Soutien des prix des intrants															
Aliments du bétail et avicoles		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Engrais		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Produits phytosanitaires		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Machines et matériels agricoles		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Ciment		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4. Aide à l'exportation															
		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

Sources : Journaux officiels et Bensiali, 1993.
Le décret exécutif n° 90-88 du 13 mars 1990 fixe la liste des produits à prix garantis à la production (JO n° 11-1990) : Céréales et semences de céréales, légumes secs et semences de légumes secs, graines oléagineuses, tomate industrielle, betterave à sucre, lait cru de vache, pomme de terre, ail, oignon sec, semence de pomme de terre et graines fourragères, tabacs bruts en feuilles.

Source : Bedrani, S., Boukhari, N., Djenane, A., 1997 (voir bibliographie)